HAL
open science

La céramique gallo-romaine d'Ardres (Pas-de-Calais)

Guillaume Florent, Michel Cabal

To cite this version:

Guillaume Florent, Michel Cabal. La céramique gallo-romaine d'Ardres (Pas-de-Calais). Revue du Nord, 2004, 86, 10.3917/rdn.358.0053 . hal-02105687

HAL Id: hal-02105687

https://hal.science/hal-02105687v1

Submitted on 25 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAIRN.INFO
CHERCHER, REPÉRER, AVANCER

LA CÉRAMIQUE GALLO-ROMAINE D'ARDRES (PAS-DE-CALAIS)

Guillaume Florent et Michel Cabal

Association Revue du Nord | « Revue du Nord »

2004/5 n° 358 | pages 53 à 111

ISSN 0035-2624

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-du-nord-2004-5-page-53.htm

Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.
© Association Revue du Nord. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

*GUILLAUME FLORENT ET MICHEL CABAL**

La céramique gallo-romaine d'Ardres (Pas-de-Calais)

INTRODUCTION

Le site archéologique des Noires-Terres/Selnesse à Ardres, légalement protégé depuis 1974, est un des plus anciennement connus et un des plus étendus de la région Nord—Pas-de-Calais. Le toponyme des Noires-Terres, moderne et élargi aux communes de Balinghem et Brêmes, évoque pour les spécialistes de l'Antiquité une agglomération secondaire de la cité des Morins ; celui de Selnesse, ancien et limité, garde pour les historiens médiévistes le souvenir du premier château d'Ardres, qui a été déplacé 2 km plus au sud, près de la ville actuelle.

Cet article est tiré pour l'essentiel d'un mémoire de maîtrise soutenu en 2003 par G. Florent à l'Université Charles-de-Gaulle—Lille 3[1]. Si la céramique y occupe une place centrale, nous n'en avons pas pour autant négligé une approche globale du site et les acquis de l'épigraphie et de la numismatique[2]. Notre propos s'ordonne donc de manière classique. Il débute par une présentation générale du site : historique des recherches, géologie et topographie. La céramique est ensuite analysée en distinguant la vaisselle d'un côté et le briquetage de l'autre. Enfin, nous tentons de dégager une chronologie de l'occupation des Noires-Terres et d'en caractériser, à partir de la céramique, les spécificités culturelles et économiques.

I. PRÉSENTATION DU SITE

1.1. Historique des recherches[3]

Au début du XIIIe siècle, Lambert, le chroniqueur des comtes de Guînes et des seigneurs d'Ardres, signale que « des vestiges des païens, des briques rouges, des tessons de vases de couleur vermillon, et des pots de verre cassés » jonchent le sol de Selnesse[4]. Il indique aussi qu'« au plus fort de la forêt on trouve de grandes pierres placées à la manière d'un autel jointes sans ciment et au-dessus de l'autel des figures et des images de saints très anciens »[5].

Cinq siècles plus tard, une famille de notables de l'Ardrésis, les Saint-Just d'Autingues, recueillent « les monnaies, briques, vases et autres antiquités » trouvés à Selnesse et dans le marais. Elle en informe Dom Grenier, bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et historiographe du roi, qui se rend sur place en 1756 et fait la part belle aux « briques ardrésiennes » dans son *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*[6]. Parallèlement, en 1760 et en 1767, deux trésors sont mis au jour dans le marais de Bois-en-Ardres[7].

Au XIXe siècle, les Noires-Terres attirent l'attention des sociétés savantes (Société académique des Antiquaires de la Morinie, Société géologique du

*. — Guillaume FLORENT, chargé d'étude INRAP, guillaume.florent@aol.com et Michel CABAL. Les auteurs tiennent à remercier X. Deru, R. Delmaire et F. Thuillier pour l'aide apportée à la rédaction de cet article.

1. — FLORENT 2003. Le matériel étudié ici constitue la plus grande part de celui qui a été trouvé à Ardres. Il a été classé à l'EPSMAL (Établissement Public de Santé Mentale de l'Agglomération de Lille, Saint-André, Centre Ulysse-Trélat, service I, Secteur 59G23) dans le cadre d'un atelier thérapeutique animé par M. Jackowski.

2. — Les monnaies : GRICOURT 1988b ; GRICOURT et HOLLARD 1994. Les estampilles : CABAL et RETKOWSKI-BIVILLE 1987 ; GUILBERT et LECLERCQ 1988.

3. — Historiques antérieurs : CABAL 1970, p. 5-7 ; CABAL 1973, p. 17-20 ; SOMMÉ 1972, p. 30-31 ; CÉGLARSKI 1996, p. 19-20 ; DELMAIRE 1976, p. 113 ; DELMAIRE 1994, p. 99-100. Une bibliographie exhaustive des ouvrages traitant des Noires-Terres est donnée en fin d'article.

4. — Traduction d'après le texte latin : *in eo loco ubi usque inveniuntur quasi reliquiæ gentilium, rubeæ videlicet tegulæ, testæ vasorum minii coloris, et fragmenta vasculorum vitreorum* (LAMBERT D'ARDRE 1855, p. 227).

5. — Traduction d'après le texte latin : *inter condensa silvarum inveniuntur ibi magni lapides in modum altaris dispositi et sine cæmento conjuncti, et super altare vetustissimæ sanctorum imagines et figuræ* (LAMBERT D'ARDRE 1855, p. 241).

6. — Fonds Saint-Just F 150, archives départementales du Pas-de-Calais ; ms Dom Grenier, Bibliothèque nationale de France ; GRENIER 1856, p. 258-259.

7. — DELMAIRE 1982b, p 41-42.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

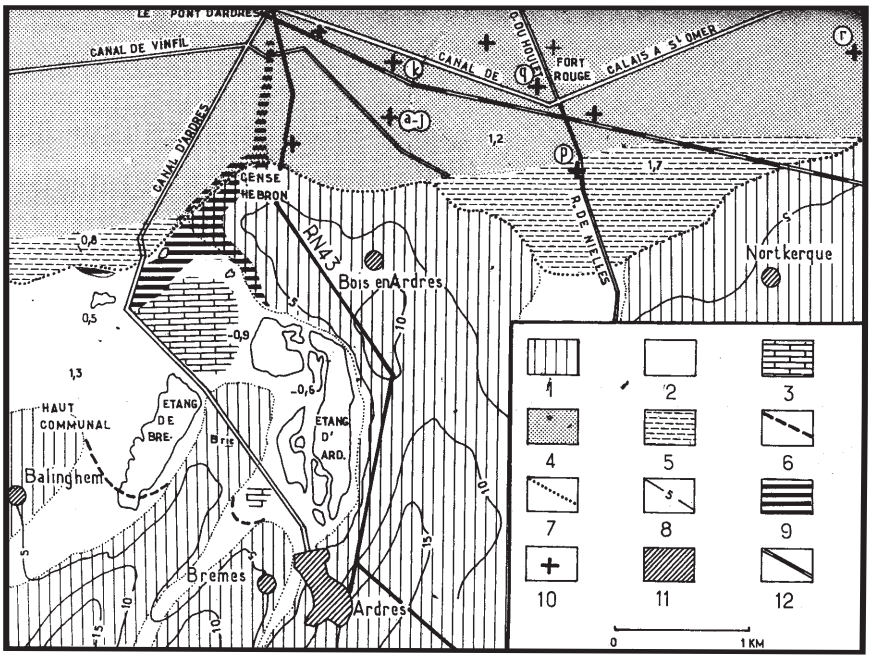

FIG. 1. — *Géologie de la plaine maritime dans la région d'Ardres, d'après Sommé et Cabal, fig. 2.*

1 : limon pléistocène ; 2 : tourbe ; 3 : calcaire à limmées ; 4-5 : assise de Dunkerque ; 6 : limite de l'assise de Calais dans le marais ; 7 : limite de l'assise de Dunkerque ; 8 : courbe de niveau NGF ; 9 : zone de concentration du mobilier ; 10 : sites décrits par H. Debray (a-k, p-r : Debray 1872 ; sans n° : ms Debray) ; 11 : localité ; 12 : voie ferrée.

Nord, Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais…) et de leurs animateurs (respectivement A. Courtois et C. Godefroy de Ménilglaise, J. Gosselet et H. Rigaux, A. Terninck…). Mais c'est H. Debray, conducteur des Ponts-et-Chaussées, qui rassemble le plus d'informations lors d'excursions et de fouilles échelonnées de 1870 à 1890. Elles sont partiellement connues grâce à ses carnets et à un manuscrit intitulé *Description des antiquités romaines existant sur la commune d'Ardres au lieu-dit les Noires-Terres*[8].

Les sources se tarissent par la suite et il faut attendre les années 1960 pour que M. Cabal démontre l'existence à Ardres d'une agglomération secondaire occupée du Ier au IIIe siècle, où l'on produisait du sel ignigène.

1.2. Géologie (fig. 1)[9]

Les Noires-Terres se situent à la jonction de l'Artois et de la plaine maritime, au bord de la dépression marécageuse du Calaisis et à une quinzaine de kilomètres de la côte. Au cours des temps géologiques, les épisodes maritimes et continentaux se succèdent. La région est envahie par la mer à plusieurs reprises durant l'ère tertiaire. Les sédiments déposés constituent le substratum de la Flandre. Les Noires-Terres sont à cheval sur deux de ces formations : le Landénien (argile de Louvil et sables d'Ostricourt) et l'Yprésien (argile des Flandres). Par la suite, les périodes glaciaires entrecoupées de périodes de réchauffement au début du quartenaire induisent la formation de dépôts lœssiques constitutifs du plateau artésien. Dans la plaine maritime les dépôts observés témoignent de transgressions marines datées de l'holocène moyen. Cette assise, appelée assise de Calais, se compose d'une alternance de lits sableux, argileux et tourbeux dont la limite sud s'établit vers 2 m NGF au contact de la zone continentale. Elle est généralement surmontée d'une couche de tourbe dite « de surface », épaisse de 1 à 2 m, de couleur noire dans sa partie supérieure et formée à la fin de l'Atlantique lors de l'émersion de la plaine. Au début de notre ère, les habitants de la région vivent donc sur les limons pléistocènes bordant l'Artois, et en plaine, sur les dépôts argilo-sableux et la tourbe de surface de l'assise de Calais.

8. — Ms Debray 138, bibliothèque municipale de Lille ; DEBRAY 1872.

9. — SOMMÉ et CABAL 1972, p. 31-34.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

La trangression Dunkerque II survenue à la fin du IIIe siècle bouleverse cette situation et fait de la plaine un immense marécage, si l'on en croit l'auteur du *Panégyrique* prononcé devant Constance en 297[10]. À vrai dire, l'extension de la nouvelle assise suit approximativement les mêmes contours que l'assise de Calais, laissant à découvert la tourbe de surface au sud et à l'ouest, entre Guînes et Ardres, pour donner naissance à la dépression marécageuse du Calaisis. Les habitants abandonnent alors ces terres inhospitalières de la plaine pour se réfugier en Artois et sur le cordon littoral. Les vestiges archéologiques sont souvent masqués en plaine par des dépôts sableux récents, fins ou grossiers à coquillages, relativement purs ou mêlés d'argile, et plus ou moins abondants. En revanche, ils gisent à même le sol sur les dépôts limoneux de l'Artois au sud et à l'est, et sur la tourbe de surface dans la dépression marécageuse du Calaisis (fig. 2).

La plaine s'assèche ensuite peu à peu : les eaux s'écoulent naturellement à la mer et à partir du début du IXe siècle, l'homme commence à drainer la plaine et à viabiliser la région. Les moines médiévaux, les ingénieurs de l'Ancien Régime et les techniciens des XIXe et XXe siècles sont intervenus dans le cadre d'une gestion coopérative connue sous le nom de wateringues. Au vu de toutes ces transformations, extrêmement récentes à l'échelle des temps géologiques, l'on comprendra qu'il est difficile de lire l'histoire des Noires-Terres dans la plaine maritime à l'époque gallo-romaine.

1.3. Topographie (fig. 2)

Les découvertes archéologiques aux Noires-Terres et dans les environs sont nombreuses et issues de prospections de surface, du suivi des travaux de voirie, du relevé des coupes lors du curage des watergangs et de sondages. Elles sont inscrites dans la *Carte archéologique de la Gaule* et reprises dans l'*Inventaire archéologique du canton d'Ardres*[11]. Ces données permettent de distinguer trois types d'occupation.

L'existence d'une agglomération secondaire aux Noires-Terres est incontestable[12]. Le sol, noirci par la décomposition des matières organiques, récèle des coquilles marines (huîtres, moules, *cardium*), des tuiles, de la vaisselle, du briquetage, des pesons de tisserands, des meules, des monnaies et de petits objets métalliques. Le matériel trouvé en surface sur plus de 30 hectares est plus abondant ici que partout ailleurs. De plus, des fondations de bâtiments en dur sont mises au jour rue de l'Épinette par H. Debray et des tombes ont été exhumées près de la Cense Hébron. Enfin, un chemin empierré de silex et bordé de deux fossés a été observé en coupe.

Un peu à l'écart des Noires-Terres, les ateliers de sauniers se situent tous au contact de la tourbe et sont souvent recouverts par les dépôts géologiques récents. Plusieurs zones ont livré des piliers, des moules et des cales rassemblés sous le nom de briquetage ainsi que des morceaux de paroi de four. Elles constituent autant de lieux de production du sel aux Terres-Brugnobois et à la Cauchoise à Ardres, dans les marais de Balinghem et au Banc des Loups aux Attaques.

Dans la plaine maritime, en direction de la côte, les prospections révèlent çà et là des accumulations de coquillages mêlées à des ossements animaux et à du charbon de bois, accompagnés de quelques tessons et de rares monnaies. Le nombre de ces découvertes est sous-estimé tant l'impact de la transgression Dunkerque II et le remaniement des sols dû aux travaux des wateringues ont été importants dans la plaine aux Attaques, à Guemps, à Nortkerque, à Offkerque.

Ces trois types d'occupation, à savoir une agglomération secondaire aux Noires-Terres adossée à l'Artois, des ateliers de sauniers à la jonction de l'Artois et de la plaine maritime et des vestiges dispersés en plaine, contrastent avec la rareté des indices archéologiques notés sur les marges des collines de l'Artois et toujours situés à proximité du réseau viaire de la cité des Morins. À l'évidence, sur le plan topographique, l'agglomération d'Ardres regarde la plaine maritime et la côte.

Il convient donc de s'interroger sur l'articulation entre Ardres et les deux voies romaines parcourant l'Artois. L'une, distante de 10 km, relie Cassel à Boulogne ; l'autre, nommée Leulène, éloignée de 3 km, prolonge la voie Arras-Thérouanne jusqu'à Sangatte[13]. Il faut aussi mesurer l'importance de cette agglomération dans l'économie des cités des Morins et des Ménapiens, dont les textes mentionnent le voisinage et soulignent les intérêts communs, naturellement orientés vers la mer et ses débouchés[14].

10. — *Panégyriques latins*, 4, 8, 2.
11. — DELMAIRE 1994 ; CÉGLARSKI *et alii* 1996.
12. — Ce toponyme se rencontre également dans les Deux-Sèvres, en Meurthe-et-Moselle et dans le Nord. De toute évidence, il désigne la couleur noire du sol (NÈGRE 1991, p. 1292 ; LONGNON 1928, p. 600). Dans le Nord de la France, ce toponyme désigne les sites gallo-romains de Lewarde, Fresnoy-en-Gohelle, Monchy-le-Preux et Steene-Pitgam.
13. — VANNÉRUS 1938 ; DELMAIRE 1976, p. 301 ; DELMAIRE 1994, p. 64 ; COURTOIS 1854, p. 64-65.
14. — DELMAIRE 1976, p. 40-41 et p. 45-46 ; DELMAIRE 1994, p. 67.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

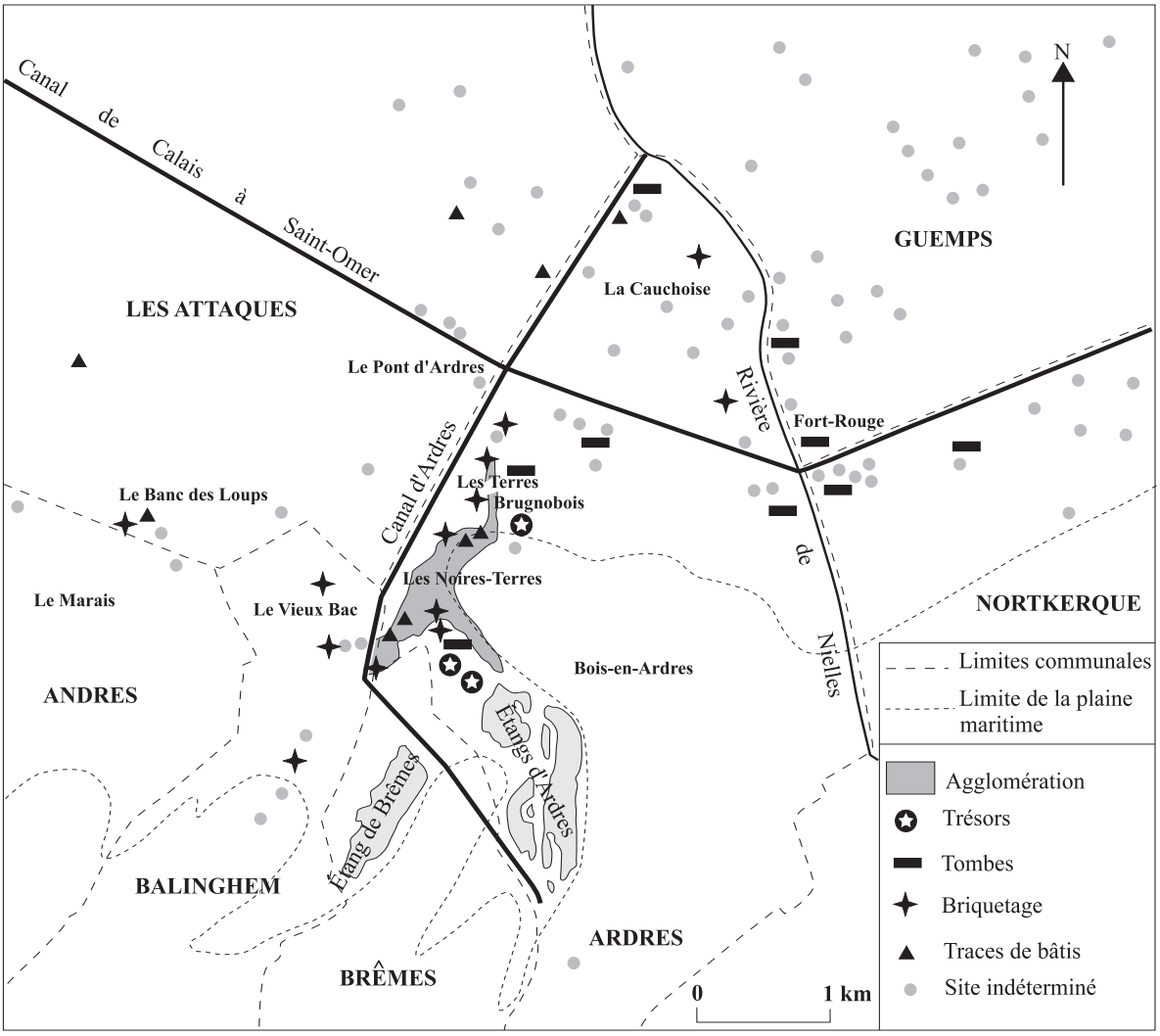

FIG. 2. — *Carte archéologique d'Ardres et des environs à l'époque gallo-romaine d'après Delmaire 1994, p. 100, fig. 25 ; Cabal 1973, pl. 6 et mise à jour ; carte IGN 2103 ET et 2203 E Gravelines.Audruicq.*

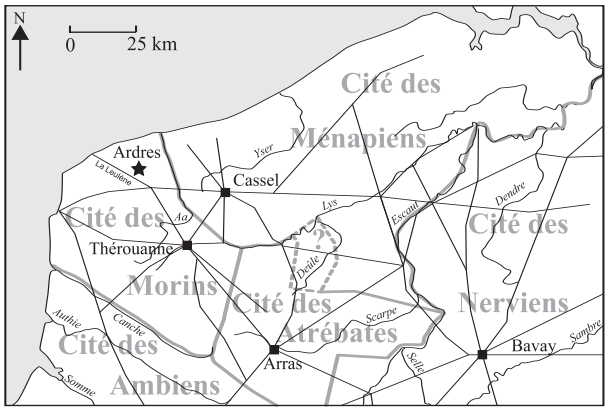

FIG. 3. — *Carte des cités du Haut-Empire, de leurs limites et des voies romaines dans le Nord-Ouest de la Gaule, d'après Delmaire 1994, p. 64 et 66 ; Delmaire 1996, p. 67 et 69 ; Vermeulen 1992, p. 280.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

2. LA CÉRAMIQUE

2.1. Préalables

2.1.1. Les modalités de prospections

Les prospections sont conduites en automne ou en hiver sur terrain labouré, de préférence après une pluie. M. Cabal n'a pas entrepris de ramassage par zone, le matériel est donc accumulé pêle-mêle après un premier tri. Ce dernier est conduit de la façon suivante : tous les bords découverts sont conservés quelque soit leur catégorie ; pour les fragments de panses et de fonds, la préférence va à la vaisselle de table et aux gros morceaux. Les petits éléments de céramique modelée sont délaissés. Quelques tessons médiévaux ou modernes, des pipes en terre cuite, des monnaies modernes apparaissent de temps à autre et n'ont pas de valeur significative.

2.1.2. Caractérisation de la céramique

La définition des catégories céramiques repose sur trois critères essentiels : la technique de fabrication, la fonction et la forme (voir tableau 6 et catalogue).

La description des groupes de pâtes s'appuie sur une observation à la loupe binoculaire (x 20). Elle comprend la mention des couleurs de la surface (S) et de la pâte (P) déterminées d'après le *Guide philatélique Michel* ainsi qu'une description des inclusions : couleur, fréquence (rare : 1-2 % ; clairsemé : inférieur à 10 % ; modéré ; abondant : supérieur à 30 %), taille (petit : inférieur à 0,25 mm ; moyen ; gros : supérieur à 0,6 mm), nature. S'ajoutent selon les cas des termes relatifs à l'aspect de la cassure ou aux sensations éprouvées au toucher[15]. Ce lent travail d'observation permet de définir des groupes présentant des caractères communs au niveau minéralogique et parfois de les rattacher à des régions de production, voire à des ateliers précis.

2.1.3. Typologie

À l'intérieur de chaque catégorie, les bords sont regroupés par forme en se référant aux typologies d'usage (tab. 7). Cependant, pour la céramique rugueuse B et la céramique modelée, des typologies spécifiques aux Noires-Terres ont été créées. Leur élaboration repose sur la constitution de groupes au sein d'une même catégorie en fonction de caractéristiques morphologiques communes. En premier lieu, la définition d'un type nécessite d'établir une distinction entre récipients ouverts et fermés, puis entre plats, jattes, pots et autres. En second lieu, l'attention se porte au niveau des lèvres de préférence, des cols et des panses ensuite. À force de pratique, les décors se sont aussi révélés être des critères pertinents[16].

2.1.4. Quantification[17]

La méthode de quantification appliquée dans le cadre de cette étude est de rigueur à l'heure actuelle[18]. Son principe est simple : un bord vaut pour un individu. Par conséquent, les résultats obtenus sont exprimés en NMI, nombre minimum d'individus.

L'analyse porte sur 3 302 individus. Un rapide coup d'œil jeté sur le graphique qui représente les quantités relatives des diverses catégories (fig. 4) révèle la nette prédominance de la céramique modelée et de la terre sigillée. Seule la céramique rugueuse B dépasse les 5 %, la proportion des autres catégories restant limitée à un seuil nettement inférieur. Les piliers, les moules à sel et les cales, rassemblés sous le nom de briquetage, sont exclus du comptage car ils relèvent d'un usage strictement artisanal. Ils seront traités dans la seconde partie consacrée à la céramique.

2.2. La vaisselle de table

2.2.1. La terre sigillée (TS)

Définition de la catégorie

La caractéristique la plus remarquable de la terre sigillée est son engobe grésé de teinte rougeâtre obtenu par une cuisson en mode C[19]. Cette vaisselle est composée d'assiettes, de coupes, de bols et de gobelets déclinés selon un répertoire précis qui évolue rapidement. De ce fait, elle constitue la catégorie céramique datante par excellence. Le matériel prospecté aux Noires-Terres comprend 999 individus en terre sigillée, soit 30,20 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Provenances (fig. 5)

Pour déterminer la provenance de la terre sigillée, chaque individu a subi un double examen, d'abord à l'œil nu puis à la loupe binoculaire. Ces observations permettent de relever des points précis comme la couleur de l'engobe et de la pâte, sa nature (calcaire ou siliceuse), sa composition, l'aspect de la cassure et de la surface. En vertu de ces indices, les lèvres sont réparties entre trois aires de production : le Sud, le

15. — Mode d'analyse inspiré d'ORTON *et alii* 1993, p. 67-75 et p. 231-241.
16. — BALFET *et alii* 2000.
17. — La quantification de la céramique des Noires-Terres s'inscrit dans le cadre méthodologique fixé par le *Protocole Beuvray 1998*.
18. — Que l'on se réfère aux travaux de R. Brulet, A. Desbat ou X. Deru.
19. — PICON, 2002, p. 139-148.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

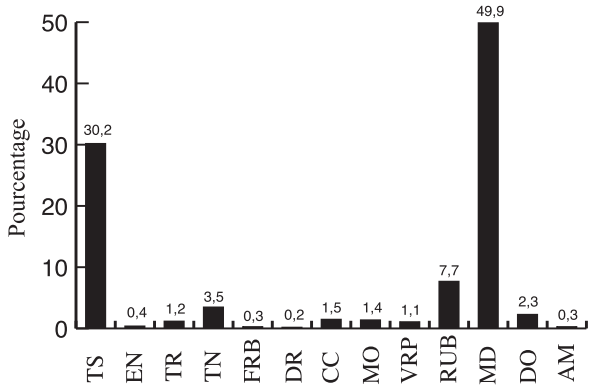

FIG. 4. — *Quantité relative des catégories (NMI : 3302).*

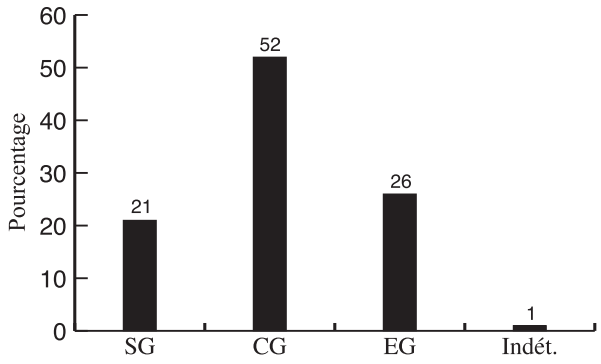

FIG. 5. — *Provenance de la terre sigillée.*

Centre et l'Est de la Gaule[20]. Du Sud et du Centre proviennent essentiellement les importations des ateliers de la Graufesenque et de Lezoux.

En définitive, 21 % de la sigillée est importé de Gaule du sud (Ier s.), 52 % du centre (IIe s.) et 26 % de l'est (deuxième moitié IIe siècle et IIIe siècle).

Typologie et chronologie (tab. 1)

L'examen du tableau récapitulatif de la terre sigillée révèle la prédominance des assiettes et des coupes tant sur le plan quantitatif qu'au niveau de la diversité typologique. Bien qu'en proportion moindre, les mortiers Drag. 45 et les bols décorés Drag. 37 sont relativement abondants.

Les premières importations de terre sigillée comprennent des assiettes Drag. 15/17 et des coupes Drag. 24/25 rapidement supplantées par le service Drag. 18 et Drag. 27. La brillance de l'engobe associée à la finesse de l'exécution permet de dater ces individus d'une époque antérieure aux Flaviens[21]. Parmi les formes moins répandues, signalons la coupe Ritt. 8a à bord saillant et face supérieure aplatie datée de l'époque tibérienne et les coupes Ritt. 12 contemporaines de Claude et Néron. Quantitativement, ces premiers apports demeurent modestes, la majorité de la terre sigillée sud-gauloise date des Flaviens. Désormais, les parois des assiettes Drag. 18 ont tendance à s'épaissir et à s'allonger pour approcher la morphologie des assiettes Drag. 18/31 fortement représentées sur le site. En outre, les coupes Drag. 27 continuent d'être importées et de nouveaux services apparaissent : les pièces du service A (Drag. 35-36) sont les plus nombreuses à côté de quelques rares éléments des services C, D et E.

Au IIe siècle, la terre sigillée en provenance du Centre de la Gaule compose l'essentiel des importations. Trois formes sont emblématiques de cette période : les bols décorés Drag. 37, les assiettes Drag. 18/31 ou 31 (Bet 54-56) et les coupes Drag. 33. L'abondance de ces deux dernières dans des proportions équivalentes incite à penser, comme le suggère P. Bet, qu'elles constituent un service[22]. Du reste, on note la présence des formes du service A, des bols à collerette Bet 170 produits du troisième quart du Ier siècle à la première moitié du IIe siècle, des coupes VeC1 à lèvre montante et des coupes Bet 42 à lèvre tombante caractéristiques du IIe siècle. Les assiettes Walters 79/80 appartiennent à la seconde moitié du IIe siècle et au début du IIIe siècle, période également marquée par les mortiers Drag. 45 et les gobelets Déch. 72.

Les productions de Gaule de l'Est s'inspirent de celles du Centre à compter de la deuxième moitié du IIe siècle : assiettes Drag. 18/31 ou 31, coupes Drag. 33, souvent caractérisées par l'absence de sillon interne sur la lèvre, et bols décorés Drag. 37. Typiques du IIIe siècle, les assiettes Drag. 31 et 32, les mortiers Drag. 45 et les coupes Drag. 40 témoignent de l'amenuisement du répertoire de la terre sigillée durant cette période.

Les estampilles sur terre sigillée ont fait l'objet de deux mémoires de maîtrise publiés dans la *Revue du Nord*[23]. Notre travail s'est donc limité à une remise à

20. — Sous l'appellation « Gaule de l'Est » sont regroupés les produits des ateliers argonnais, mosellans et rhénans.
21. — POLAK 2000, p. 25.
22. — BET *et alii* 1989, p. 40.
23. — CABAL 1970 ; BIVILLE-RETKOWSKI 1985 ; CABAL et RETKOWSKI-BIVILLE 1987, p. 17-43.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

	SG	CG	EG	Indét.	Total
Assiettes					
Drag 15/17	19				19
Drag 18	39				39
Drag 18/31	54				54
Drag 18/31 ou 31		200	82	6	288
Drag 31		21	9		30
Drag 32			21		21
VeA2 (Drag. 36)	6	7	2	1	16
VeD2	1				1
Wa. 79/80		5			5
Coupes					
Drag 24/25	3				3
Drag 40			7		7
VeE3	2				2
Ritt. 8a	1				1
Drag 27	43	27	2		72
VeA1 (Drag. 35)	12	6	9		27
Drag 33	1	144	40	3	188
VeC1 (Drag. 46)	1	4	1		6
Bet 42		4	3		7
Coupes ou assiettes					
VeA1/A2 (Drag. 35/36)	5	6			11
Bols à collerette					
Curle 11a	1				1
Ritt. 12	7				7
Bet 170		2			2
Bols décorés					
Drag 37	14	75	28	3	120
Drag 30/37	1				1
Mortiers					
Drag 45		11	52	2	65
Drag 43		1	3		4
Gobelets					
Déch 72		2			2
Total	**210**	**515**	**259**	**15**	**999**

Tableau 1. — *Tableau récapitulatif de la terre sigillée par type et région de production (NMI).*

jour et à une révision des attributions de potiers et des datations lorsque cela était possible (tab. 4).

2.2.2. La céramique engobée (EN)

Définition de la catégorie

Cette catégorie céramique est caractérisée par un engobe foncé obtenu par une cuisson en mode A. Elle relaie la céramique à parois fines dans ses fonctions de service à boire et, en plus des gobelets, des assiettes sont produites selon la même technique. Le mobilier comprend douze individus en céramique engobée, soit 0,40 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Groupe de pâtes et provenance

Groupe de pâtes de Cologne *(CO)*[24]. Les rares individus de céramique engobée recueillis aux Noires-Terres appartiennent tous au groupe de pâtes de Cologne. Il est caractérisé par un engobe brun jaune clair à noir brun et une pâte très fine, blanche à blanc jaune. Les teintes plus foncées observées sur cassure fraîche traduisent selon toute vraisemblance une réoxydation incomplète et localisée survenue au cours de la post-cuisson. L'observation à la loupe binoculaire révèle d'abondants quartz de très petite taille ainsi que de rares et fines inclusions orange pâle d'oxyde de fer.

Ce groupe de pâtes correspond aux productions colonaises et plus précisément à celles des ateliers de la *Rudolfplatz* implantés le long de la voie Cologne-Bavay[25].

Typologie et chronologie (fig. 8)

La typologie des formes en céramique engobée rencontrées aux Noires-Terres comprend l'assiette à bord rentrant Niederbieber 40, le gobelet à col concave Stuart 4 et le gobelet à bord en corniche Stuart 2 caractéristique du IIe siècle.

2.2.3. La céramique belge (TR, TN)

Définition de la catégorie

La dénomination de céramique belge s'applique à deux catégories techniques : la *terra rubra* et la *terra nigra*. Elle désigne un phénomène qui touche essentiellement la Gaule Belgique. En effet, au cours des dernières décennies du Ier siècle av. J.-C. et au Ier siècle ap. J.-C., un répertoire inspiré à la fois par la vaisselle romaine et par la vaisselle gauloise se met en place dans cette zone. Ces productions connaissent par la suite un développement selon des formes originales avant de disparaître au milieu du IIe siècle. Le mobilier comprend 41 individus en *terra rubra* et 114 en *terra nigra*, soit 1,20 % et 3,50 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Groupes de pâtes et provenances (fig. 6)

Dans l'ensemble, la céramique belge se partage entre les produits champenois (50 %) et ceux du groupe de pâtes A (40 %). Les autres groupes de pâtes (SEPT, SAVO, B) repérés aux Noires-Terres sont peu significatifs.

Groupe de pâtes champenois *(CHAMP)*[26]. Les surfaces sont diversement traitées au sein de ce groupe de pâtes. D'un côté, la *terra nigra* bénéficie d'un polissage soigné qui donne du lustre à la surface noir gris. D'un autre côté, la *terra rubra* est soit enfumée de façon à obtenir une coloration brunâtre, soit revêtue d'un

24. — Vilvorder 1999, p. 108 ; Bocquet 1999, p. 154-155.
25. — Bocquet 1999, p. 149 et 258.
26. — Deru 1996, p. 26.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

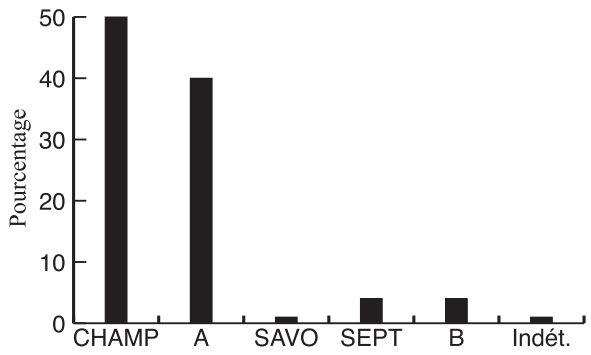

FIG. 6. — *Provenance de la céramique belge.*

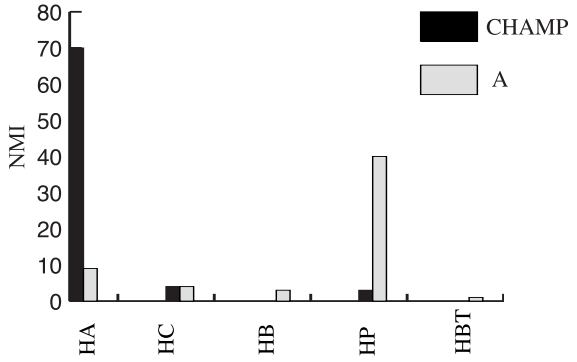

FIG. 7. — *Répertoire formel comparé des groupes de pâtes champenois et A de la céramique belge.*

engobe de teinte orange. La pâte de *la terra nigra* est gris clair et celle de la *terra rubra* orange brun ou beige. Elle comporte des quartz hétérogènes, de taille petite à moyenne, en quantité modérée à abondante ainsi que quelques inclusions d'oxyde de fer.

Les ateliers, extrêmement nombreux, sont tous situés dans les vallées de la Vesle et de la Marne.

Groupe de pâtes septentrional *(SEPT)*[27]. Le groupe de pâtes septentrional est représenté par des exemplaires en *terra rubra* engobée ou simplement lissée et par un seul individu en *terra nigra*. L'engobe est orange brun noirâtre et la surface qui en est dépourvue brun jaune à brun ocre. La *terra nigra* est noir brun en surface. La pâte, noire à franges gris brun, comporte de fins quartz hétérogènes en abondance, de petites inclusions noires clairsemées, quelques inclusions blanchâtres friables de taille moyenne et des oxydes de fer oranges à brunâtres.

Le groupe de pâtes septentrional rassemble des ateliers situés au nord du sillon Sambre-et-Meuse et semble correspondre à la formation de loess, également dénommée « argile des plateaux » qui couvre la région.

Groupe de pâtes « savonneuses » *(SAVO)*[28]. L'adjectif « savonneuse » traduit une impression éprouvée au toucher. Plus concrètement, la texture est douce et légèrement poudreuse. La pâte, grise pour les *terra nigra*, est calcaire et fine. Elle comporte de fines et rares inclusions de calcite et de quartz, et quelques inclusions couleur rouille de taille moyenne.

X. Deru et D. Vachard sont parvenus, grâce à l'établissement d'une carte de répartition des céramiques savonneuses et par l'examen de lames minces, à cerner des lieux de production potentiels. Deux zones en rapport avec l'argile des Flandres sont possibles mais celle du bassin de Mons est privilégiée.

Groupe de pâtes A *(A)*. La *terra rubra* est simplement lissée ou légèrement enfumée. Sa surface présente des teintes brun jaune clair à brun jaune vif. Rarement polie, la surface de la *terra nigra* est lissée, gris clair à gris foncé. La couleur de la pâte diffère souvent du centre à la périphérie de la cassure : grise à franges gris brun pour la *terra nigra*, gris brun à orange brun à franges plus claires ou rouge brun vif pour la *terra rubra*[29]. La pâte est chargée en très fins quartz abondants et brillants accompagnés de quelques-uns de taille supérieure. De rares inclusions d'argilite petites à grosses, de fines inclusions noires et des inclusions blanchâtres, friables, petites à moyennes complètent le spectre.

Le groupe de pâtes A correspond à la « technique B » des *terra nigra* de F. Vermeulen et « SCAL1 ou SCAL2 » des *terra nigra* de F. Hanut[30]. Ce dernier attribue une origine « scaldienne » à ce groupe de pâtes en vertu de l'abondance des découvertes entre la Lys et l'Escaut et de la mise au jour à Kontich (province d'Anvers) d'un unique four ayant peut-être produit de telles céramiques. Le groupe de pâtes A paraît donc bien constituer un groupe régional sans que l'on puisse, faute d'indices suffisants, présumer d'une provenance particulière[31].

Groupe de pâtes B *(B)*. Ce groupe de pâtes comprend uniquement des pots à lèvre en amande P21/22 propres à la région picarde. La surface est blanche, bien lissée et parfois enfumée, ce procédé lui conférant une teinte brunâtre. La pâte, blanche, se caractérise par sa grande finesse. Elle comporte de rares quartz arrondis de taille moyenne et quelques inclusions d'oxyde de fer orange vif à brun.

Typologie et chronologie (fig. 7-10)

Un histogramme illustre de façon flagrante le partage des formes entre les produits champenois et ceux du groupe A selon un schéma classique (fig. 7). Les premiers se composent majoritairement d'assiettes, les seconds de pots. À l'image des produits du groupe A, la céramique belge d'origine régionale (SEPT et B) comporte essentiellement des pots dont la diffusion est limitée sur un plan géographique. Ainsi, les vases P13 définissent un faciès étendu à toute la cité des Ménapiens et à la partie nord de la cité des Morins. En outre, la mise en évidence de quelques vases P21/22 aux Noires-Terres n'est pas surprenante étant donné qu'Ardres se situe dans une zone intermédiaire entre deux faciès[32].

27. — DERU 1996, p. 26.
28. — DERU et VACHARD 2002, p. 479-480.
29. — L'observation d'une telle gradation des couleurs pour la *terra rubra* (mode de cuisson A) n'est pas dénuée d'intérêt sur le plan technique. Elle pourrait témoigner de « modes de cuisson primitifs » dans des structures type meule ou fosse (PICON 2002, p. 143-144).
30. — VERMEULEN 1992a, p. 84 ; THOEN et HANUT 2001b, p. 140.
31. — Séminaire de céramologie HALMA du 17-04-2003.
32. — DERU 1996, p. 247, fig. 112.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

Les pots-tonnelets P13 et les assiettes A5, fortement représentés, les quelques pots à lèvre oblique P6, à lèvre en amande P20, à lèvre dorée P23 et une coupe campaniforme C3 marquent les premiers temps de l'occupation aux Noires-Terres. Ils caractérisent les horizons III-IV de X. Deru (5-1 av. J.-C. à 40-45 ap. J.-C.)[33]. Par ailleurs, les pots à lèvre en amande P21/22 sont extrêmement abondants à Amiens dans les contextes julio-claudiens et perdurent jusqu'à l'époque flavienne[34]. La présence de la *terra rubra* en faible proportion et déclinée selon des formes propres aux horizons III-IV, voire V, permet de supposer que les débuts de l'occupation des Noires-Terres correspondent à la phase de déclin de cette catégorie technique. Par la suite, le répertoire typologique est composé d'assiettes à pincement interne A38 et A39, d'assiettes à paroi concave A41 et A42 et de pots biconiques ou à col concave. Ces productions appartiennent aux horizons intermédiaires de la céramique belge. Quelques rares formes comme les assiettes A42 et les bols B28 du groupe de pâtes A témoignent des derniers feux de la *terra nigra* aux horizons tardifs (VII-VIII, soit 85-90 à 150 ap. J.-C.). Enfin, signalons que les bouteilles ne sont représentées que par un seul exemplaire et que la forme n° 60 du catalogue n'est pas répertoriée dans la typologie de X. Deru.

2.2.4. La céramique fine régionale B (FRB)

Définition de la catégorie

La céramique fine régionale B perpétue l'usage de la technique de la *terra nigra* en l'appliquant à un répertoire typologique nouveau dont la zone de diffusion est limitée à une échelle régionale au cours des IIe et IIIe siècles. Le mobilier comprend dix individus en céramique fine régionale B, soit 0,30 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Groupes de pâtes et provenances

Groupe de pâtes septentrional *(SEPT)*[35]. La surface est noir gris, polie. D'autre part, la composition minéralogique de la pâte est identique à celle des individus en céramique belge appartenant au même groupe.

Groupe de pâtes A *(A)*. Ce groupe de pâtes présente les mêmes caractéristiques que celui défini pour la *terra nigra* lissée du groupe A.

Typologie et chronologie (fig. 10)

Trois exemplaires produits en pâte septentrionale peuvent être rapprochés de la forme en *terra nigra* P53. À Liberchies, la plupart de ces pots sont issus de contextes datés du IIIe siècle[36]. Les pots et assiettes du groupe de pâtes A sont conçus à l'imitation, semble-t-il, du gobelet Stuart 2 et de l'assiette Niederbieber 40 en céramique engobée.

2.2.5. La céramique dorée (DR)

Définition de la catégorie

La céramique dorée est revêtue d'un engobe micacé. Cette technique associée à un répertoire typologique adapté vise à imiter la vaisselle de bronze. Le mobilier comprend cinq individus en céramique dorée, soit 0,20 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Groupes de pâtes et provenances

Groupe de pâtes « savonneuses » *(SAVO)*[37]. L'engobe micacé subsiste sous forme de traces légères ou a complètement disparu. En surface, les teintes varient de l'ocre brun clair à l'orange rougeâtre vif. De plus, la pâte est orange rougeâtre et sa composition minéralogique est identique à celle de la céramique belge du groupe de pâtes « savonneuses » décrit plus haut.

Groupe de pâtes des Rues-des-Vignes *(RDVB)*[38]. Les traces d'engobe micacé en partie conservé témoignent de sa couleur ocre brun clair. La surface est brun ocre vif et la pâte gris noir. Les inclusions de quartz, brillantes, non triées et de taille petite à moyenne sont abondantes. Ce groupe de pâtes, rattaché au groupe de pâtes septentrional, correspond au groupe B des céramiques dorées identifié par X. Deru[39].

Grâce à des observations macroscopiques, il peut être mis en relation avec le groupe RDVB de l'atelier de potier des Rues-des-Vignes (Cambrésis)[40].

Typologie et chronologie (fig. 10)

Toutes les formes découvertes aux Noires-Terres appartiennent à la deuxième génération de la céramique dorée (50-180 ap. J.-C.). Les pots globulaires à lèvre oblique *DOR2*, 22 apparaissent à la phase A (50-80) et se maintiennent durant la phase B (70-120/130). Cette dernière est également marquée par une diversification du répertoire de la céramique dorée dont le bol à collerette *DOR2*, 14.1, la coupe *DOR2*, 10 et le couvercle *DOR2*, 26 sont significatifs[41].

2.3. Les céramiques de service, de préparation et de cuisson

2.3.1. La céramique commune claire (CC)

Définition de la catégorie

La céramique commune claire résulte d'une cuisson en mode A et se partage entre les cruches, consacrées

33. — Les horizons chronologiques : DERU 1996, p. 159-200.
34. — DUBOIS et BINET 2000, p. 272.
35. — BRULET *et alii*, 2001, p. 120.
36. — DERU 1997, p. 212.
37. — DERU et VACHARD 2002, p. 479-480.
38. — DERU 2002, p. 18.
39. — DERU 1994, p. 90-91.
40. — Le matériel de l'atelier des Rues-des-Vignes est actuellement en cours d'étude à HALMA (Lille 3).
41. — DERU 1994, p. 88.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

au service des boissons et les pots à provisions, utilisés pour la petite conservation. Les « cruches-amphores » sont également incluses dans cette catégorie céramique en raison de leur proximité morphologique et technique avec les cruches. Cependant, il semble qu'elles soient plutôt destinées au transport de denrées dont la nature reste à déterminer[42]. Le mobilier comprend 50 individus en céramique commune claire, soit 1,50 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Groupes de pâtes et provenances

Sept groupes de pâtes ont été reconnus aux Noires-Terres. Néanmoins, le groupe de pâtes de Bavay excepté, chacun n'est représenté que par quelques individus.

Groupe de pâtes de Bavay *(BAVAY)*[43]. À la suite de l'étude menée par A. Michaux sur les mortiers découverts à Bavay, il est possible de définir le groupe de pâtes dit « de Bavay » selon des critères relativement précis[44]. La pâte est calcaire et plus foncée que la surface jaune chrome clair à jaune chrome vif. Elle comporte de fines et rares inclusions de magnétite et de calcite et des particules brillantes (micas ?). La fréquence et l'aspect des quartz généralement de petite taille varient selon les individus.

Groupe de pâtes « savonneuses » *(SAVO)*[45]. Ce groupe de pâtes a déjà fait l'objet d'une description dans la partie réservée à la céramique belge et à la céramique dorée.

Groupe de pâtes A *(A)*. La pâte blanche est très fine. L'examen à la loupe binoculaire révèle de rares quartz arrondis de taille moyenne, des inclusions d'oxyde de fer orange pâle à rouge et des inclusions noires.

Faut-il supposer une origine rhénane à ces cruches dont la pâte offre de fortes similitudes avec la céramique engobée de Cologne ?

Groupe de pâtes B *(B)*. Les cruches produites en pâtes B sont revêtues d'un engobe de teinte claire. La pâte est fine, blanc jaune ou gris brun. Elle comporte de rares petits quartz, des inclusions noires fines à moyennes et des amas d'oxyde de fer petits à gros.

Groupe de pâtes C *(C)*. Les teintes observées en surface sont extrêmement variées, du blanc au brun ocre clair en passant par le jaune gris clair. La coloration de la pâte présente les mêmes variations. La pâte comporte d'abondants petits quartz accompagnés de grains plus gros, des inclusions d'oxyde de fer orange, clairsemées, petites à grosses, de rares inclusions blanches friables et de fines inclusions noires.

Groupe de pâtes D *(D)*. La pâte est fine et calcaire, généralement ocre brun clair ou jaune chrome clair en surface. L'examen à la loupe binoculaire permet d'observer des quartz hétérogènes petits à moyens en quantité clairsemée, de petites inclusions noires accompagnées de quelques-unes de taille supérieure et de rares inclusions d'argilite grise de taille moyenne. De petites particules de mica sont présentes en quantité difficile à évaluer.

Groupe de pâtes E *(E)*. En surface, les teintes varient du brun jaune au brun orange clair. Sur cassure fraîche, l'observation de couleurs différentes entre le cœur et les franges du tesson est caractéristique. De plus, la pâte est légèrement rugueuse et généralement orange rougeâtre à cœur brun orange ou gris. Elle comporte des quartz arrondis et abondants de taille moyenne à grosse ainsi que de rares inclusions d'oxydes de fer orange vif à couleur rouille, de fines inclusions noires (silex ?) et des inclusions blanches et friables, petites à moyennes.

La comparaison des cruches à « pâte rouge » issues de l'atelier de Dourges (Pas-de-Calais) et des sites de consommation de Zele (Flandre orientale, dans le Waasland), Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), Seclin (Nord) et Ardres (Pas-de-Calais) permet de rendre compte de leur proximité sur le plan minéralogique et de l'usage d'un répertoire typologique commun[46]. Aussi, malgré la forte concentration de cruches-amphores à pâte rouge dans le Waasland notée par F. Hanut et H. Thoen, l'hypothèse d'une origine « scaldienne » au sens strict est intenable[47].

Typologie et chronologie (fig. 11)

Les cruches à lèvre en bandeau rainuré Gose 400 et Gose 392 appartiennent au groupe de pâtes A. La forme Gose 392 caractérise les horizons précoces II (25-20 à 5-1 av. J.-C.) et III (5-1 av. J.-C. à 15-20 ap. J.-C.) définis par X. Deru. En outre, la forme Gose 400 apparaît à l'horizon III et perdure jusqu'à l'horizon VI (65-70 ap. J.-C. à 85-90 ap. J.-C.).

Le groupe B n'est représenté que par deux individus du type Gose 359 apparu à l'horizon II et rapidement abandonné au cours de l'horizon III.

Le répertoire des groupes de Bavay, C, D et des cruches en pâte « savonneuse » est à peu près équivalent. Il se partage entre les cruches à lèvre bifide *Camulodunum* 143 et les cruches à col mouluré Gose 366-69. S'ajoutent de façon ponctuelle les types Gose 372, Gose 377, Gose 379, Gose 383, Gose 384, Gose 385, et *Camulodunum* 168C. Des cruches du type *Camulodunum* 143 sont attestées dans une fosse-dépotoir du camp de la *Classis Britannica* dans un contexte de la fin du Ier siècle ap. J.-C à Boulogne-sur-Mer[48]. Par ailleurs, la couche 3041 du comblement de l'égout extérieur du bâtiment d'entrepôt du terrain Landrot, datée du dernier quart du IIe siècle, en recèle également des exemplaires[49].

Les fouilles de Valkenburg-Marktveld ont permis de classer les cruches-amphores « à pâte rouge » par groupe de formes relativement proches. Il en ressort que les cruches-amphores du groupe 1 apparaissent dès la fin du Ier siècle ap. J.-C. et que celles du groupe 2 sont plus tardives, leurs premières occurrences datant de la moitié du IIe siècle.

2.3.2. Les mortiers (MO)

Définition de la catégorie

Au même titre que les cruches, les mortiers témoignent de la modification des modes alimentaires dans le Nord de la Gaule à l'époque romaine. Ces récipients

42. — Van der Werff *et alii*, 1997.
43. — Vanderhoeven et Vilvorder, 2001, p. 270.
44. — Séminaire de céramologie HALMA du 26-06-2003.
45. — Deru et Vachard, 2002, p. 479-480.
46. — Séminaire de céramologie HALMA du 17-04-2003.
47. — Thoen et Hanut 2001b, p. 147.
48. — Seillier et Thoen 1978, p. 66-67.
49. — Belot et Canut 1994a, p. 12-13 et 58.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

d'origine méditerranéenne subissent généralement une cuisson en mode A et servent à broyer, piler et malaxer les aliments. Pour ce faire, leur face interne reçoit souvent un semis de roches dures en guise de râpe. Le mobilier comprend 47 mortiers, soit 1,40 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Groupes de pâtes et provenances

À côté des mortiers de Bavay abondamment représentés, les quatre autres groupes de pâtes sont en proportion nettement inférieure. En outre, les trois mortiers probablement originaires de la vallée du Rhône ne constituent pas un groupe de pâtes supplémentaire mais bénéficient d'une description individuelle dans le catalogue (43-45).

Groupe de pâtes de Bavay *(BAVAY)*[50]. Ce groupe de pâtes est similaire à celui décrit pour la céramique commune claire.

Groupe de pâtes « savonneuses » *(SAVO)*[51]. La surface et la pâte sont ocre brun clair à brun orange clair. Pour le reste, ce groupe de pâtes a déjà fait l'objet d'une description dans la partie réservée à la céramique belge et à la céramique dorée.

Groupe de pâtes à dégraissant grossier *(DEGR)*[52]. La pâte, grossière, contient de l'argilite grise à orange en quantité modérée, visible à l'œil nu. Elle « crève » la surface blanche à grise et a pu jouer le rôle de râpe. En plus de la chamotte, la pâte gris noir contient de rares quartz subarrondis de taille moyenne, quelques gros fragments de roche blanche et de grosses inclusions noires hétérogènes et poreuses à l'aspect de verre fondu.

Ce groupe de pâtes rassemble des individus proches sur le plan technique et ne présume en rien d'une origine géologique commune.

Groupe de pâtes A *(A)*[53]. Le seul mortier appartenant à ce groupe est élaboré dans une pâte orange rougeâtre à cœur gris couverte d'un engobe blanc. Le dégraissant se compose de beaucoup de très fins quartz brillants accompagnés de rares quartz de taille moyenne et arrondis. S'ajoutent des inclusions d'oxyde de fer bruns foncés en quantité modérée et de rares inclusions de calcite.

Ce groupe de pâtes correspond au groupe A défini pour la céramique belge.

Groupe de pâtes B *(B)*. Surface et pâte sont généralement jaune chrome vif. La cassure est irrégulière et, au toucher, une légère couche poudreuse se dépose sur les doigts. Le spectre des inclusions visibles à la loupe binoculaire est réduit : de fins quartz en quantité modérée et de rares petites inclusions rouges foncées à noires.

Typologie et chronologie (fig. 12-13)

Le type majoritaire est le mortier à collerette Gose 458-62. Sont également représentés dans une moindre mesure, et dans l'ordre décroissant de leur importance numérique, les mortiers à lèvre en bourrelet, les mortiers à collerette Gose 455, les types Gose 464, 456 et 454.

Le mortier à lèvre en bandeau mouluré Gose 454 fournit une indication chronologique précise puisqu'il est caractéristique du quatrième horizon augustéen (5/10 à 20/25 ap. J.-C.) défini par F. Hanut pour le Nord de la Gaule[54]. Par ailleurs, des mortiers à lèvre en bourrelet apparaissent dans le niveau 3041 du comblement de l'égoût du terrain Landrot à Boulogne dans un ensemble daté du dernier quart du IIe siècle ap. J.-C[55]. Les autres mortiers présentent tous la forme classique à lèvre en collerette peu significative sur le plan chronologique, aussi convient-il de recourir aux indications fournies par les groupes de pâtes.

Un mortier estampillé ADIVTOR appartenant au groupe de pâte de Bavay est attesté à Liberchies dans un contexte de l'horizon 7 (85-90 à 110-120 ap. J.-C)[56]. De plus, la fosse E de Destelbergen datée du même horizon livre également des mortiers bavaisiens et des mortiers à dégraissant grossier[57]. Enfin, le comblement de la cave 135 qui a servi à la définition de l'horizon d'abandon à Liberchies comprend deux individus en pâte savonneuse. Cet horizon est daté de la seconde moitié du IIIe siècle.

2.3.3. La céramique à vernis rouge pompéien (VRP)

Définition de la catégorie

Un engobe non grésé couvre la surface interne et le bord des plats à vernis rouge pompéien. Il confère aux céramiques des qualités anti-adhérentes[58]. La découverte, à Pompéi, de plats contenants encore des pains au sortir de la cuisson confirme leur usage culinaire. D'autre part, les sources littéraires permettent de retrouver l'appellation latine de cette catégorie qui y apparaît sous le nom de *Cumanae testae*[59]. Le mobilier comprend 37 individus en céramique à vernis rouge pompéien, soit 1,10 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Groupes de pâtes et provenances

À l'exception d'un individu, l'ensemble des plats à vernis rouge pompéien appartient aux groupes de pâtes des Rues-des-Vignes.

Groupe de pâtes des Rues-des-Vignes A *(RDVA)*[60]. La pâte est fine et dure. La surface jaune chrome clair est revêtue d'un engobe orange rouge noirâtre. À l'examen sur cassure fraîche, la pâte peut présenter un cœur gris bleu clair ou s'avérer jaune chrome vif sur toute son épaisseur. Elle comporte de fins quartz hétérogènes et brillants en abondance ainsi que de rares petites inclusions noires et oranges claires à rouges. Ce groupe de pâte correspond à la *fabric* 7 définie par D.P.S. Peacock[61].

50. — VANDERHOEVEN et VILVORDER 2001, p. 270.
51. — DERU et VACHARD 2002, p. 479-480.
52. — BRULET *et alii* 2001, p. 124-125.
53. — THOEN et HANUT 2001b, p. 140.
54. — HANUT 2000, p. 78.
55. — BELOT et CANUT 1994a, p. 14 et 55 ; BELOT et CANUT 1994b, p. 56-57.
56. — VILVORDER 1997, p. 239.
57. — THOEN et HANUT 2001b, p. 151.
58. — GOUDINEAU 1970, p. 165.
59. — PUCCI 1975, p. 368-371.
60. — DERU 2002, p. 18.
61. — PEACOCK 1977, p. 155-156.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

L'atelier des Rues-des-Vignes est situé au sud de Cambrai et fait l'objet d'une fouille programmée[62].

Typologie et chronologie (fig. 13)

Le type de plat à lèvre horizontale *Blicquy* 1 n'est représenté que par un seul individu, le reste se compose de plats à lèvre en amande *Blicquy* 5. Malgré la recuisson du fragment de plat *Blicquy* 1, il est possible de le rattacher aux productions de la première phase de l'atelier des Rues-des-Vignes caractérisées par un cœur noir (RDVB). L'association dans les structures explorées des pots à lèvre oblique *DOR2*, 22 et des plats *Blicquy* 1 suppose une apparition contemporaine sur les sites de consommation, à savoir la phase A de la céramique dorée, soit entre 50 et 80 ap. J.-C[63]. Les plats *Blicquy* 5 des Rues-des-Vignes appartiennent à la seconde phase de production de l'atelier caractérisée par une pâte jaune chrome présentant ou non un cœur gris bleu clair (RDVA). Ce type se maintient durant les IIe et IIIe siècles.

2.3.4. La céramique rugueuse B (RUB)

Définition de la catégorie

La pâte fortement dégraissée en quartz de la céramique rugueuse B la rend particulièrement apte à un usage culinaire en lui conférant une forte résistance aux chocs thermiques. D'ailleurs, son répertoire comprend des plats, des jattes, des pots, des bouilloires et des couvercles tous issus d'une cuisson en mode B. Le mobilier comprend 253 individus en céramique rugueuse B, soit 7,70 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Typologie et chronologie (fig. 14-16)

La typologie de la céramique rugueuse B demeure mal assurée dans le Nord-Pas-de-Calais. Malgré la publication d'ateliers et d'ensembles clos aucun outil de référence efficace n'a vu le jour. Par conséquent, une typologie propre aux Noires-Terres a été établie. Les formes mises en évidence sont à rapprocher des productions des ateliers de La Caloterie (*La Caloterie*) prioritairement et de celles de Labuissière (*Labuissière*) en second lieu. Ponctuellement, référence sera faite à la typologie bâtie pour la partie méridionale de la cité des Nerviens (*Nerv.*)[64]. Cependant, en l'absence d'étude de pâtes, rien ne permet de déterminer l'origine des céramiques.

Les plats (17,4 %) et les jattes (28,8 %) représentent près de la moitié de la céramique rugueuse B. Les formes fermées comprennent des pots (30,8 %) et des bouilloires (2,8 %). Quelques couvercles (1,6 %) complètent le répertoire typologique.

Parmi les plats ce sont les formes PL3-4 à bord rentrant (fig. 15, 3-5) qui dominent. Dans l'ensemble, les jattes se partagent entre J1 à bord rentrant (fig. 15, 6) et J2 dont la lèvre est éversée (fig. 15, 7). Signalons que les jattes à panse carénée J3 (fig. 15, 9-11) sont sans doute sous-évaluées du fait de la confusion possible avec les pots à col tronconique P1 (fig. 15, 15-17). Ces derniers dominent le spectre des formes fermées au côté des types P3 à haut col concave (fig. 16, 19) et P6 (fig. 16, 22-23).

Les informations d'ordre chronologique paraissent trop indigentes et mal assurées dans l'état de la recherche pour les avancer ici. Précisons néanmoins que le pot bilobé P7 (fig. 16, 24) apparaît dès la fin du IIIe siècle[65].

2.3.5. La céramique modelée (MD)

Définition de la catégorie

Cette catégorie désigne des céramiques façonnées sans recourir à la force centrifuge fournie par le tour. Le procédé, simple en apparence, englobe en réalité des techniques diverses et variées[66]. Les études ethnographiques dénombrent ainsi sept grands modes d'ébauchage sur le continent africain. Généralement, au terme de cette première étape l'ébauche possède une forme cylindrique permettant après préformage d'obtenir toute la gamme des récipients. Cette dernière étape comprend le raclage, le lissage et la mise en forme de la paroi, le galbage du col si nécessaire et le profilage de la lèvre[67]. La cuisson, à en croire la coloration inégale des surfaces, est menée dans une atmosphère globalement réductrice, peu homogène et avec des moyens rudimentaires laissant peu de traces archéologiques[68]. Les données ethnographiques témoignent de l'usage de structures de cuisson en meule ou en fosse où le combustible est placé directement au contact des céramiques[69]. Le mobilier comprend 1 648 individus en céramique modelée, soit 49,90 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Groupes de pâtes et provenances

La distinction entre les différents groupes de pâtes est établie en fonction du dégraissant. La grande majorité des individus, soit 79 %, appartient au

62. — Thuillier 1993 ; Deru 2001 ; Deru 2002.
63. — X. Deru, communication personnelle.
64. — Tuffreau-Libre 1988, p. 90-91 ; Ketels 2001, p. 142-147 ; Blondiau *et alii* 2001, p. 42-58.
65. — Le trésor de Graincourt-lès-Havrincourt par exemple était contenu dans de tels pots (R. Delmaire, communication personnelle).
66. — Fayolle 1992 ; Gosselain 2002.
67. — Gosselain 2002, p. 86-124.
68. — Vermeulen 1992, p. 284-285.
69. — Gosselain 2002, p. 152.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

groupe de pâtes A. Le reste de la céramique modelée se partage entre les groupes de pâtes B et C dans les proportions respectives de 19 % et 1 %.

Groupe de pâtes A *(A)*. La surface présente des teintes allant de l'orange rougeâtre au noir. La pâte est grise à noire et friable. Elle comporte un dégraissant végétal sous forme de charbon en quantité faible à modérée auquel s'ajoutent quelques inclusions d'argilite, de gros grains de quartz arrondis et de très rares inclusions de calcite.

Les points communs observés entre la composition de la pâte des piliers et des moules à sel avec le groupe de pâtes A suggèrent une origine locale.

Groupe de pâtes B *(B)*. La coloration de la surface est à dominante brun gris, la pâte s'avère parfois plus orangée. Dure et rugueuse, elle comporte un dégraissant de quartz arrondis et hétérogènes en quantité modérée ainsi que de rares inclusions de calcites petites à moyennes. Elle paraît mieux cuite que la pâte A.

La découverte au sein du matériel de prospection de ratés de cuisson manifestes, déformés et en partie grésés, issus de ce groupe de pâte, indique la présence d'un artisanat céramique sur le site même.

Groupe de pâtes C *(C)*. Ce groupe de pâtes est caractérisé par un dégraissant coquillier en quantité modérée. Généralement, la pâte est friable et la surface noir brun.

Des céramiques à dégraissant coquillier sont signalées le long de la côte à Boulogne, Tardinghem et Frencq[70]. Ces deux derniers sites ont fournis des exemplaires identiques à notre jatte à haute paroi verticale et bord épaissi J13.

Typologie et chronologie (fig. 17-25)

La très grande majorité de la céramique modelée se compose de pots (80,3 %), suivent loin derrière les couvercles (3,7 %), les jattes (3 %) et les plats (2,7 %).

Parmi les pots, deux formes dominent : les pots ovoïdes à lèvre éversée P1-6 et les pots ovoïdes à bord rentrant P14 auxquels sont apparentés les pots à cuire P12-13. De façon quasi-systématique, les pots P14 reçoivent sur toute la panse un décor d'incisions grossières qui débutent peu au-dessous du bord (fig. 22, 34-40). Les pots à lèvre éversée témoignent d'une plus grande diversité ornementale et formelle. Ainsi, la distinction entre les types P1 et P2 s'opère au niveau de la liaison entre le col et la panse, douce pour le premier, marquée par un ressaut pour le second. D'autre part, le col des pots P2 n'est l'objet d'aucun décor. À l'opposé, le col des pots P1 s'orne fréquemment d'une ou deux rangées d'incisions ou d'impressions subcirculaires ou allongées (fig. 20, 1-5, fig. 25, 1 et 3). Pour les individus produits en pâte B chargée en quartz, la double rangée d'impressions à la molette associé au décor peigné sur la panse est caractéristique (fig. 25, 2 et 4). En outre, le col peut être complètement mouluré comme pour les pots P4 (fig. 20, 13-15) ou doté d'une seule moulure dans sa partie inférieure dans le cas des pots P3 (fig. 20, 12). La surface externe des pots P6 bénéficie d'un polissage soigné qui leur donne un éclat lustré (fig. 21, 17-19). Les pots ovoïdes à lèvre en boudin P7 (fig. 21, 20-21) se rapprochent sur le plan morphologique et décoratif (col inexistant, incisions irrégulières sur la panse) des pots à cuire P14. La présence des autres pots demeure anecdotique à l'exception des P29, P23, P26 et P27. Ces deux derniers types reprennent les caractéristiques morphologiques et décoratives des pots P1-2 pour des dimensions beaucoup plus imposantes, d'où un usage possible en tant que récipients de stockage plutôt qu'en tant que pots à cuire (fig. 23-24, 58-60). Les couvercles varient peu sur le plan morphologique et la forme la plus simple C1 domine largement (fig. 24, 63-64 ; fig. 25, 6-7).

Parmi les jattes, nombreux sont les types représentés par un unique individu (fig. 17). Se manifestent par une fréquence plus élevée les jattes à paroi oblique et bord évasé J1 (fig. 18, 13-15), les jattes à paroi concave et lèvre horizontale J2 (fig. 18, 16-17), les jattes à paroi verticale et bord épaissi J4 (fig. 18, 19-20) et J13 (fig. 25, 8-11).

Les plats à paroi droite et évasée PL1 sont majoritaires (fig. 18, 1-6). Suivent dans des proportions relativement égales les plats à paroi convexe PL2 (fig. 18, 7), les plats à paroi concave PL3 (fig. 18, 8-10) et les plats à paroi droite et lèvre horizontale PL4 (fig. 18, 11-12).

À l'exception des plats, peu représentés, la céramique modelée des Noires-Terres s'inscrit dans la continuité de la vaisselle produite à La Tène finale dans le Nord de la Gaule[71]. Sur ce plan, les décors incisés et imprimés, les moulures et le polissage des parois sont tout à fait caractéristiques. L'ajout de chamotte et d'éléments végétaux (groupe de pâtes A) ou de coquillages pilés (groupe de pâtes C) témoigne également du maintien des techniques traditionnelles. Par contre, l'utilisation d'une pâte dégraissée en quartz (groupe de pâtes B) est d'introduction plus tardive. Ainsi, cet usage ne se répand qu'au cours du IIe siècle dans la cité des Ménapiens[72]. À Ardres, le cas des pots P1 illustre particulièrement bien ce phénomène. En effet, ce type est réalisé en pâtes A ou B dans des proportions équivalentes. D'un groupe à l'autre la morphologie générale demeure identique, à ceci près que les pots P1-B ont un diamètre plus constant situé autour de 160 mm et des bords plus

70. — Belot et Canut 1994a, p. 24-34 ; Belot et Canut 1994b, p. 60-64 ; Leclercq *et alii* 1994, p. 40-43 ; Dilly 1978, p. 127-129.

71. — Leman-Delerive 1998.

72. — Hanut et Thoen 2001, p. 12 ; Vermeulen 1992, p. 283.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

réguliers que les pots P1-A. En outre, les décors imprimés à la molette y supplantent les deux rangées d'incisions réalisées au batonnet ou à l'ongle des pots P1-A. L'ensemble suggère une technique de façonnage plus aboutie et une cuisson mieux maitrisée.

L'établissement d'une carte de répartition des différents types est restreinte aux pots P1 et P16 (fig. 26). Les autres types sont moins répandus et la cartographie de leurs occurrences confirme simplement la parenté des ensembles dans la limite des cités des Morins et des Ménapiens où la céramique modelée perdure de façon privilégiée au Haut-Empire. Par ailleurs, si l'on s'en tient à la forme générale, aux décors et à la forte proportion de P1 et P16 sur les sites étudiés (tab. 2), il apparaît clairement que leur fonction est identique. L'observation permet néanmoins de relever des différences significatives : tendance ovoïde de P1, globulaire de P16, profil anguleux de la liaison interne entre lèvre et panse d'un côté, arrondi de l'autre. De fait, la distribution spatiale des pots à cuire P1 dessine un faciès comprenant dans l'état de la recherche la zone côtière de la mer du Nord située entre Boulogne et la frontière belge et les alentours de Thérouanne. Les pots P16, abondamment documentés (tab. 2), connaissent une distribution étendue de la vallée de l'Escaut et de la Scarpe jusqu'à la côte belge.

Pour finir, la céramique modelée fournit très peu d'indications d'ordre chronologique étant donné sa longue durée d'utilisation du Ier au IIIe siècle et la faible évolution des formes.

2.4. Les céramiques de stockage et de transport

2.4.1. Les dolia *(DO)*

Définition de la catégorie

Les *dolia* sont de grands récipients destinés au stockage des denrées alimentaires, solides ou liquides. Le mobilier comprend 75 *dolia*, soit 2,30 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Groupes de pâtes

Chaque groupe de pâtes défini aux Noires-Terres correspond à un type donné : le groupe A comprend uniquement des individus de type 2 et le groupe B exclusivement des individus de type 1.

Groupe de pâtes A *(A)*. Ce groupe de pâtes présente de nombreuses similitudes avec le groupe de pâtes A de la céramique modelée. Aussi l'hypothèse d'une origine locale peut-elle être avancée.

Groupe de pâtes B *(B)*. Le fond de la pâte est d'un aspect identique à celui du groupe de pâte précédent. Néanmoins, la nature et la taille des dégraissants diffèrent nettement dans la mesure où, ici, les inclusions de charbons de bois sont absentes et celles d'argilite sont plus grosses (2 à 4 mm). D'autre part, des inclusions de mica de taille moyenne sont présentes, mais en faible quantité.

Typologie (fig. 27)

Deux types sont attestés aux Noires-Terres : le type 1 caractérisé par une lèvre en bourrelet précédée d'un bandeau et le type 2 dont la lèvre en bourrelet dressée à la verticale se détache nettement de la paroi. Le premier est moins représenté que le second dans un rapport d'environ 1 pour 3.

2.4.2. Les amphores (AM)

Définition de la catégorie

L'amphore est un récipient destiné au transport et à la commercialisation de denrées alimentaires (huile, vin, sauce de poisson). Généralement elle est dotée de deux anses qui en facilitent la préhension. Le mobilier comprend onze amphores, soit 0,30 % de l'ensemble étudié (fig. 4).

Provenances[73]

Les amphores Dressel 20, Dressel 7/11 et *Haltern* 70 sont originaires de Bétique. Les amphores Gauloise 4 et 5 proviennent de Narbonnaise.

Typologie, fonction et chronologie (fig. 27)

Les amphores *Haltern* 70 semblent avoir contenu une boisson appelée *defrutum* que l'on obtient en faisant bouillir le moût. Elles apparaissent dans le Nord de la Gaule dès la fin du Ier siècle av. J.-C. et s'y maintiennent durant la première moitié du Ier siècle[74]. Le vin parvenu au Noires-Terres est conditionné dans des amphores Gauloise 5 et surtout Gauloise 4. Ces dernières perdurent de la seconde moitié du Ier siècle au IIIe siècle.

S. Martin-Kilcher observe une évolution de la forme des amphores Dressel 20 au niveau des bords sur le site de l'ancienne colonie d'Augst et Kaiseraugst[75]. Ainsi, l'essentiel de nos amphores à huile de Bétique, soit quatre individus, appartient au *profilgrup* E-F (110-210). Seul un individu, à en juger par l'aspect plus élancé de la lèvre, se rapproche du *profilgrup* D (70-110).

La sauce de poisson, appelée *garum* en latin, est attestée aux Noires-Terres par la présence d'une seule amphore de type Dressel 7/11.

73. — Peacock et Williams 1986.
74. — Peacock et Williams, p. 116 ; Hanut 2000, p. 64.
75. — Martin-Kilcher 1987, pl. jointe.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

N°	Site	Datation	Types	Bibliographie
	Annœullin	Fin Ier s. av.-début Ier s. ap.	P14	Herbin 2001
5	Ardres	Début Ier s.-IIIe s.	P1, P16	
27	Arras, *Baudimont*	Fin Ier s. av.-début Ier s. ap.	P16	Tuffreau-libre et Jacques 1998
18	Asper	?	P16	Vermeulen 1986
32	Beaucamps-Ligny	IIe s.	P14, P16	Herbin 2001
3	Boulogne-sur-Mer, *Le Terrain Landrot*	IIe s.	P1	Belot et Canut 1994b
	Bovenister	Ier s. av.	P14	Leman-Delerive 1998
10	Bray-Dunes	Ier s. av.	P1	Leman-Delerive 1998
11	Bredene	Seconde moitié Ier s.	P16	Hanut et Thoen 2001
37	Cauchie d'Ecques	?	P1	Pouchain 2000
1	Conchil-le-Temple, *Le fond de la Commanderie*	Ier s. av.	P14, P16	Lemaire et Rossignol 1998
14	Destelbergen	?	P16	De Laet *et alii* 1970
	Destelbergen	Fin Ier - IIIe s	P16	Hanut et Thoen 2001
26	Dourges/Noyelles-Godault	Première moitié Ier s.	P14, P16	Brusel-Corsiez 2001
	Dourges/Noyelles-Godault	Seconde moitié Ier s.	P16	Brusel-Corsiez 2001
12	Dudzele, *Hoge Noenhof*	IIIe s.	P16	Hanut et Thoen 2001
38	Ecques	?	P1	Pouchain 2000
35	Enquin-les-Mines	?	P1	Pouchain 2000
34	Febvin-Palfart	?	P16	Pouchain 2000
44	Flètre	Ier s. av.	P16	Leman-Delerive 1998
2	Frencq	Fin Ier s. av.-Fin IIe s. ap.	P14, P16	Dilly 1978
	Han-sur-Lesse	Ier s. av.	P14	Leman-Delerive 1998
25	Hénin-Beaumont	Ier s. av.	P14, P16	Geoffroy 1998
43	Hondeghem	Ier s. av.	P16	Leman-Delerive 1998
24	Hornaing	Ier s. av.	P14, P16	Dilly 1992
19	Ittre	Ier s. av.	P14, P16	Leman-Delerive 1998
41	Lambres	?	P16	Pouchain 2000
33	Lespesses	?	P1, P16	Pouchain 2000
30	Lille, *Les Symphoriales*	Milieu Ier s.	P16	Herbin 2001
7	Looberghe	?	P1	Hannois, comm. pers.
31	Loos	Ier s. av.	P16	Leman-Delerive 1998
42	Mazinghem	?	P16	Pouchain 2000
20	Menen, *'t Voske*	Première moitié Ier s.	P16	Hanut et Thoen 2001
16	Merendree	IIIe s.	P16	De Clercq comm. pers.
40	Molinghem, *Les Grands Sarts*	?	P16	Delmaire *et alii* 1995
8	Pitgam	?	P1	Hannois 1999
	Pitgam, *Schulle Veld*	?	P1	Bouche et Michel 1999
28	Seclin, *Les Tamaris*	Fin Ier s. av.-début Ier s. ap.	P16	Révillion *et alii* 1986
15	Sint-Martens-Latem	?	P16	Vermeulen 1989
	Sint-Martens-Latem	Première moitié Ier s.	P16	Hanut et Thoen 2001
9	Steene	?	P1	Hannois 1999
4	Tardinghem	?	P1	Leclercq *et alii* 1994
36	Thérouanne	Ier s.	P1	Delmaire 1976
	Thérouanne, *Le Bois Robichet*	Seconde moitié Ier s.	P16	Blamangin et Vanhille 1996
39	Thiennes	?	P1, P16	Pouchain 2000
22	Tourcoing, *Les Orions*	IIIe s.	P16	Herbin 2001
23	Tournai	Ier s. av.	P16	Leman-Delerive 1998
17	Velzeke	Fin Ier -début IIe s.	P16	De Mulder *et alii* 2001
29	Villeneuve d'Ascq	Ier s. av.	P16	Leman-Delerive 1998
	Villeneuve d'Ascq, *La Haute Borne*	IIe s.	P14	Herbin 2001
	Villeneuve d'Ascq, *Les Près*	Fin Ier s. av.-début Ier s. ap.	P16	Herbin 2001
21	Wervik	Seconde moitié Ier-IIe s.	P16	Opsteyn 1995
13	Wijngem	Ier s. av.	P16	Leman-Delerive 1998
6	Zouafques, hameau de Wolphus, *Les Croisettes*	IIe-IIIe s.	P1, P16	Routier, à paraître

Tableau 2. — *Inventaire des sites ayant livré de la céramique modelée des types P1, P16 et P14.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

3. LE BRIQUETAGE ET LES STRUCTURES DE PRODUCTION DU SEL

Le mobilier comporte, en plus de la vaisselle, des éléments de briquetage. Piliers, moules à sels et cales témoignent de la production du sel par chauffage de l'eau de mer[76].

Les piliers

Les piliers, toujours brisés, ressemblent à des briques dont l'originalité est pressentie par Lambert au début du XIIIe siècle, décrite par Dom Grenier au XVIIIe siècle et confirmée par Debray au XIXe siècle. C'est au début des années 1960 que M. Cabal, aidé d'H. Mariette, d'E. Will puis de H. Thoen, fait le lien avec la production du sel.

Des trente fragments de pilier récoltés, vingt-neuf possèdent une section quadrangulaire de 40 à 50 mm de côté (fig. 28, 1-4 ; tab. 3) et un seul affecte une forme cylindrique comme à Steene-Pitgam (fig. 28, 5)[77]. Leur extrémité supérieure produite par la pression des doigts est plane, plus ou moins carré ou circulaire. Les couleurs observées à la surface des supports varient de l'orange rougeâtre au gris clair. Leur pâte est dure, poreuse, noire et parfois orange rougeâtre. Elle contient un abondant dégraissant végétal trahi par des traces en négatif ou des restes ligneux de charbons de bois visibles à la loupe binoculaire. De fins quartz accompagnés de quelques-uns de taille supérieure et de rares inclusions d'argilite grise ou orange, moyennes à grosses complètent le spectre.

Lors de leur mise en œuvre, les piliers sont implantés verticalement à la base du four, leur empattement dirigé vers le haut.

Les moules à sel

Les moules à sel, extrêmement fragmentés, sont difficiles à restituer. Deux types peuvent cependant être distingués aux Noires-Terres. Le type 1 mis en évidence par M. Cabal et H. Thoen se présente sous la forme d'une jatte à lèvre éversée grossièrement façonnée (fig. 28, 9-11)[78]. Le type 2 est caractérisé par une lèvre simple, un bord évasé et des parois lisses (fig. 28, 12-14). Autant que l'on puisse en juger à l'examen de 20 bords du type 1 et 14 du type 2, le diamètre externe à l'ouverture de ces récipients tourne autour de 240 mm pour les premiers et 220 mm pour les seconds. D'autre part, la couleur de leur surface varie du brun gris clair à l'orange rougeâtre. La pâte révèle à l'examen à la loupe binoculaire une composition identique à celle des piliers.

N° d'invent.	Section	Longeur conservée	Empattement	Figure
1	40/40	110	60/62	1
2	38/38	80	d. 65	2
3	48/58	60	62/80	3
4	47/47	80	60/64	4
5	d. 33	66		5
6	42/51	200		
7	44/47	160		
8	42/45	55	54/53	
9	49/51	90		
10	43/46	170		
11	36/38	110		
12	38/39	65		
13	38/39	130	47/48	
14	39/ ?	55	57/63	
15	41/47	15		
16	46/49	80		
17	42/44	40		
18	40/41	105		
19	41/44	95		
20	40/45	145		
21	42/43	65		
22	48/55	80		
23	37/37	120		
24	51/52	185		
25	46/49	95		
26	43/49	105		
27	38/40	130		
28	45/47	90	53/57	
29	47/50	60		
30	47/53	170	50/64	

Tableau 3. — *Dimensions des piliers (mm).*

P. W. Van Den Broeke a opéré pour la Belgique, la Hollande et le Nord de la France un recensement des trouvailles d'un type de moule à sel qu'il dénomme *thin-walled orange-red pottery* dont la forme, les dimensions et les couleurs, sont en tout point comparables au type 2 rencontré aux Noires-Terres (fig. 29)[79]. À Kesteren (Hollande), un de ces récipients a été complètement restitué : l'ouverture est évasée, le corps conique et le fond arrondi (fig. 28, 15). Ce dernier point de leur morphologie justifie l'usage de cales pour les maintenir au sommet des piliers. Sur le plan minéralogique, la parenté entre les exemplaires décrits par P.W. Van Den Broeke et ceux des Noires-

76. — PRILAUX 2000, p. 7.
77. — HANNOIS 1999, p. 117-118.
78. — CABAL et THOEN 1985, p. 197.
79. — VAN DEN BROEKE 1996, p. 195-196.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

Terres n'est pas formellement établie. L'usage d'un dégraissant végétal est effectivement généralisé mais sur plusieurs sites de consommation la pâte comporte des inclusions de calcite petites à grosses non avérées à Ardres.

Dans l'état de la recherche, le type 1 n'est attesté qu'aux Noires-Terres. Malgré tout, ses dimensions obéissant à un standard au même titre que le type 2, son contenu paraît destiné à la commercialisation. La présence de deux types distincts de récipient issus du même contexte stratigraphique dans les ateliers de sauniers de l'âge du fer est un fait récurrent[80]. L'hypothèse la plus probable voudrait qu'ils contiennent des sels de nature différente selon que les sables salés ont été lessivés à l'eau de mer ou à l'eau douce, lors de la réalisation de la saumure. La première méthode conduit à l'obtention d'un sel gris et âcre, la seconde contribue à l'élaboration d'un sel blanc. Les sources littéraires antiques mentionnent ces deux qualités de sel et Pline l'Ancien, par exemple, indique que « pour l'alimentation et pour la table les plus avantageux sont les sels qui se dissolvent aisément et qui sont les plus humides, car ils ont moins d'amertume […]. Un sel piquant et sec […] convient mieux à la conservation des viandes »[81].

Les cales[82]

Trente-trois individus furent examinés. Il s'agit de masses d'argile approximativement cylindriques dont la face supérieure est légèrement concave et dont la face inférieure témoigne de l'impression d'un élément plat, rectangulaire ou circulaire (fig. 28, 6-8). Leur épaisseur est comprise entre 20 et 60 mm. Leur surface est blanc jaune à gris clair et la pâte offre en plus des couleurs précitées des teintes ocre brun clair à orange rougeâtre. Le matériau employé est plus pulvérulent que celui qui compose les piliers et les moules. De plus, il ne bénéficie pas d'une adjonction de végétaux. Les inclusions se partagent entre de petits quartz en quantité clairsemée accompagnés de quelques-uns de taille supérieure et des particules noires et oranges en quantité modérée.

Les cales des Noires-Terres, contrairement aux *hand-bricks* de Pont-Rémy, Arry, et Sorrus, sont associées à des fours à piliers. Le constat est le même à La Panne et à Steene-Pitgam[83]. La face inférieure des cales ardrésiennes correspond à l'extrémité supérieure des piliers alors que les *hand-bricks* présentent la trace très nette des entretoises de la grille[84]. Néanmoins, leur fonction est identique : mises en œuvre à l'état cru, les unes au sommet des piliers, les autres sur la grille, elles soutiennent les moules lors de la phase de cristallisation du sel.

Les fours

À l'occasion des curages de watergangs ou des étangs apparaît par endroits une couche d'environ 25 cm d'argile rubéfiée reposant directement sur la tourbe. Ce niveau rougeâtre contient des éléments de briquetage et de parois de four qui ne laissent place à aucun doute sur la destination de ces structures[85]. D'ailleurs, ces dernières sont identiques à plusieurs fours à sel découverts récemment dans la cité des Ambiens.

Les travaux d'archéologie préventive liés à la réalisation de l'autoroute A16 entre la Canche et la Somme ont permis de mettre en évidence deux types de four à sel : le four à piliers disparu autour du IIIe siècle av. J.-C. et le four à grille, son successeur[86]. Néanmoins, les fours du littoral flamand ne témoignent pas de la même évolution. Ainsi, les fours gallo-romains de Leffinge affectent une forme comparable à celle des fours à piliers de Vignaucourt (80) et de Pont-Rémy (80) datés de l'âge du fer[87]. Ce sont de simples fosses ovalaires peu profondes, longues de 1,20 m et larges de 0,60 m. Leur remplissage, composé de cendres, de nombreux tessons de moule à sel, de fragments de piliers et de sigillée, confirme l'existence des fours à piliers à la fin du IIe siècle ou au début du IIIe siècle ap. J.-C[88]. P. W. Van Den Broeke signale par ailleurs la découverte fortuite de piliers dans une fosse datée de la seconde moitié du IIe siècle ap. J.-C. à Kesteren (Hollande)[89]. Les fours d'Ardres n'ont pas encore été fouillés, mais l'absence d'éléments de grille au sein du matériel de surface incite à les considérer comme de simples fours à piliers.

4. SYNTHÈSE

4.1. Chronologie

4.1.1. D'après la céramique

L'établissement d'une chronologie d'après la céramique repose essentiellement sur les données fournies par la céramique belge et la terre sigillée. Les

80. — Prilaux 2000, p. 74.
81. — Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, 31, 87.
82. — Ce terme, employé dans l'artisanat de la poterie, est préféré à celui de *hand-bricks* (Blondel 2001, p. 173).
83. — Riehm 1961, p. 189 ; Hannois 1999, p. 117.
84. — Prilaux 2000, p. 76-77.
85. — Cabal et Thoen 1985, p. 102 ; Thoen 1986, p. 45.
86. — Prilaux 2000, p. 100-101.
87. — Prilaux 2000, p. 77.
88. — Thoen 1986, p. 41.
89. — Van Den Broeke 1996, p. 195197.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

Potier	Atelier	Nombre	Datation approx.
Bassus I	La Graufesenque	1	50-70
Bassus II-Coelus	La Graufesenque	1	50-75
Bellicus	La Graufesenque	1	50-70
Bio	La Graufesenque	2	55-75
Calvus I	La Graufesenque	1	70-100
Carantanus ou Carantus I	La Graufesenque	1	70-100
Fuscus II	La Graufesenque	2	80-120
Geminus	La Graufesenque	1	40-60
Ingenuus	La Graufesenque	1	70-100
Maccarus	La Graufesenque	1	70-100
Pontius	La Graufesenque	2	70-95
Primus	La Graufesenque/LeRozier	1	20-80
Rufinus II	La Graufesenque/Montans/Banassac	1	65-90
Silvinus I ou II	La Graufesenque	1	30-65 ou 65-95
Pridianus	La Madeleine	1	125-150
Albinus IV	Lezoux	1	130-155
Albucius II	Lezoux	1	150-180
Attianus	Geugnon/Lezoux/Martres-de-Veyre	1	120-145 ?
Atticus	Lezoux	2	
Borillus I	Lezoux	1	150-180
Cerialis II	Lezoux	1	135-160
Cesorinus II	Lezoux	1	155-185
Cintugenus ou Cinnamus II	Lezoux	1	150-175 ou 140-160
Cobnertus ou Cobnertianus	Lezoux	1	
Cracuna I	Lezoux	1	130-160
Curmillus	Lezoux	1	
Dagomarus	Lezoux/Martres-de-Veyre	1	100-120
Do(v)eccus	Lezoux	1	170-200
Flo-Albinus	Lezoux	1	150-180
Geminus VI ou VII	Lezoux	1	140-160 ou 170-200
Granianus	Lezoux	2	
Ianuarius II	Lezoux	1	130-160
Luppa II	Lezoux	1	130-155
Lupus III	Lezoux	1	150-180
Maceratus	Lezoux	1	
Malledo	Lezoux	3	150-180
Malliacus	Lezoux	2	
Malluro I	Lezoux	1	135-160
Mansuetus II	Lezoux	1	150-160
Marcellus III	Lezoux	1	140-165
Mattius II	Lezoux	1	135-165
Maximinus I	Lezoux	3	170-200
Muxtullus	Lezoux	2	155-170
Osbimanus	Lezoux	2	150-180
Paterclus II	Lezoux/Martres-de-Veyre	2	100-125
Paullus V	Lezoux	2	160-200
Peculiaris I	Lezoux	2	160-170
Plautinus	Lezoux	1	
Sacero	Lezoux	1	145-175
Saciro III	Lezoux	1	Mid/late Antonine
Silvanus II	Lezoux	1	130-160
Surburo	Lezoux	1	
Taurinus	Lezoux	1	125-150
Tetturo	Lezoux	1	
Tituro	Lezoux	5	160-190
Titurus	Lezoux	1	150-180
Vespo	Lezoux	1	130-160
Gemellinus	Lezoux	1	
Genitor	Lezoux	1	
Bracisillus	Argonne	1	
Elenius	Argonne	1	fin IIe-début IIIe s.
Libo	Argonne	1	
Pupus	Argonne	1	
Catus	Rheinzabern	1	?
Ciriuna	Rheinzabern	1	130-160 ?
Decminus	Rheinzabern	1	?
Secundinus	Rheinzabern	1	?
MORICI	Gaule de l'Est	1	fin IIe-début IIIe s.
PRIM/	Indét.	1	Indét.
AL.M	Indét.	1	
ALI/	Indét.	1	
ISSA (A cursive)	Indét.	1	
LIANIO (Rét. A cursive)	Indét.	1	
TIMA	Indét.	1	
CRO/	Indét.	1	
VIA N ou N VIA	Indét.	1	
CAT/ /VS	non attribué	1	
COSMINII	non attribué	1	
CRACUNA	non attribué	1	
CRACVRAF	non attribué	1	
DEC/	non attribué	1	
DOC.CA (A cursive)	non attribué	2	
DOCCVS	non attribué	1	
FELIICISFE	non attribué	1	
IVL/ /S.F	non attribué	1	
LVC/ /VS/	non attribué	1	
MERCATOR	non attribué	1	
OFMICF	non attribué	1	
POP PILLV/	non attribué	1	
SACRO/	non attribué	1	

Tableau 4. — *Les estampilles des Noires-Terres, identification et datation d'après Dickinson 1986 ; Dickinson 1989 ; Biegert et Lauber 1995 ; Dickinson 1997 ; Dickinson 1999 ; Dickinson 2001 ; Frey 1993 ; Hartley 2000 ; Polak 2000.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

éléments de vaisselle en *terra rubra* et en *terra nigra* les plus anciens appartiennent aux horizons III-IV définis par X. Deru (5-1 av. J.-C. à 40-45 ap. J.-C.). D'autre part, les cruches Gose 392, 359 et le mortier Gose 454 suggèrent une datation haute des débuts de l'occupation, aux alentours des premières décennies postérieures à notre ère. Bien qu'une partie de la terre sigillée soit antérieure aux Flaviens, cette catégorie ne connaît un véritable essor qu'à partir du IIe siècle. En comparaison, les formes typiques du IIIe siècle sont peu abondantes.

L'analyse des estampilles sur terre sigillée accrédite ces hypothèses. En effet, une faible part d'entre elles mentionne des potiers en activité à La Graufesenque dans les années 50-70 et durant la période flavienne. Le relais est ensuite assuré par les produits lezoviens dont le volume s'accroît nettement sous les Antonins. Les marques de potiers identifiées les plus tardives datent de la fin du IIe et du début du IIIe siècle (tab. 4).

Dans les faits, les trouvailles caractéristiques du IVe siècle sont exceptionnelles : un seul tesson de terre sigillée décoré à la molette est signalé par M. Cabal.

4.1.2. D'après les monnaies

Les découvertes isolées (tab. 5)

L'étude des monnaies découvertes aux Noires-Terres a été réalisée par D. Gricourt, dont nous reprenons les conclusions[90]. Trois monnaies, soit deux *as* au type de l'autel des Gaules et un *dupondius* de Nîmes au type du crocodile attaché à une palme, datent de l'extrême fin du Ier siècle av. J.-C. et du début du suivant. Par la suite, la quantité de numéraire ne s'accroît véritablement que sous le règne de Néron après la réouverture de l'atelier de Lyon en 64. Il connaît une relative abondance sous les Flaviens. La majorité des découvertes du site des Noires-Terres appartient à la période antonine : 55 monnaies identifiables sur 102. Sous les Sévères, la raréfaction du monnayage entamée sous Commode se poursuit et s'inscrit en nette opposition avec le siècle précédent. Cependant, à compter du règne de Trajan Dèce (249-251), le monnayage officiel est à nouveau représenté en nombre important. Il atteint même des proportions non négligeables pour les émissions de Gallien et de Postume datées des années 260-269. Curieusement, les monnaies postérieures au règne de ce dernier n'apparaissent pas au sein des découvertes du site des Noires-Terres alors que les régions avoisinantes en sont largement pourvues. Enfin, deux trouvailles isolées mettent fin à un hiatus couvrant la fin du IIIe siècle et la première moitié du IVe siècle. Il s'agit d'un *aes* 3 de Constance II frappé à Aquilée entre 355 et *ca* 357 et d'un *aes* 2 de Magnus Maximus frappé en Arles entre 383 et *ca* 387.

Période	Nombre
-27/41	3
41/54	1
54/68	3
68/96	9
96/117	7
117/138	18
138/161	12
161/180	18
180/193	7
193/222	2
222/238	1
238/260	8
260/275	11
337/361	1
383/388	1
Indét.	3
Total	105

Tableau 5. — *Récapitulatif des trouvailles monétaires des Noires-Terres d'après Gricourt 1988b ; Gricourt et Deroeux 1987.*

Les dépôts monétaires

Quatre dépôts monétaires ont été mis au jour aux Noires-Terres et dans les environs. Deux sont connus grâces aux manuscrits Pigault de Lespinoy (trésor de monnaies de Philippe et Postume en 1760, trésor de monnaies de Postume en 1767). Le trésor exhumé en 1873, signalé par H. Debray, est publié pour moitié en 1874[91]. La trouvaille monétaire de 1981 a été étudiée par D. Hollard et D. Gricourt en 1994[92].

Ce dernier, dans la lignée de P. Van Gansbeke, voit dans l'enfouissement de trésors une réaction face aux « raids » de pirates germains conduits en 268[93]. Cependant, l'analyse de la composition des trésors révèle une intention autre que celle de les soustraire aux rapines. En effet, elle montre une très forte représentation des bronzes de Postume frappés à Cologne et la faible part, en comparaison, des antoniniens de Gallien frappés à Rome. L'ensemble de bronzes

90. — Gricourt 1988b, p. 69-98.
91. — Clérot 1874.
92. — Gricourt et Hollard 1994.
93. — Van Gansbeke 1952 ; Gricourt 1988a.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

récemment publié témoigne d'une même répartition[94]. D'un autre côté, les monnaies isolées ne présentent pas une telle disproportion. Les usagers ont donc fait le choix, semble-t-il, de régler en monnaie de Rome et de thésauriser la monnaie de Cologne de meilleure qualité[95]. Si l'insécurité a pu jouer, la constitution de trésors est plus affaire d'épargne dans un climat économique et politique instable.

4.1.3. Conclusion

La concordance des données céramiques et numismatiques permet d'avancer quelques hypothèses à propos de la chronologie du site gallo-romain des Noires-Terres. Tout d'abord, l'occupation paraît effective dès le début du Ier siècle ap. J.-C. Elle n'atteindra son plus fort degré qu'au IIe siècle sous le règne des Antonins avant de connaître un déclin au cours de la première moitié du IIIe siècle, qui est observé aussi bien sur le plan céramique que monétaire. Malgré la reprise du monnayage officiel sous le règne de Trajan Dèce, l'occupation cesse vers 268. L'instabilité politique et la crainte de la montée des eaux peuvent expliquer la désaffectation de la région.

L'hypothèse d'une réoccupation des Noires-Terres au Bas-Empire a pu être formulée. Il semble qu'il ne faille pas la retenir car les indices archéologiques – un tesson de terre sigillée décoré à la molette, deux monnaies datées de 355-357 et 383-387 – n'ont pas de valeur significative.

4.2. Les habitudes alimentaires d'après la céramique

4.2.1. Servir, boire et manger

La vaisselle dédiée au service et à la consommation des aliments et des boissons représente 38,70 % de l'ensemble de la céramique étudiée. Elle se compose en majorité de terre sigillée (30,20 %), d'une faible proportion de céramique belge (4,70 %) et de céramique commune claire (1,40 %). Le reste, à savoir la céramique engobée (0,40 %), fine régionale B (0,30 %) et dorée (0,20 %), est quantité négligeable (fig. 4).

Aux Noires-Terres, les habitants préfèrent les cruches aux bouteilles représentées par un seul individu en *terra nigra*. Le nécessaire à boisson comprend au Ier siècle des pots à lèvre oblique P6 et des pots biconiques ou à col concave en céramique belge dont la fonction est attestée par leur association régulière dans les dotations funéraires avec des cruches et des bouteilles[96]. La destination des pots-tonnelets P13 et des pots à lèvre en amande P21-22 n'est pas aussi clairement établie. Cependant, il est fort probable qu'il faille rapprocher leur fonction de celle de vases à boire. Pour les IIe et IIIe siècles, les catégories qui fournissent habituellement des gobelets ne subsistent qu'en très faible proportion : 0,40 % pour la céramique engobée, 0,30 % pour la céramique fine régionale B et 0,20 % pour la céramique dorée. Selon l'usage romain, la vaisselle de table comporte, en plus du gobelet et de la cruche, une assiette et deux coupes : l'une nommée *acetabulum* contient les condiments, l'autre de taille supérieure est appelée *paropsis*[97]. Le répertoire de la terre sigillée des Noires-Terres paraît conforme à ce modèle puisque d'un côté abondent les assiettes Drag. 15/17, 18, 18/31, 31 et 32 et de l'autre les coupes Drag. 24/25, 27, 33 et 40 (tab. 1). Il convient de noter que la morphologie des assiettes témoigne d'une tendance à l'allongement et à l'évasement du bord au cours du temps. Ce phénomène, également observé pour la céramique belge, traduit sans doute une adaptation à un contenu plus liquide que celui de la nourriture méditerranéenne[98]. Par ailleurs, les catégories naturellement consacrées à la consommation des boissons faisant défaut, les coupes en terre sigillée ne pourraient-elles pas être détournées de leur fonction initiale de présentation des sauces ? Pour ce faire, les nombreuses coupes Drag. 33 semblent particulièrement bien adaptées car contrairement aux Drag. 27 leur lèvre est simple.

4.2.2. La cuisson des aliments

Trois catégories sont consacrées à la cuisson des aliments : la céramique à vernis rouge pompéien (1,10 %), la céramique rugueuse B (7,70 %), et la céramique modelée (49,90 %). Cette dernière représente à elle seule près de la moitié du matériel prospecté. Elle comporte essentiellement des pots (80,3 %), quelques couvercles (3 %), et de rares formes ouvertes (5,7 %). La céramique rugueuse B, cinq fois moins nombreuse, occupe le même champ fonctionnel. Cependant, la répartition des formes est inversée : près de la moitié des individus sont des plats et des jattes, et 30,8 % seulement des pots. En l'absence d'indices chrono-typologiques probants, il est impossible de restituer l'évolution concurrente de ces deux catégories. Néanmoins, le cas du *vicus* de Kruishoutem en Flandre sablonneuse suggère que la proportion de céramique modelée décroît au cours du

94. — Gricourt et Hollard 1994.
95. — Gricourt 1988b, p. 78-79.
96. — Deru 1996, p. 212-213.
97. — Hilgers 1969, p. 33-34, p. 91-92 et p. 238-239.
98. — Deru 1996, p. 210-211.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

temps tout en se maintenant à un niveau élevé jusqu'au IIIe siècle[99]. En résumé, le pot en céramique modelée est le récipient de prédilection pour cuire les aliments. Par contre, les formes ouvertes en céramique rugueuse B et notamment les plats à vernis rouge pompéien s'imposent difficilement, en raison sans doute de leur inadaptation aux usages culinaires des habitants.

4.2.3 Conclusion

La sociologie montre que la consommation des aliments et surtout des boissons participe de la représentation sociale. La vaisselle impliquée est donc, plus qu'aucune autre, soumise aux modes. À l'opposé, la préparation des repas, ordinairement exclue de ce champ, échappe de façon plus durable aux influences[100]. Le mobilier des Noires-Terres, entre terre sigillée d'un côté et céramique modelée de l'autre, peut-il être appréhendé selon ce schéma ? D'autres exemples durant l'antiquité montrent que la vaisselle culinaire est plus résistante à l'acculturation que la vaisselle de table. Ainsi, il ressort de l'analyse d'ensembles céramiques de Gaule méridionale couvrant la période du IVe au Ier siècle que la vaisselle tournée est généralement importée et que la vaisselle modelée est produite sur place. Cette dernière, et ce point mérite d'être souligné en raison de parallèles flagrants avec le matériel des Noires-Terres, est majoritairement composée de pots à cuire[101]. En revanche, les habitants de Marseille et de ses colonies provençales plus en prise avec le modèle grec privilégient pour la cuisson l'usage de récipients ouverts[102]. Des évolutions similaires sont perceptibles du Ier au IIe siècle en Rhénanie dans la partie ouest de l'espace situé entre le Main et le massif du Taunus. En effet, à l'appui de l'ethnographie cette fois, il semble que la confrontation de la céramique importée et de la céramique germanique se traduise par le cantonnement de cette dernière dans des usages culinaires. La première compose assez souvent le service de table[103].

Les comportements liés à la table et à la préparation des aliments aux Noires-Terres peuvent être décrits de la façon suivante. Premièrement, la terre sigillée inspirée du modèle italique bénéficie d'une forte demande même si la fonction originelle des coupes est peut-être ignorée des usagers. Deuxièmement, le mode de préparation privilégié des aliments est la cuisson en pot en céramique modelée héritée de La Tène finale. Enfin, les catégories dont la fonction est liée à des habitudes alimentaires proprement méditerranéennes comme les mortiers (1,40 %) et les plats à vernis rouge pompéien (1,10 %) sont peu représentées.

4.3. Économie

4.3.1. Les importations

Toute la céramique tournée, soit 47,8 % des individus étudiés, est importée. Nous distinguons les importations lointaines, extra-régionales et régionales. Cependant, une approche quantifiée du matériel de prospection étant chose peu commune, la portée de nos conclusions s'en trouve forcément limitée.

Les importations lointaines

Au sein de la céramique importée, la catégorie prédominante est la terre sigillée. D'après l'observation des groupes de pâtes, les provenances se partagent entre le Sud de la Gaule (21 %), le Centre (52 %) et l'Est (26 %). Les données de Steene-Pitgam diffèrent nettement de ces dernières car les produits du Sud atteignent seulement 8 % et ceux du Centre 65 %[104]. Ceci, et la numismatique paraît le confirmer, tient sans doute à un développement plus précoce des Noires-Terres[105]. Par contre, la quantité relative de terre sigillée de l'Est est équivalente sur les deux sites. Au IIe siècle, la céramique engobée de Rhénanie inférieure demeure en proportion très faible (0,4 %). Quelques cruches (groupe A) témoignent peut-être de relations entretenues très tôt avec cette zone. Les produits méridionaux font figure d'exception, leur présence se limite à deux mortiers probablement originaires de la vallée du Rhône et à des amphores issues de Narbonnaise et de Bétique.

Les importations extra-régionales

Sont considérés comme des importations extra-régionales les produits originaires d'ateliers situés au-delà des cités voisines de la cité des Morins. Ils se partagent entre la céramique belge des vallées de la Vesle et de la Marne (cité des Rèmes), la céramique à vernis rouge pompéien et dorée des Rues-des-Vignes et les cruches et mortiers de Bavay (cité des Nerviens). Les individus du groupe de pâtes « savonneuses » appartiennent également à cet ensemble. Hormis la céramique belge venue de Champagne et les produits de Bavay, ces apports sont réduits.

99. — Vermeulen 1992, p. 282.
100. — Goody 1984.
101. — Bats 1994, p. 410-413.
102. — Bats 1994, p. 410-413.
103. — Walter 2000, p. 199.
104. — De Clercq et Deschieter 1999, p. 77-78.
105. — Delmaire 1999, p. 125.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

Les importations régionales

D'après la typologie, la céramique rugueuse B, relativement abondante, provient de la cité des Morins ou des cités voisines (Ambiens, Atrébates, Ménapiens). La vaisselle de table du Ier siècle comporte aussi des vases à fort caractère régional dont la diffusion détermine un faciès. Les plus répandues sont les pots P13 et P21/22 en céramique belge. Dans les siècles suivants, la vaisselle de table issue d'ateliers régionaux se limite à de rares exemplaires de céramique fine régionale B.

4.3.2. La production de la céramique modelée et l'économie rurale

Des trois groupes de pâtes mis en évidence pour la céramique modelée, ceux nommés A et B sont certainement d'origine locale. Cette hypothèse repose sur le fait que la composition minéralogique du groupe de pâtes A est proche de celles des piliers de four à sel et que plusieurs ratés de cuisson sont attribuables au groupe de pâtes B. C'est pourquoi, en raison de son origine locale et de sa forte proportion, la mise en évidence des modes de production de la céramique modelée est d'un intérêt primordial pour caractériser l'économie du site.

Les études ethnographiques ont permis de construire plusieurs modèles de production de la céramique[106]. D'après celles-ci, la céramique modelée relève de deux modes de production dénommés « production domestique » et « industrie domestique ». Dans le premier modèle, la céramique modelée répond uniquement aux besoins au coup par coup de l'unité familiale. Le second modèle témoigne d'une évolution vers une semi-spécialisation de la production. La diffusion des céramiques est plus étendue et les techniques de cuisson et de façonnage sont mieux maîtrisées. Cependant, cet artisanat ne constitue pas un moyen de subsistance à lui seul et est exercé en complément des autres activités. Un troisième modèle est avéré à l'époque romaine. Il correspond à des récipients diffusés à très large échelle malgré l'usage de techniques rudimentaires de façonnage. Les catégories comme la *black-burnished* ou la céramique de type Besançon illustrent bien ce phénomène. Dans ce cas de figure, de véritables ateliers sont créés pour alimenter un vaste marché.

Le principal critère de distinction entre ces trois modèles est le degré de diffusion de la céramique produite. *A priori*, la céramique modelée n'ayant qu'une aire de diffusion limitée, elle correspond vraisemblablement aux modèles de « production domestique » ou « d'industrie domestique ». Cependant, sa production n'est peut-être pas limitée au niveau économique le plus bas où chacun réaliserait sa propre vaisselle mais à un niveau juste supérieur. Au demeurant, les pots à cuire modelés MD-B, mieux finis que leurs homologues MD-A, paraissent significatifs d'une tendance à la spécialisation et, pourquoi pas, du passage d'une « production domestique » à une « industrie domestique ».

L'établissement de la carte de répartition des types les plus répandus en céramique modelée révèle une parenté certaine entre les cités des Morins et des Ménapiens durant le Haut-Empire (fig. 26). Dans cette zone, la céramique modelée perdure au-delà du Ier siècle ap. J.-C., alors que dans les contrées plus méridionales, elle a complètement disparu à de rares exceptions près. Deux modèles coexistent donc. Ils reposent sur une évolution différenciée des modes de production d'une région à l'autre, phénomène pressenti à travers la répartition spatiale des fours à grille et à piliers.

N. Roymans oppose deux régimes agricoles en Gaule du Nord qui, bien que déjà en place à La Tène finale, voient leur singularité se renforcer au Ier siècle ap. J.-C. Le premier, lié au lœss, repose sur la culture des céréales dans le cadre de *villae*. Le second correspond aux régions sablonneuses du nord et de la côte où l'activité agricole est matérialisée par la ferme indigène : on y pratique essentiellement l'élevage[107]. Or, la répartition des *villae*, dont les vestiges sont plus facilement décelables que ceux des fermes indigènes, dessine par opposition la limite de l'extension de la céramique modelée au Haut-Empire (fig. 26). D'ailleurs, F. Vermeulen souligne la prédominance des fermes en bois exemptes de l'influence romaine sur les *villae* dans la Flandre sablonneuse où la céramique modelée l'emporte en proportion sur toute autre catégorie[108]. Une économie à caractère pastoral et dégageant peu de surplus agricoles semble donc bien aller de pair avec le maintien de la céramique modelée dans les cités des Morins et des Ménapiens et notamment à Ardres.

4.3.3. Le sel

Les fours à sel des Noires-Terres s'inscrivent dans la lignée des structures fossoyées à piliers de l'âge du fer. Ce phénomène de stagnation technologique est

106. — Peacock 1997, p. 13-70 ; Van Der Leeuw 1984, p. 722-723.
107. — Roymans 1996, p. 87.
108. — Vermeulen 1992b, p. 279.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

également observé à Steene, Pitgam et Leffinge. Dans les régions côtières situées plus au sud, les sauniers privilégient, dès le IIIe siècle av. J. -C., les fours à grilles caractéristiques d'un changement d'échelle de la production. À l'époque romaine, la ferme augustéenne de Conchil-le-Temple, dont l'ordonnance et la taille sont inspirées des *villae* du Haut-Empire, a livré une telle structure. Selon les auteurs de la fouille, elle est « le reflet du cadre romanisé dans lequel se développe désormais cette activité, et du mode de production "industriel" qui caractérise les grandes exploitations rurales gallo-romaines »[109]. Les ateliers de sauniers du littoral flamand semblent donc ne pas avoir subi un bouleversement d'ordre socio-économique comparable qui aurait pu justifier l'adoption de nouveaux modes de production.

Pour l'instant, le seul site de production ayant livré des individus du type *thin-walled orange-red pottery* est Ardres. Bien que l'existence d'autres lieux de production soit probable, la figure 29 reflète à n'en pas douter les destinations possibles du sel morin en général et ardrésien en particulier[110]. Deux marchés coexistent : l'un, civil, comprend le Nord de la Gaule, l'autre, militaire, correspond au *limes* rhénan. Ce dernier point fait écho aux inscriptions jumelles de Rimini datées de 70-79[111] : les *salinatores* de la cité des Morins et de la cité des Ménapiens y remercient le centurion L. Lepidus Proculus, basé de 70 à 75 environ à Neuss sur le Rhin[112].

CONCLUSION GÉNÉRALE

La caractérisation du faciès céramique de l'agglomération secondaire d'Ardres à partir du matériel prospecté aux Noires-Terres a permis d'aboutir à des conclusions d'ordre chronologique, culturel et économique. Le site est occupé du début du Ier siècle ap. J.-C. jusqu'au dernier tiers du IIIe siècle. Les causes de son abandon demeurent inexpliquées bien qu'il soit tentant de le relier à l'instabilité politique. De toute façon, la transgression Dunkerque II rend la plaine maritime impraticable pour plusieurs siècles. Les habitants du Haut-Empire, bien qu'ayant accès à une vaisselle et à des denrées propres à la culture méditerranéenne, conservent leurs usages culinaires hérités de La Tène finale. D'autre part, la permanence des modes de production qui caractérise l'économie du site, transparaît à la fois à travers la céramique modelée et l'artisanat du sel. Le régime agricole qui privilégie l'élevage et les habitats de type ferme indigène va de pair avec ce phénomène étendu aux zones côtières et sablonneuses du Nord de la Gaule. Néanmoins, le maintien des modes de production n'interdit aucunement l'ouverture à un vaste marché puisque le sel s'exporte probablement jusqu'au Rhin. Seules des fouilles menées à Ardres permettront de conforter nos hypothèses, de leur fournir un cadre chronologique fiable et de dépasser la vision offerte par la seule céramique.

CATALOGUE

La céramique engobée

La céramique engobée de Cologne (fig. 8)

1. Gobelet à lèvre en corniche (EN-CO STUART 2) dont le bord est conservé à 5 % ; S revêtue d'un engobe noir brun, décor à la barbotine ; P gris blanc à noir olive ; d. 110 (n° inv. 00.186).
2. Gobelet à lèvre en corniche (EN-CO STUART 2) dont le bord est conservé à 5 % ; S revêtue d'un engobe noir brun ; P blanc jaune ; d. 120 (n° inv. 00.153).
3. Gobelet à lèvre en corniche (EN-CO STUART 2) dont le bord est conservé à 10 % ; S revêtue d'un engobe brun jaunâtre foncé, crépie ; P blanc jaunâtre ; d. 130 (n° inv. 00.13).
4. Gobelet à lèvre en corniche (EN-CO STUART 2) dont le bord est conservé à moins de 5 % ; S revêtue d'un engobe noir jaune, crépie ; P blanc jaunâtre à franges plus claires ; d. 120 (n° inv. 00.154).
5. Gobelet à lèvre en corniche (EN-CO STUART 2) dont le bord est conservé à 15 % ; S revêtue d'un engobe noir jaune ; P gris jaune clair ; d. 70 (n° inv. 00.187).
6. Gobelet (EN-CO STUART 4) dont le bord est conservé à 15 % ; S revêtue d'un engobe noir jaune ; P gris brun ; d. 80 (n° inv. 00.34).
7. Gobelet (EN-CO STUART 4) dont le bord est conservé à 5 % ; S revêtue d'un engobe noir jaune ; P blanc jaunâtre ; d. 130 (n° inv. 00.189).
8. Gobelet (EN-CO STUART 4) dont le bord est conservé à 5 % ; S revêtue d'un engobe noir brun ; P blanche ; d. 100 (n° inv. 00.188).
9. Gobelet (EN-CO STUART 4) dont le bord est conservé à 5 % ; S revêtue d'un engobe noir jaune ; P brun gris noirâtre ; d. 110 (n° inv. 00.35).
10. Assiette à lèvre rentrante (EN-CO Niederbieber 40) dont le bord est conservé à 5 % ; S revêtue d'un engobe noir brun ; P blanc jaune ; d. 370 (n° inv. 00.341).
11. Assiette à lèvre rentrante (EN-CO Niederbieber 40) dont le bord est conservé à 5 % ; S revêtue d'un engobe brun jaune clair ; P blanc jaune ; d. 280 (n° inv. 00.342).

La céramique belge (fig. 8-10)

La céramique belge du groupe de pâtes champenois (fig. 8-9)

12. Assiette à paroi simple (TN-CHAMP A1) dont le bord est conservé à 10 % ; S noir gris, polie ; P grise ; d. 280 (n° inv. 00.105).

109. — LEMAIRE et ROSSIGNOL 1996, p. 193.
110. — Selon P. W. Van Den Broeke, l'utilisation des moules à sel à parois fines durant la période romaine est confinée au Nord de la France, au sud de l'Aa (VAN DEN BROEKE 1996, p. 199).
111. — *CIL*, XI, 391.
112. — WILL 1962, p. 1649-1650 ; THOEN 1986, p. 23-26 ; VAN DEN BROEKE 1996, p. 199. Les *salinatores* sont les exploitants des salines. Le sel étant un monopole d'État, il est revendu au fisc.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

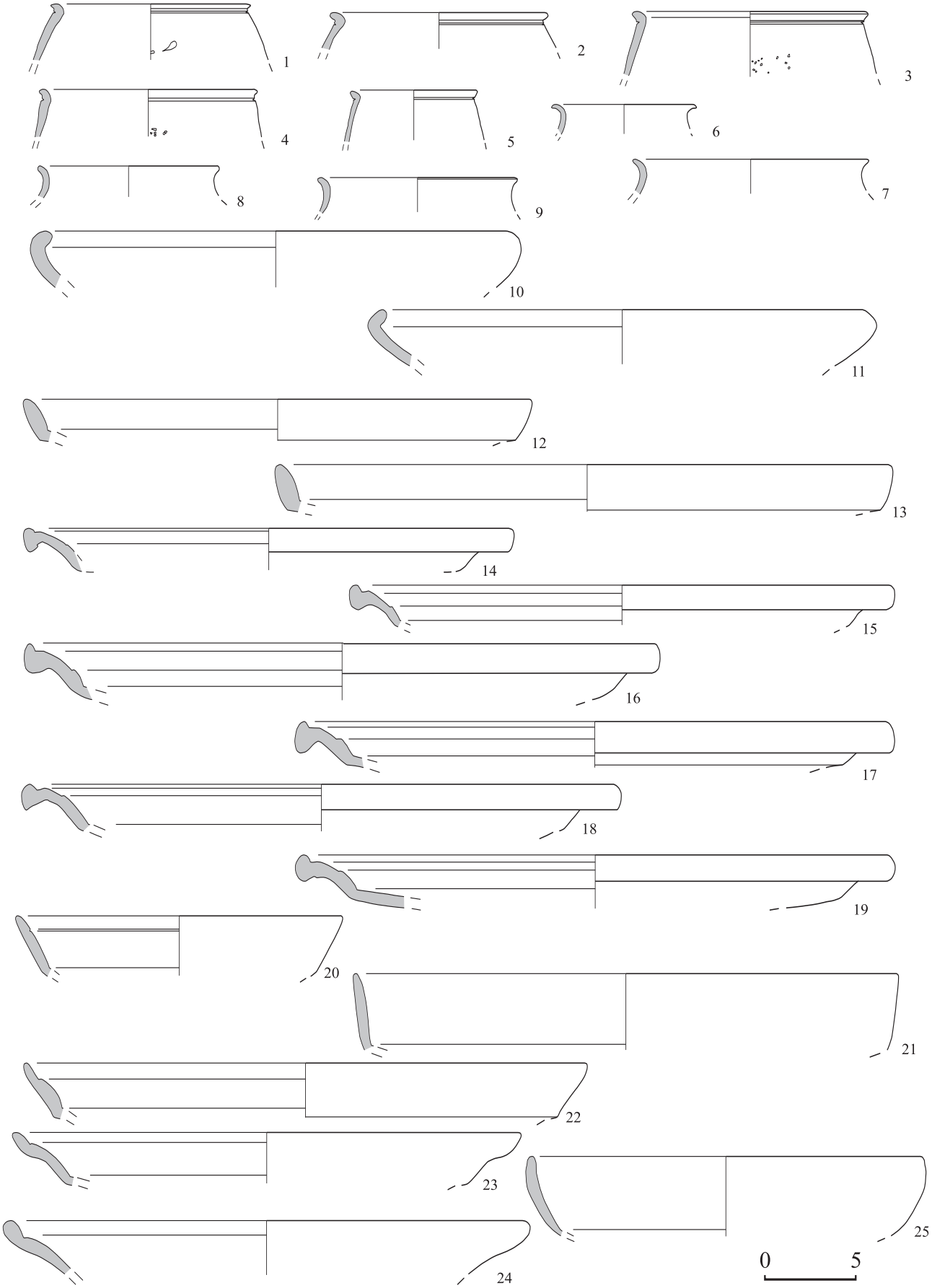

FIG. 8. — *La céramique engobée de Cologne (1-11) et la céramique belge du groupe de pâtes champenois (12-25)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

13. Assiette à paroi simple (TN-CHAMP A1) dont le bord est conservé à 10 % ; S noir gris, polie ; P grise à franges plus claires ; d. 340 (n° inv 00.107).
14. Assiette à paroi moulurée (TR1a-CHAMP A5) dont le bord est conservé à 15 % ; S et P orange brun clair revêtues d'un engobe interne orange rougeâtre ; d. 270 (n° inv. 00.24).
15. Assiette à paroi moulurée (TR1a-CHAMP A5) dont le bord est conservé à 5 % ; S orange foncé revêtue d'un engobe interne orange brun vif ; P rouge jaunâtre noirâtre ; d. 300 (n° inv. 00.21).
16. Assiette à paroi moulurée (TN-CHAMP A5) dont le bord est conservé à 15 % ; S noir gris, polie ; P gris clair ; d. 350 (n° inv. 00.91).
17. Assiette à paroi moulurée (TN-CHAMP A5) dont le bord est conservé à 10 % ; S noir gris, polie ; P gris clair ; d. 330 (n° inv. 00.93).
18. Assiette à paroi moulurée (TN-CHAMP A5) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris foncé, polie ; P gris moyen ; d. 330 (n° inv. 00.94).
19. Assiette à paroi moulurée (TN-CHAMP A5) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris noir, polie ; P gris blanc ; d. 330 (n° inv. 00.326).
20. Assiette à pincement interne (TN-CHAMP A38) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir gris, polie ; P gris blanc ; d. 180 (n° inv. 00.118).
21. Assiette à paroi droite évasée (TN-CHAMP A36) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris noir, polie ; P gris blanc ; d. 300 (n° inv. 00.109).
22. Assiette à pincement interne (TN-CHAMP A38) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir gris, polie ; P gris blanc ; d. 310 (n° inv. 00.117).
23. Assiette à pincement interne (TN-CHAMP A39) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris noir, polie ; P gris blanc ; d. 280 (n° inv. 00.110).
24. Assiette à pincement interne (TN-CHAMP A39) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris clair, polie ; P gris blanc ; d. 290 (n° inv. 00.111).
25. Assiette à paroi concave (TN-CHAMP A41) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir gris, polie ; P gris brun ; d. 220 (n° inv. 00.121).
26. Assiette à paroi concave (TN-CHAMP A42) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris noir, polie ; P gris brun ; d. 230 (n° inv. 00.123).
27. Assiette à paroi concave (TN-CHAMP A42) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir gris, polie ; P gris blanc ; d. 220 (n° inv. 00.124).
28. Coupe campaniforme (TN-CHAMP C3) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir gris, polie ; P gris brun clair à cœur gris ; d. 180 (n° inv. 00.84).
29. Coupe à rebord vertical (TN-CHAMP C8) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris foncé, polie ; P gris blanc ; d. 160 (n° inv. 00.86).
30. Coupe à rebord vertical (TN-CHAMP C8) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir gris, polie ; P gris brun clair à cœur gris ; d. 170 (n° inv. 00.85).
31. Coupe à rebord vertical (TR1a-CHAMP C8) dont le bord est conservé à 10 % ; S ocre brun clair revêtue d'un engobe interne orange brun vif ; P brun ocre clair à franges de même couleur que la surface ; d. 130 (n° inv. 00.16).
32. Pot à lèvre dorée (TR-DR-CHAMP. P23) dont le bord est conservé à 10 % ; S blanche revêtue d'un engobe micacé ocre brun clair sur la lèvre et l'épaule ; P jaune chrome clair ; d. 110 (n° inv. 00.15).
33. Pot globulaire (TR3-CHAMP P30/31) dont le bord est conservé à 5 % ; S et P orange brun vif ; d. 130 (n° inv. 00.17).

La céramique belge du groupe de pâtes A (fig. 9-10)

34. Assiette à lèvre rentrante (TN-A A20) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris moyen, lissée ; P gris foncé ; d. 250 (n° inv. 00.120).
35. Assiette à paroi concave (TN-A A42) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris brun, lissée ; P grise à franges plus foncées ; d. 230 (n° inv. 00.127).
36. Assiette à paroi concave (TN-A A42) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris moyen, lissée ; P gris brun à cœur gris ; d. 240 (n°inv. 00.128).
37. Bol à collerette (TN-A B1) dont le bord est conservé à 10 % ; S grise, lissée ; P grise à franges gris brun ; d. 150 (n° inv. 00.317).
38. Bol hémisphérique (TN-A B28) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris clair, lissée, décor incisé continu ; P gris foncé ; d. 180 (n° inv. 00.324).
39. Bol hémisphérique (TN-A B28) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris foncé, lissée, décor incisé continu ; P gris noirâtre ; d. 200 (n° inv. 00.325).
40. Coupe à collerette (TN-A C13) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris moyen, lissée ; P gris noirâtre ; d. 170 (n° inv. 00.89).
41. Coupe à collerette (TN-A C13) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris moyen, lissée ; P gris moyen à franges gris brun ; d. 170 (n° inv. 00.90).
42. Pot à lèvre oblique (TR3-A P6) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun orange vif ; P gris brun plus claire vers la périphérie ; d. 170 (n° inv. 00.32).
43. Pot-tonnelet (TR2-A P13) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun jaune clair ; P gris foncé à franges orange rougeâtre ; d. 190 (n° inv. 00.23).
44. Pot-tonnelet (TR2-A P13) dont le bord est conservé à 15 % ; S orange noirâtre ; P brun orange noirâtre à franges de même couleur que la surface ; d. 170 (n° inv. 00.27).
45. Pot-tonnelet (TR2-A P13) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun jaune clair ; P gris brun à franges plus claires ; d. 150 (n° inv. 00.30).
46. Pot-tonnelet (TR2-A P13) dont le bord est conservé à 30 % ; S brun jaune clair ; P gris brun à franges orange brun vif puis brun orange clair vers la périphérie ; d. 190 (n°inv. 00.31).
47. Pot-tonnelet (TR2-A P13) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun jaune vif ; P gris brun plus claire vers la périphérie ; d. 190 (n° inv. 00.320).
48. Pot-tonnelet (TR3-A P13) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun jaune clair ; P orange brun vif plus claire vers la périphérie ; d. 190 (n° inv. 00.25).
49. Pot globulaire (TR3-A P30/31) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun jaune vif ; P orange brun vif à cœur gris brun ; d. 110 (n° inv. 00.33).
50. Pot à lèvre en amande (TN-A P20) dont le bord est conservé à 20 % ; S grise, lissée ; P brun orange vif à cœur gris foncé ; d. 140 (n° inv. 00.133).
51. Pot cintré à lèvre oblique (TN-A P29) dont le bord est conservé à 45 % ; S gris noirâtre, lissée, décor incisé continu ; P brun orange vif à cœur gris ; d. 180 (n° inv. 00.316).
52. Pot à col concave (TN-A P36-40) dont le bord est conservé à 20 % ; S gris noir, polie ; P gris noirâtre ; d. 130 (n° inv. 00.143).
53. Pot à col concave (TN-A P36-40) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris vif, lissée ; P gris foncé à franges gris brun ; d. 150 (n° inv. 00.144).
54. Pot à col concave (TN-A P39/40) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris clair, lissée, décor imprimé continu ; P grise ; d. 130 (n° inv. 00.142).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

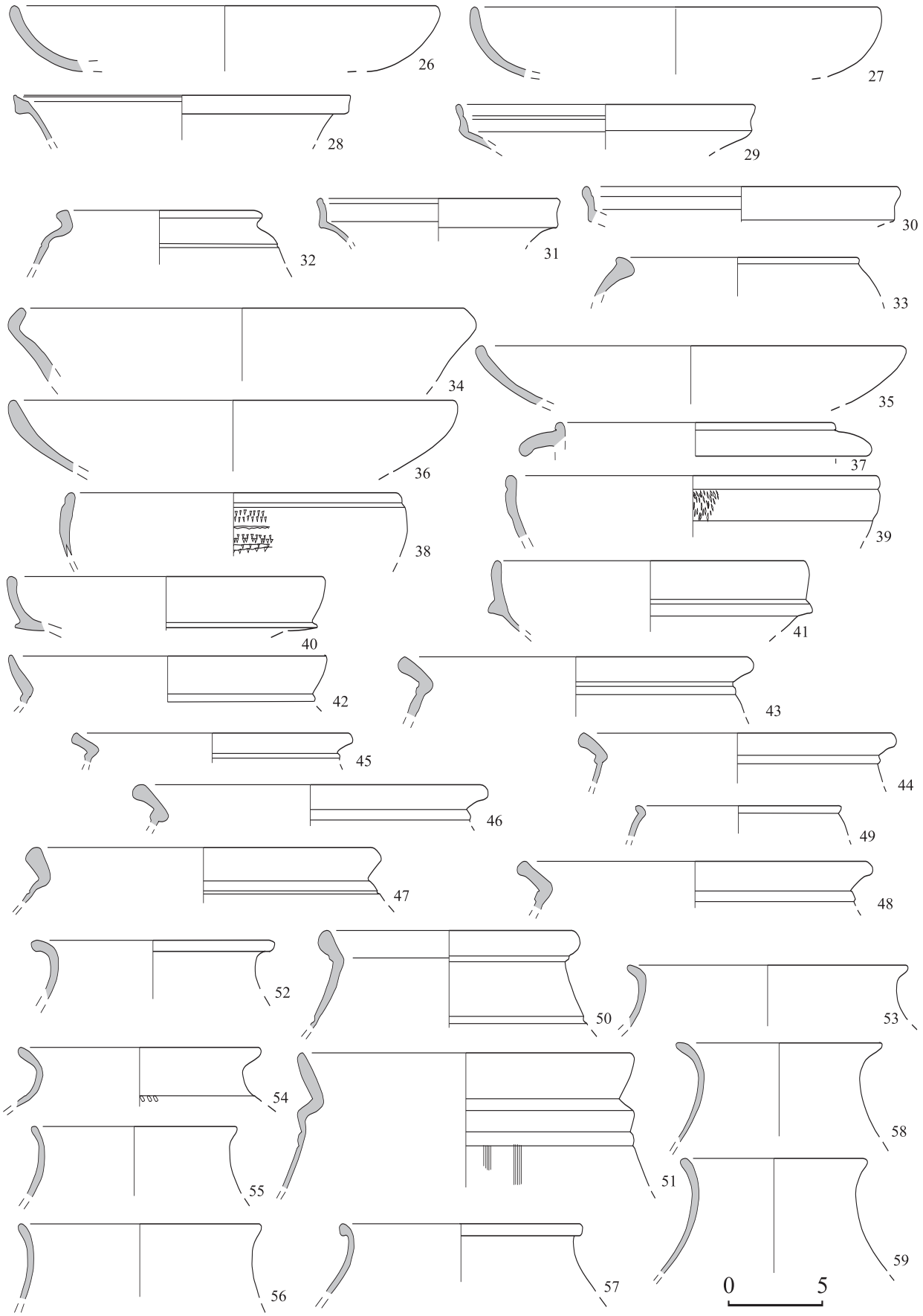

FIG. 9. — *La céramique belge des groupes de pâtes champenois (26-33) et A (34-59).* Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

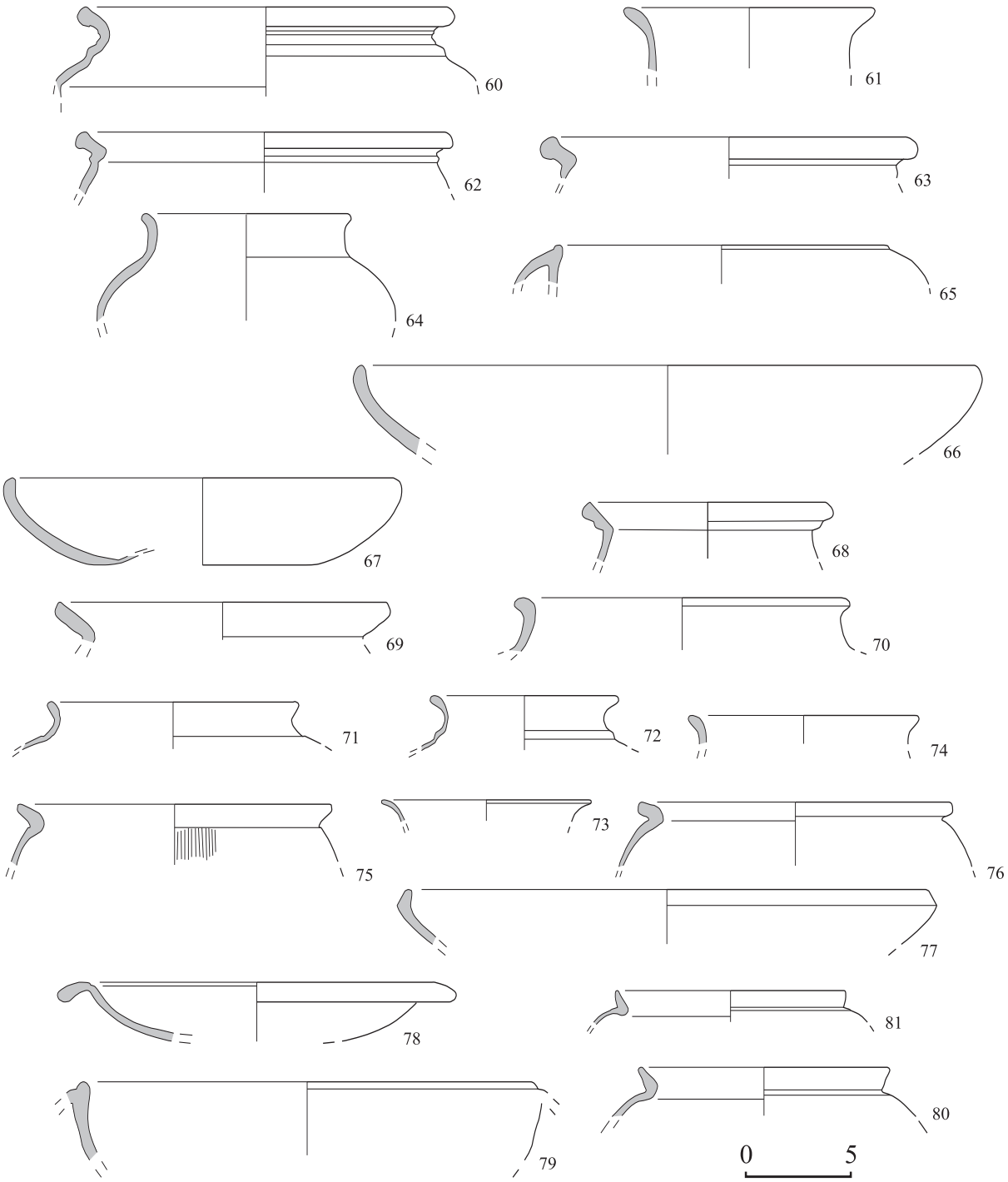

FIG. 10. — *La céramique belge des groupes de pâtes A (60-61), septentrional (62-65), « savonneuses » (66-67), B (68) et indéterminé (69-70). La céramique fine régionale B des groupes de pâtes septentrional (71-74) et A (75-77). La céramique dorée des groupes de pâtes « savonneuses » (78-80) et des Rues-des-Vignes (81).* Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

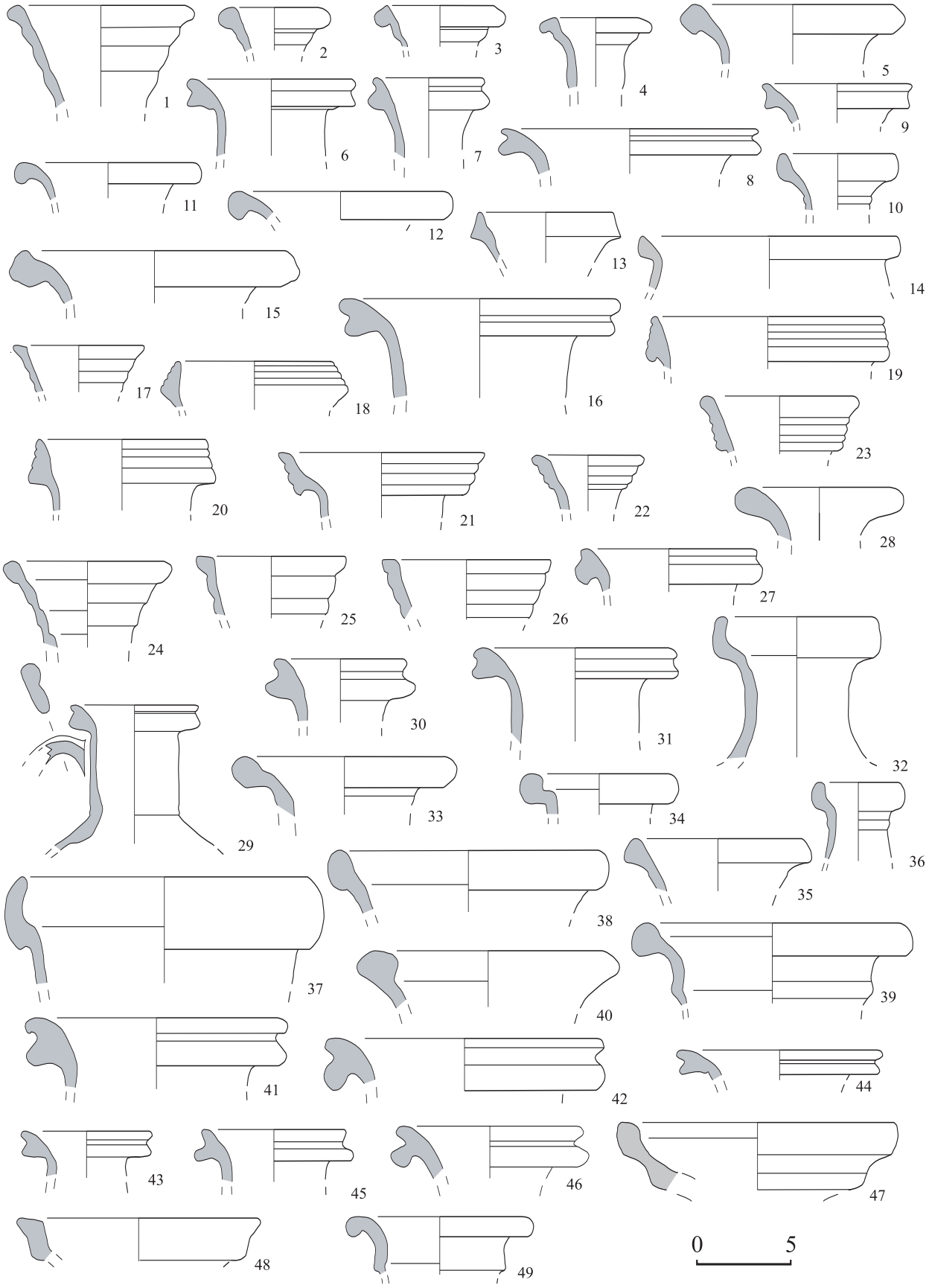

FIG. 11. — *La céramique commune claire des groupes de pâtes de Bavay (1-16), « savonneuses » (17), A (18-21), B (22-23), C (24-28), D (29-34), E (35-42) et indéterminé (43-49).* Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

55. Pot à col concave (TN-A P46/52) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris moyen, lissée ; P grise à cœur gris brun ; d. 110 (n° inv. 00.146).

56. Pot à col concave (TN-A P46/52) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris foncé, lissée ; P grise à cœur brun orange vif ; d. 130 (n° inv. 00.147).

57. Pot à col concave (TN-A P36-38) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris noir, polie ; P gris foncé ; d. 130 (n° inv. 00.140).

58. Pot biconique (TN-A P54/55) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris noir, polie ; P gris foncé ; d. 110 (n° inv. 00.137).

59. Pot biconique (TN-A P54/55) dont le bord est conservé à 25 % ; S gris moyen, lissée ; P grise à cœur brun jaune ; d. 100 (n° inv. 00.318).

60. Pot (TN-A Indét.) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris foncé, lissée ; P gris foncé à franges gris clair ; d. 180 (n° inv. 00.315).

61. Bouteille (TN-A BT1-6) dont le bord est conservé à 20 % ; S gris moyen, lissée ; P gris foncé à cœur plus clair ; d. 120 (n° inv. 00.139).

La céramique belge du groupe de pâtes septentrional (fig. 10)

62. Pot-tonnelet (TR1a-SEPT P13) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun jaune noirâtre revêtue d'un engobe externe orange brun noirâtre ; P noir brun à franges gris brun puis orange brun vif vers la périphérie ; d. 180 (n° inv. 00.26).

63. Pot-tonnelet (TR2-SEPT P13) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun ocre vif ; P noire à franges gris brun ; d. 180 (n° inv. 00.322).

64. Pot à col concave (TN-SEPT P41-53) dont le bord est conservé à 20 % ; S grise, lissée ; P gris jaune ; d. 130 (n° inv. 00.136).

65. Bol à collerette (TN-SEPT B4) dont le bord est conservé à 15 % ; S noir brun, polie ; P noire à franges de même couleur que la surface ; d. 160 (n° inv. 00.407).

La céramique belge du groupe de pâtes « savonneuses » (fig. 10)

66. Assiette à paroi concave (TN-SAVO A42) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris brun, lissée ; P noir brun ; d. 300 (n° inv. 00.125).

67. Assiette à paroi concave (TN-SAVO A42) dont le bord est conservé à moins de 5 % ; S gris moyen, lissée ; P grise ; d. 300 (n° inv. 00.126).

La céramique belge du groupe de pâtes B (fig. 10)

68. Pot à lèvre en amande (TR2-B P21/22) dont le bord est conservé à 15 % ; S blanche ; P blanche à cœur blanc rose ; d. 120 (n° inv. 00.37).

La céramique belge dont le groupe de pâtes est indéterminé (fig. 10)

69. Pot à lèvre oblique (TR3-Indét. P6/7) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris ; P gris jaune clair, comportant de rares quartz arrondis petits à moyens, des inclusions noires petites à moyennes, quelques inclusions d'oxyde de fer rouges, de grosse inclusions d'argilite et des inclusions jaunâtres friables ; d. 160 (n° inv. 00.155).

70. Pot à col concave (TN-Indét. P36-40) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris noir, polie ; P brun orange clair, comportant des quartz arrondis, non-triés, petits à moyens, et de rares petites inclusions noires ; d. 160 (n° inv. 00.138).

La céramique fine régionale B (fig. 10)

La céramique fine régionale B du groupe de pâtes septentrional

71. Pot globulaire à col concave (FRB-SEPT P53) dont le bord est conservé à 10 % ; S noir gris, polie ; P gris clair à cœur gris ; d. 120 (n° inv. 00.135).

72. Pot globulaire à col concave (FRB-SEPT P53) dont le bord est conservé à 15 % ; S noir gris, polie ; P noir brun ; d. 90 (n° inv. 00.134).

73. Pot (FRB-SEPT Indét.) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir brun, polie ; P gris brun ; d. 100 (n° inv. 00.145).

74. Pot (FRB-SEPT P53) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir gris, polie ; P grise ; d. 110 (n° inv. 00.148).

La céramique fine régionale B du groupe de pâtes A

75. Pot à lèvre oblique (FRB-A Indét.) dont le bord est conservé à 20 %, S gris clair, lissée, traces de guillochis sur le col ; P gris vif ; d. 150 (n° inv. 00.405).

76. Pot à lèvre oblique (FRB-A Indét.) dont le bord est conservé à 15 %, S gris brun vif, lissée ; P orange brun vif à franges gris foncé ; d. 150 (n° inv. 00.404).

77. Assiette à lèvre rentrante (FRB-A Indét.) dont le bord est conservé à 5 %, S noir brun, lissée ; P gris foncé à franges brun orange foncé ; d. 250 (n° inv. 00.406).

La céramique dorée (fig. 10)

La céramique dorée du groupe de pâtes « savonneuses »

78. Coupe à marli ourlé (DR-SAVO DOR2, 10) dont le bord est conservé à 10 % ; S ocre brun clair, engobe non conservé ; P orange rougeâtre à franges de même couleur que la surface ; d. 190 (n° inv. 00.20).

79. Bol à collerette (DR-SAVO DOR2, 14.1) dont le bord est conservé à 10 % ; S orange rougeâtre vif, traces d'un engobe micacé ; P orange noirâtre ; d. 220 (n° inv. 00.19).

80. Pot globulaire à lèvre oblique (DR-SAVO DOR2, 22) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun orange clair, traces d'un engobe micacé ; P orange rougeâtre clair ; d. 120 (n° inv. 00.290).

La céramique dorée des Rues-des-Vignes

81. Pot globulaire à lèvre oblique (DR-RDVB DOR2, 22) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun ocre vif, revêtue d'un engobe micacé ocre brun clair ; P gris noir à fines franges blanc gris ; d. 110 (n° inv. 00.291).

La céramique commune claire (fig. 11)

Les cruches, cruches-amphores et pots à provisions de Bavay

1. Cruche à une anse, à col mouluré (CC-BAVAY GOSE 366-69) dont le bord est conservé à 20 % ; S jaune chrome vif ; P jaune chrome foncé ; d. 100 (n° inv. 00.44).

2. Cruche à une anse (CC-BAVAY GOSE 372) dont le bord est conservé à 100 % ; S jaune chrome vif ; P jaune chrome foncé ; d. 60 (n° inv. 00.68).

3. Cruche à une anse (CC-BAVAY GOSE 372) dont le bord est conservé à 30 % ; S jaune chrome clair ; P jaune chrome foncé ; d. 70 (n° inv. 00.61).

4. Cruche à une anse (CC-BAVAY GOSE 372) dont le bord est conservé à 45 % ; S jaune chrome clair ; P jaune chrome foncé ; d. 60 (n° inv. 00.58).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

5. Cruche à une anse (CC-BAVAY GOSE 379) dont le bord est conservé à 25 % ; S jaune chrome clair ; P jaune chrome foncé ; d. 120 (n° inv. 00.65).
6. Cruche à une anse, à lèvre bifide (CC-BAVAY CAM 143) dont le bord est conservé à 20 % ; S ocre brun clair ; P ocre brun clair à cœur gris brun ; d. 90 (n° inv. 00.53).
7. Cruche à une anse, à lèvre bifide (CC- BAVAY CAM 143) dont le bord est conservé à 40 % ; S jaune chrome clair ; P brun ocre clair à cœur plus foncé ; d. 65 (n° inv. 00.55).
8. Cruche à une anse, à lèvre bifide (CC-BAVAY CAM 143) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome clair ; P ocre brun clair ; d. 140 (n° inv. 00.72).
9. Cruche à une anse, à lèvre bifide (CC-BAVAY CAM 143) dont le bord est conservé à 20 % ; S jaune chrome clair ; P brun orange clair ; d. 80 (n° inv. 00.74).
10. Cruche à une anse, à lèvre en bandeau (CC-BAVAY GOSE 385) dont le bord est conservé à 20 % ; S ocre brun clair ; P brun orange clair ; d. 65 (n° inv. 00.76).
11. Cruche à une anse (CC-BAVAY GOSE 377) dont le bord est conservé à 25 % ; S ocre brun clair ; P ocre brun vif à cœur gris brun ; d. 100 (n° inv. 00.66).
12. Cruche (CC-BAVAY GOSE 377) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun orange clair ; P brun jaune vif ; d. 120 (n° inv. 00.60).
13. Cruche à une anse, à lèvre triangulaire (CC-BAVAY GOSE 384) dont le bord est conservé à 35 % ; S jaune chrome clair ; P jaune chrome clair à cœur rouge jaunâtre clair ; d. 80 (n° inv. 00.52).
14. Pot à miel (CC-BAVAY GOSE 420) dont le bord est conservé à 15 % ; S orange clair ; P orange rougeâtre vif ; d. 140 (n° inv. 00.256).
15. Cruche-amphore (CC/AM-BAVAY Indét.) dont le bord est conservé à 35 % ; S revêtue d'un engobe blanc jaune ; P orange rougeâtre ; d. 155 (n° inv. 00.69).
16. Cruche-amphore à lèvre bifide (CC/AM-BAVAY Indét.) dont le bord est conservé à 85 % ; S ocre brun clair ; P jaune chrome foncé à cœur brun ocre ; d. 150 (n° inv. 00.71).

Les cruches du groupe de pâtes « savonneuses »

17. Cruche à une anse, à col mouluré (CC-SAVO GOSE 366-369) dont le bord est conservé à 15 % ; S jaune chrome vif ; P orange rougeâtre vif à franges de même couleur que la surface ; d. 70 (n° inv. 00.45).

Les cruches du groupe de pâtes A

18. Cruche à deux anses, à lèvre en bandeau rainuré (CC-A GOSE 400) dont le bord est conservé à 10 % ; S blanche ; P orange clair à franges jaune chrome clair ; d. 100 (n° inv. 00.40).
19. Cruche à deux anses, à lèvre en bandeau rainuré (CC-A GOSE 400) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P blanches ; d. 130 (n° inv. 00.39).
20. Cruche à deux anses, à lèvre en bandeau rainuré (CC-A GOSE 400) dont le bord est conservé à 20 % ; S et P blanches ; d. 100 (n° inv. 00.38).
21. Cruche à deux anses, à lèvre en bandeau rainuré (CC-A GOSE 392) dont le bord est conservé à 5 % ; S et P blanches ; d. 110 (n° inv. 00.41).

Les cruches du groupe de pâtes B

22. Cruche à une anse, à lèvre moulurée (CC-B GOSE 359) dont le bord est conservé à 15 % ; S revêtue d'un engobe blanc jaune ; P gris brun ; d. 60 (n° inv. 00.43).
23. Cruche à une anse, à lèvre moulurée (CC-B GOSE 359) dont le bord est conservé à 25 % ; S revêtue d'un engobe ocre clair ; P blanc jaune à cœur gris jaune clair ; d. 85 (n° inv. 00.42).

Les cruches du groupe de pâtes C

24. Cruche à col mouluré (CC-C GOSE 366-369) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun ocre clair ; P ocre brun clair moins foncée vers le périphérie ; d. 90 (n° inv. 00.46).
25. Cruche à col mouluré (CC-C GOSE 366-369) dont le bord est conservé à 15 % ; S et P blanches ; d. 80 (n° inv. 00.48).
26. Cruche à col mouluré (CC-C GOSE 366-369) dont le bord est conservé à 20 % ; S blanche ; P blanche à cœur blanc rose ; d. 90 (n° inv. 00.47).
27. Cruche à lèvre bifide (CC-C CAM 143) dont le bord est conservé à 25 % ; S jaune chrome clair ; P jaune chrome noirâtre à franges de même couleur que la surface ; d. 100 (n° inv. 00.70).
28. Cruche (CC-C Indét.) dont le bord est conservé à 15 % ; S jaune gris clair ; P jaune chrome clair ; d. 90 (n° inv. 00.75).

Les cruches du groupe de pâtes D

29. Cruche à une anse, à lèvre bififide (CC-D CAM 143) dont le bord est conservé à 100 % ; S et P jaune chrome clair, anse constituée de deux boudins accolés aplatis ; d. 70 (n° inv. 00.78).
30. Cruche à une anse, à lèvre bifide (CC-D CAM 143) dont le bord est conservé à 15 % ; S jaune chrome clair ; P brun orange clair ; d. 80 (n° inv. 00.57).
31. Cruche à une anse, à lèvre bifide (CC-D CAM 143) dont le bord est conservé à 15 % ; S jaune chrome clair ; P gris brun à cœur gris moyen ; d. 110 (n° inv. 00.54).
32. Cruche à deux anses, à lèvre en anneau (CC-D. CAM 168C.) dont le bord est conservé à 40 % ; S jaune chrome vif ; P ocre brun clair ; d. 90 (n° inv. 00.80).
33. Cruche (CC-D Indét.) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome clair ; P gris brun à franges de même couleur que la surface ; d. 120 (n° inv. 00.49).
34. Cruche (CC-D Indét.) dont le bord est conservé à 35 % ; S jaune chrome clair ; P ocre brun clair ; d. 85 (n° inv. 00.50).

Les cruches et cruches-amphores du groupe de pâtes E

35. Cruche (CC-E GOSE 383) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun jaune clair ; P de même couleur que la surface à cœur orange rougeâtre vif ; d. 100 (n° inv. 00.81).
36. Cruche à une anse, à lèvre en anneau (CC-F GOSE 385) dont le bord est conservé à 100 % ; S brun orange clair ; P ocre brun noirâtre ; d. 50 (n° inv. 00.77).
37. Cruche-amphore (CC/AM-E *group 1*) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun orange clair ; P orange rougeâtre à cœur brun ocre clair et à franges ocre brun foncé ; d. 170 (n° inv. 00.11).
38. Cruche-amphore (CC/AM-E *group 1*) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun clair ; P grise à franges de même couleur que la surface ; d. 150 (n° inv. 00.12).
39. Cruche-amphore (CC/AM-E *group 2*) dont le bord est conservé à 25 % ; S orange brun vif ; P orange rougeâtre à cœur gris et à franges orange brun vif ; d. 150 (n° inv. 00.288).
40. Cruche-amphore (CC/AM-E *group 2*) dont le bord est conservé à 25 % ; S brun jaune clair ; P orange rougeâtre noirâtre à franges brun jaune clair ; d. 140 (n° inv. 00.289).
41. Cruche-amphore à lèvre bifide (CC/AM-E Indét.) dont le bord est conservé à 30 % ; S jaune chrome foncé ; P orange rougeâtre noirâtre à cœur gris brun ; d. 140 (n° inv. 00.73).
42. Cruche-amphore à lèvre bifide (CC/AM-E Indét.) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun orange clair ; P orange rougeâtre à cœur brun orange foncé ; d. 150 (n° inv. 00.67).

Les cruches dont le groupe de pâtes est indéterminé

43. Cruche à une anse, à lèvre bifide (CC-Indét. CAM 143) dont le bord est conservé à 100 % ; S ocre brun clair ; P brun jaune vif

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

à cœur gris jaune, comportant de très fins quartz en quantité difficile à évaluer, de petites inclusions de micas clairsemées et de rares petites inclusions noires ; d. 70 (n° inv. 00.79).

44. Cruche à une anse, à lèvre bifide (CC-Indét. CAM 143) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris mat ; P grise, comportant d'abondantes particules brillantes et très fines de nature inconnue, de rares petites inclusions noires hétérogènes et de gros quartz ; d. 110 (n° inv. 00.56).
45. Cruche à une anse, à lèvre bifide (CC-Indét CAM 143) dont le bord est conservé à 55 % ; S gris verdâtre clair ; P gris jaune, comportant des quartz fins et hétérogènes en quantité clairsemée, des inclusions noires petites à moyennes dans les mêmes proportions, et de rares et grosses inclusions blanches, friables et hétérogènes ; d. 85 (n° inv. 00.328).
46. Cruche à une anse, à lèvre bifide (CC-Indét. CAM 143) dont le bord est conservé à 35 % ; S et P jaune chrome vif, comportant de fins quartz homogènes en quantité modérée, des particules brillantes clairsemées (mica ?), de rares petites inclusions noires et d'autres blanches et friables ; d. 100 (n° inv. 00.59).
47. Cruche à une anse (CC-Indét. CAM 141B) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome claire ; P jaune chrome clair à cœur orange rougeâtre clair, comportant de petits quartz hétérogènes et clairsemés, de fines inclusions oranges d'oxyde de fer accompagnées de quelques-unes visibles à l'œil nu et de rares petites inclusions noires hétérogènes ; d. 150 (n° inv. 00.82).
48. Cruche à une anse (CC-Indét. CAM 141B) dont le bord est conservé à 25 % ; S blanche ; P brun olive clair à franges de même couleur que la surface, comportant des inclusions rouges foncées à noires, petites à moyennes et clairsemées, de très petits quartz en quantité difficile à évaluer et quelques-uns de taille supérieure et arrondis ; d. 130 (n° inv. 00.51).
49. Cruche (CC-Indét. GOSE 393) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun orange clair ; P orange rougeâtre à cœur jaune chrome vif, comportant de fins quartz en quantité modérée accompagnés de rares grains arrondis de taille supérieure, de petites inclusions brillantes et clairsemées ainsi que de rares petites inclusions noires ; d. 100 (n° inv. 00.64).

Les mortiers (fig. 12-13)

Les mortiers de Bavay (fig. 12)

1. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome clair, râpe usée composée de quartz transparents, gris clair à noirs ; P jaune chrome vif ; d. 310 (n° inv. 00.214).
2. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 20 % ; S et P brun orange clair ; râpe usée composée d'un semis serré de quartz ; d. 290 (n° inv. 00.224).
3. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 5 % ; S ocre brun clair ; P brun jaune clair ; d. approximatif 320 (n° inv. 00.232).
4. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 5 % ; S jaune chrome clair ; P jaune chrome vif ; d. 350 (n° inv. 00.234).
5. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P brun orange clair ; d. 320 (n° inv. 00.236).
6. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 15 % ; S et P ocre brun clair ; râpe très usée composée de quartz transparents et blancs laiteux ; d. 350 (n° inv. 00.240).
7. Mortier à lèvre en bourrelet (MO-BAVAY Indét.) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P jaune chrome clair ; d. 280 (n° inv. 00.204).
8. Mortier à lèvre en bourrelet (MO-BAVAY Indét.) dont le bord est conservé à 15 % ; S jaune chrome clair ; P ocre brun clair ; d. 260 (n° inv. 00.207).
9. Mortier à lèvre en bourrelet (MO-BAVAY Indét.) dont le bord est conservé à 15 % ; S jaune chrome clair, râpe usée composée de quartz blanc et gris ; P jaune chrome clair à franges plus foncées ; d. 230 (n° inv. 00.206).
10. Mortier à lèvre en bourrelet (MO-BAVAY Indét.) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome clair ; P ocre brun clair ; d. 270 (n° inv. 00.208).
11. Mortier à lèvre en bourrelet (MO-BAVAY Indét.) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P brun gris clair ; d. 270 (n° inv. 00.209).
12. Mortier à lèvre en bourrelet (MO-BAVAY Indét.) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P jaune chrome clair ; d. 330 (n° inv. 00.211).
13. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 15 % ; S ocre brun clair, râpe composée d'un fin semis de quartz ; P orange vif à franges ocre brun clair ; d. 350 (n° inv. 00.212).
14. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 5 % ; S jaune chrome clair, râpe très usée, subsistent quelques quartz ; P ocre brun clair ; d. 320 (n° inv. 00.213).
15. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome clair, râpe mal conservée composée de quartz blancs ; P gris foncé ; d. approximatif 320 (n° inv. 00.215).
16. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome clair, seuls subsistent de la râpe quelques grains de quartz gris clair ; P ocre brun clair ; d. 330 (n° inv. 00.216).
17. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun jaune clair ; P orange brun clair à franges plus foncées ; d. 340 (n° inv. 00.218).
18. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome clair ; P ocre brun clair ; d. approximatif 380 (n° inv. 00.219).
19. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à moins de 5 % ; S brun ocre clair ; P jaune chrome clair ; d. 340 (n° inv. 00.223).
20. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 20 % ; S jaune chrome clair, râpe usée, seuls subsistent quelques grains de quartz transparents et blanc gris ; P ocre brun clair ; d. 350 (n° inv. 00.227).
21. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P jaune gris clair ; râpe usée composée de quartz transparents gris clairs à gris foncés, certains ponctuent la lèvre ; d. 330 (n° inv. 00.229).
22. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 5 % ; S blanche ; P jaune chrome clair ; d. 420 (n° inv. 00.230).
23. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P jaune chrome clair ; d. 240 (n° inv. 00.231).
24. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 15 % ; S ocre brun clair ; P brun ocre clair ; d. 330 (n° inv. 00.237).
25. Mortier à collerette (MO-BAVAY GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome clair ; P ocre brun clair ; d. 350 (n° inv. 00.238).
26. Mortier (MO-BAVAY GOSE 455) dont le bord est conservé à moins de 5 % ; S brun orange clair ; P gris brun ; d. 260 (n° inv. 00.245).
27. Mortier (MO-BAVAY GOSE 455) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun orange clair ; P ocre brun clair ; d. 310 (n° inv. 00.246).
28. Mortier à lèvre en bandeau (MO-BAVAY Indét.) dont le bord est conservé à 20 % ; S et P jaune chrome clair ; d. 170 (n° inv. 00.249).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

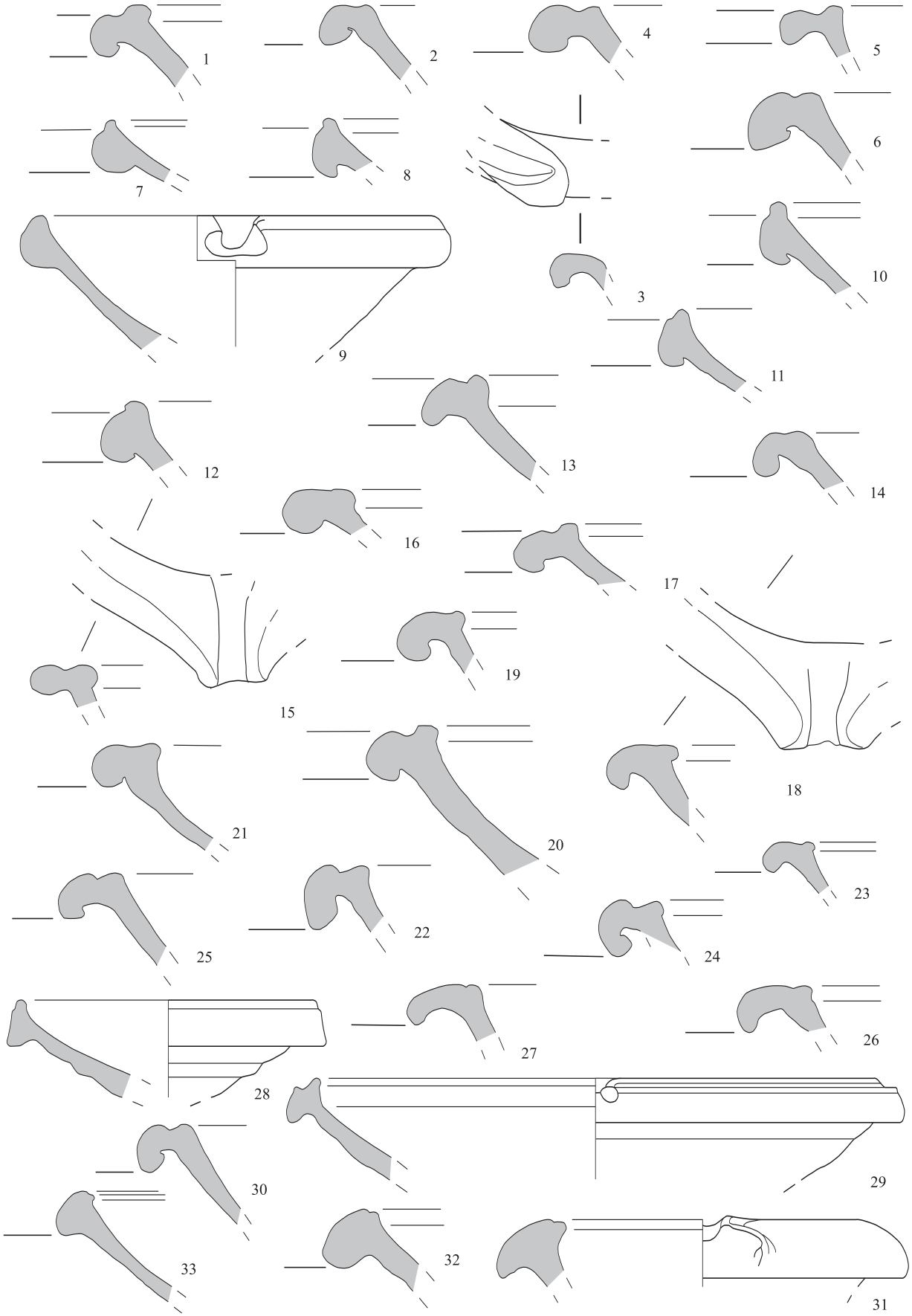

FIG. 12. — *Les mortiers de Bavay (1-28), du groupe de pâtes « savonneuses » (29-30) et du groupe de pâtes à dégraissant grossier (31-33)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

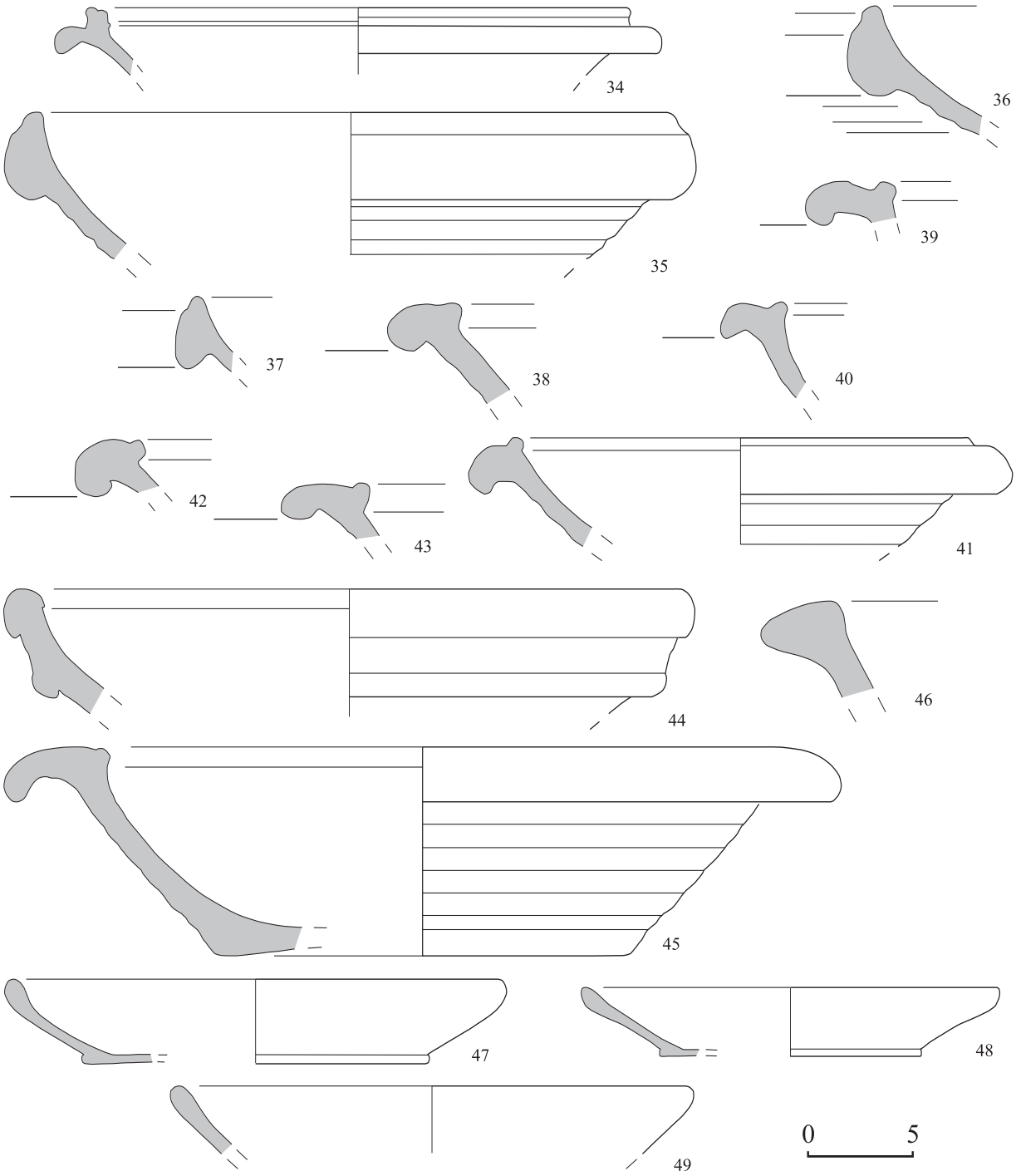

FIG. 13. — *Les mortiers des groupes de pâtes A (34), B (35-39) et indéterminé (40-46) et la céramique à vernis rouge pompéien (1-3).* Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

Les mortiers du groupe de pâtes « savonneuses » (fig. 12)

29. Mortier à collerette (MO-SAVO GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P brun orange clair ; d. 340 (n° inv. 00.221).
30. Mortier (MO-SAVO GOSE 463) dont le bord est conservé à 15 % ; S et P ocre brun clair ; d. 330 (n° inv. 00.226).

Les mortiers du groupe de pâtes à dégraissant grossier (fig. 12)

31. Mortier (MO-DEGR GOSE 456) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris brun clair ; P gris noirâtre à franges brun olive clair ; d. 220 (n° inv. 00.241).
32. Mortier (MO-DEGR GOSE 464) dont le bord est conservé à 5 % ; S blanc gris ; P gris noirâtre à franges blanc gris ; d. 320 (n° inv. 00.243).
33. Mortier (MO-DEGR GOSE 464) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P blanches ; d. 290 (n° inv. 00.244).

Les mortiers du groupe de pâtes A (fig. 13)

34. Mortier à collerette (MO-A Indét.) dont le bord est conservé à 10 % ; S orange rougeâtre foncé revêtue d'un engobe blanc, râpe composée de quartz blancs à bruns clairs ; P orange rougeâtre à cœur gris ; d. 290 (n° inv. 00.233).

Les mortiers du groupe de pâtes B (fig. 13)

35. Mortier à lèvre en bourrelet (MO-B Indét.) dont le bord est conservé à 15 % ; S blanc jaune ; P jaune chrome clair ; d. 330 (n° inv. 00.205).
36. Mortier à lèvre en bourrelet (MO-B Indét.) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune gris clair ; P jaune chrome clair ; d. 330 (n° inv. 00.210).
37. Mortier (MO-B Indét.) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P jaune chrome clair ; d. 270 (n° inv. 00.242).
38. Mortier à collerette (MO-B GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 5 % ; S jaune gris clair ; P brun olive clair ; d. 350 (n° inv. 00.239).
39. Mortier à collerette (MO-B GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 5 % ; S et P jaune chrome clair ; d. 350 (n° inv. 00.225).

Les mortiers dont le groupe de pâtes est indéterminé (fig. 13)

40. Mortier à collerette (MO-Indét. GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S blanc gris ; P gris brun à franges brun gris clair, comportant de petits quartz bien triés en abondance, de rares petites inclusions noires et quelques-unes d'oxyde de fer brunâtre ; d. 280 (n° inv. 00.217).
41. Mortier à collerette (MO-Indét. GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 10 % ; S blanche ; P gris brun à gris brun clair, comportant beaucoup de quartz de taille moyenne, des inclusions clairsemées d'oxyde de fer rouges à bruns foncés, de rares inclusions blanches friables petites à grosses et quelques fines inclusions noires ; d. 260 (n° inv. 00.220).
42. Mortier à collerette (MO-Indét. GOSE 458-62) dont le bord est conservé à 15 % ; S blanche, comportant des quartz très fin à fin clairsemés, accompagnés de quelques quartz arrondis de taille supérieure, des inclusions oranges, très petites à moyennes, de rares inclusions blanches friables, moyennes à grosses, de rares petites inclusions noires et des paillettes de mica en quantité difficile à évaluer ; P blanc gris ; d. 320 (n° inv. 00.235).
43. Mortier (MO-Indét. GOSE 455) dont le bord est conservé à 5 % ; S jaune chrome clair ; P ocre jaune clair, comportant de gros quartz arrondis et clairsemés, de rares inclusions oranges de taille moyenne d'oxyde de fer et quelques rares petites inclusions noires, pâte proche de celle des amphores lyonnaises (origine méridionale ?) ; d. 390 (n° inv. 00.247).
44. Mortier à lèvre en bandeau mouluré (MO-Indét. GOSE 454) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome clair ; P ocre brun clair à franges plus claires, comportant des quartz hétérogènes et clairsemées de taille petite à moyenne, des inclusions d'oxyde de fer rouge petites à grosses et clairsemés, de fines inclusions noires hétérogènes, des inclusions blanches friables petites à grosses et des paillettes de mica, pâte fine et calcaire (origine méridionale ?) ; d. 330 (n° inv. 00.202).
45. Mortier (MO-Indét. GOSE 455) dont le bord est conservé à 10 % ; S jaune chrome clair, râpe usée composée de quartz transparents et blanc gris ; P ocre brun clair, comportant des quartz hétérogènes et clairsemées de taille petite à moyenne, des inclusions d'oxyde de fer rouge petites à grosses et clairsemés, de fines inclusions noires hétérogènes, des inclusions blanches friables petites à grosses et des paillettes de mica, pâte fine et calcaire (origine méridionale ?) ; d. 400 (n° inv. 00.248).
46. Mortier (MO-Indét. Indét.) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P blanc orange, comportant beaucoup de petits quartz hétérogènes accompagnés de quelques rares grains moyens à gros arrondis, de rares inclusions oranges d'oxyde de fer, de rares petites inclusions noires et quelques grosses inclusions d'argilite de l'ordre de 0,5 mm (proche du groupe de pâtes D défini pour les cruches) ; d. 420 (n° inv. 00.250).

La céramique à vernis rouge pompéien (fig. 13)

47. Plat (VRP-RDVA Blicquy 5) dont le bord est conservé à 5 % ; S jaune chrome clair, engobe orange rouge noirâtre ; P jaune chrome vif à cœur gris bleu clair ; d. 240 (n° inv. 00.14).
48. Plat (VRP-RDVA Blicquy 5) dont le bord est conservé à 35 % ; S brun ocre clair, engobe rouge cinabre noirâtre ; P brun ocre clair ; d. 200 (n° inv. 00.185).
49. Plat (VRP-Indét. Blicquy 5) dont le bord est conservé à moins de 5 % ; S brun foncé, engobe non conservée ; P orange rougeâtre noirâtre, comportant beaucoup de très fins quartz accompagnés de quelques quartz subarrondis de taille supérieure, de rares inclusions noires brillantes petites à moyennes et quelques fines inclusions blanches friables (correspond au groupe A de la céramique belge) ; d. approximatif 250 (n° inv. 00.323).

La céramique rugueuse B (fig. 15-16)

Les plats

Plat 1 : les plats à paroi oblique et légèrement concave (La Caloterie fig. 1, 7)

1. Plat (RUB-Indét. PL1) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris vif à brun gris ; P gris foncé ; d. 340 (n° inv 00.385).

Plat 2 : les plats à paroi droite et lèvre épaissie (Nerv. A5)

2. Plat (RUB-Indét. PL2) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris vif ; P brun vif ; d. 350 (n° inv 00.396).

Plat 3 : les plats à paroi concave et bord rentrant (La Caloterie fig. 1, 5)

3. Plat (RUB-Indét. PL3) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris ; P gris foncé ; d. 310 (n° inv. 00.382).
4. Plat (RUB-Indét. PL3) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris brun à noir brun ; P brun vif ; d. 330 (n° inv. 00.383).

Plat 4 : les plats à paroi concave et bord rentrant, la lèvre forme un bourrelet

5. Plat (RUB-Indét. PL4) dont le bord est conservé à 30 % ; S gris brun ; P brun rougeâtre vif à cœur gris ; d. 290 (n° inv. 00.397).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

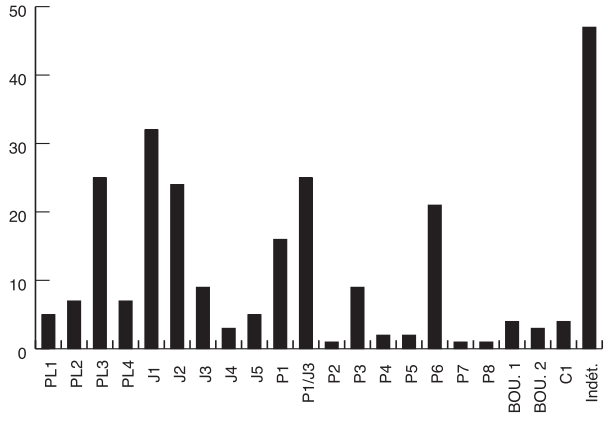

FIG. 14. — *Répartition de la céramique rugueuse B par type.*

Les jattes

Jatte 1 : les jattes à paroi concave et bord rentrant (Labuissière fig. 5, 3)

6. Jatte (RUB-Indét. J1) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris foncé ; P gris noir, brun rougeâtre foncé puis à nouveau gris noir successivement du centre à la périphérie ; d. 230 (n° inv. 00.381).

Jatte 2 : les jattes à paroi concave et lèvre éversée

7. Jatte (RUB-Indét. J2) dont le bord est conservé à 10 % ; S noir brun ; P brun orange ; d. 240 (n° inv. 00.386).

Jatte 3 : les jattes à panse carénée et lèvre arrondie (Labuissière fig. 5, 5-6)

8. Jatte à col tronconique (RUB-Indét. J3) dont le bord est conservé à 15 % ; S grise, moulures dans la partie inférieure du col ; P gris rougeâtre à franges brun orange ; d. 220 (n°inv 00.401)
9. Jatte à col tronconique (RUB-Indét. J3) dont le bord est conservé à moins de 5 % ; S gris noirâtre, décor de bandes lissées sur le col ; P brun orange noirâtre à cœur de même couleur que la surface ; d. 170 (n° inv. 00.400).
10. Jatte à col tronconique (RUB-Indét. J3) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris ; P gris noir à franges plus foncées ; d. 250 (n° inv. 00.390).
11. Jatte à col tronconique (RUB-Indét. J3) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris foncé, décor de bandes lissées sur le col ; P brun gris vif à cœur brun orange vif ; d. 160 (n° inv. 00.402).

Jatte 4 : les jattes à panse carénée et lèvre en marli horizontal (La Caloterie fig. 2, 7)

12. Jatte à col tronconique (RUB-Indét. J4) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris moyen, décor de bandes lissées sur le col, moulure au départ de la panse ; P grise à cœur plus clair ; d. 220 (n° inv. 00.388).

Jatte 5 : les jattes à profil en S (La Caloterie fig. 2, 3)

13. Jatte (RUB-Indét. J5) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris brun ; P brun orange vif ; d. 200 (n° inv. 00.409).
14. Jatte (RUB-Indét. J5) dont le bord est conservé à 5 % ; S gris brun ; P gris vif à franges de même couleur que la surface ; d. 250 (n°inv. 00.383).

Les pots

Pot 1 : les pots à col tronconique (La Caloterie fig. 4, 2-3)

15. Pot à col tronconique (RUB-Indét. P1) dont le bord est conservé à 30 % ; S brun gris, décor de bandes lissées sur le col ; P brun orange foncé à franges gris foncé ; d. 90 (n° inv. 00.395).
16. Pot à col tronconique (RUB-Indét. P1) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris noir, décor de bandes lissées sur le col ; P brun foncé à franges noir gris ; d. 220 (n° inv. 00.394).
17. Pot à col tronconique (RUB-Indét. P1) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris, décor de bandes lissées sur le col ; P brun ocre ; d. 130 (n° inv. 00.389).

Pot 2 : les pots à col tronconique et bord évasé

18. Pot (RUB-Indét. P2) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris foncé, polie dans sa partie visible ; P brun gris noirâtre ; d. 160 (n° inv. 00.384).

Pot 3 : les pots à haut col concave (La Caloterie fig. 3, 3)

19. Pot (RUB-Indét. P3) dont le bord est conservé à 20 % ; S gris foncé, décor de bandes lissées sur le col ; P orange brun vif à franges de même couleur que la surface ; d. 130 (n° inv. 00.398).

Pot 4 : les pots à court col concave (La Caloterie fig. 4, 10)

20. Pot (RUB-Indét. P4) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris vif ; P brun gris noirâtre à cœur gris vif ; d. 140 (n° inv. 00.399).

Pot 5 : les pots globulaires à lèvre éversée (Nerv. M1)

21. Pot (RUB-Indét. P5) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris, décor imprimé à la molette sur le haut de la panse ; P orange brun à franges gris noir ; d. 140 (n° inv. 00.408).

Pot 6 : les pots ovoïdes ou bilobés (Nerv. M11)

22. Pot (RUB-Indét. P6) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris vif ; P brun orange foncé ; d. 170 (n° inv. 00.393).
23. Pot (RUB-Indét. P6) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris foncé ; P grise à franges gris noirâtre ; d. 180 (n° inv. 00.392).

Pot 7 : les pots bilobés (Labuissière fig. 6, 13)

24. Pot bilobé (RUB-Indét. P7) dont le bord est conservé à 15 % ; S gris moyen, des moulures divise la panse en deux parties ; P noir gris à cœur brun foncé ; d. 140 (n° inv. 00.387).

Pot 8 : les pots à lèvre épaissie évasée, soulignée par une moulure

25. Pot (RUB-Indét. P8) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris ; P grise à franges brun orange ; d. 120 (n° inv. 00.403).

Les bouilloires

Bouilloire 1 : les bouilloires à lèvre éversée

26. Bouilloire à goulot bilobé (RUB-Indét. BOU1) : S orange brun clair ; P brun gris à franges orange rouge noirâtre ; d. indét. (n° inv. 00.408).

Bouilloires 2 : les bouilloires à lèvre horizontale marquée d'une légère dépression sur le dessus (Nerv. M5)

27. Bouilloire à goulot bilobé (RUB-Indét. BOU2) : S orange brun clair ; P brun orange noirâtre ; d. indét. (n° inv. 00.409).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

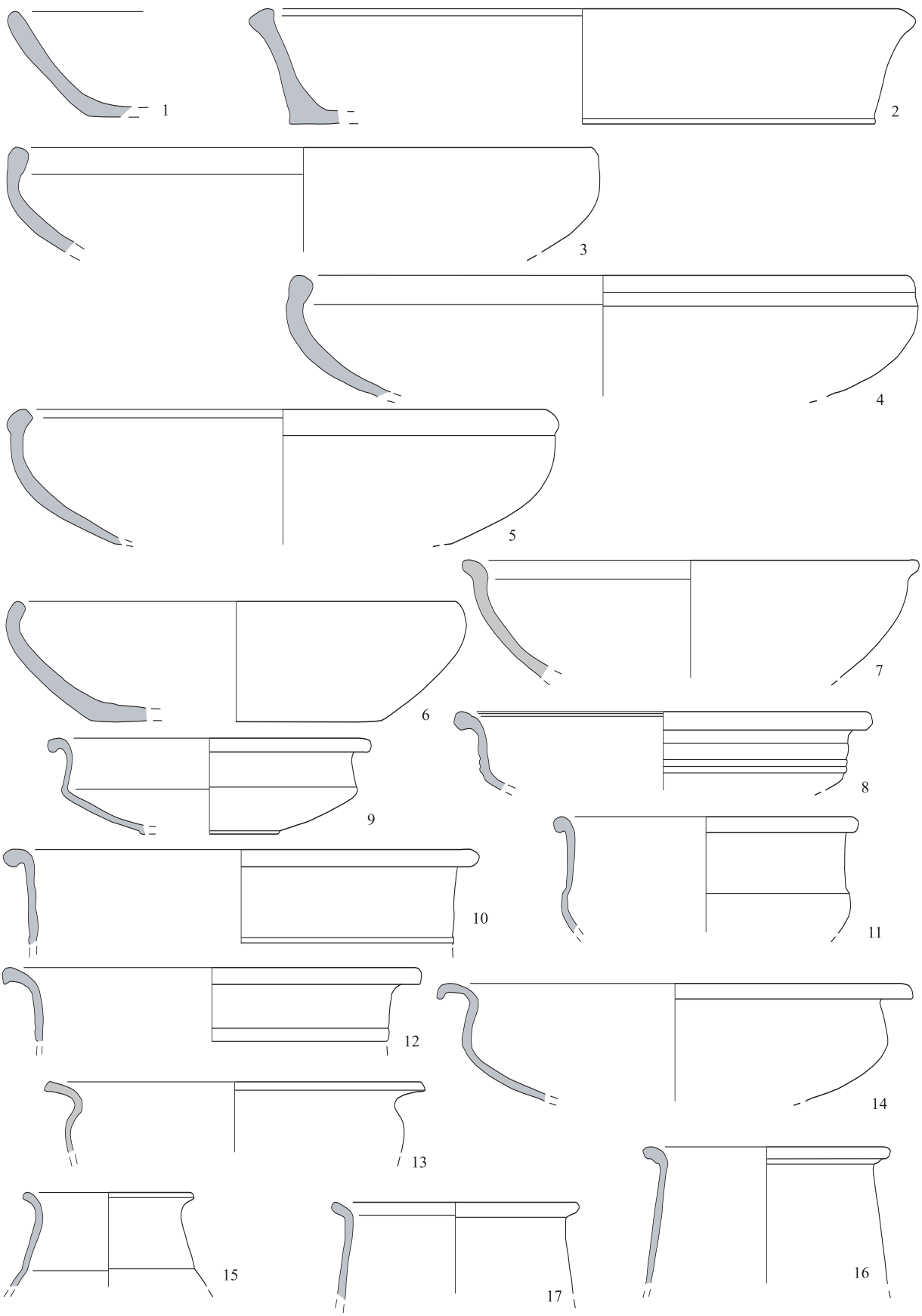

FIG. 15. — *La céramique rugueuse B (1-17)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

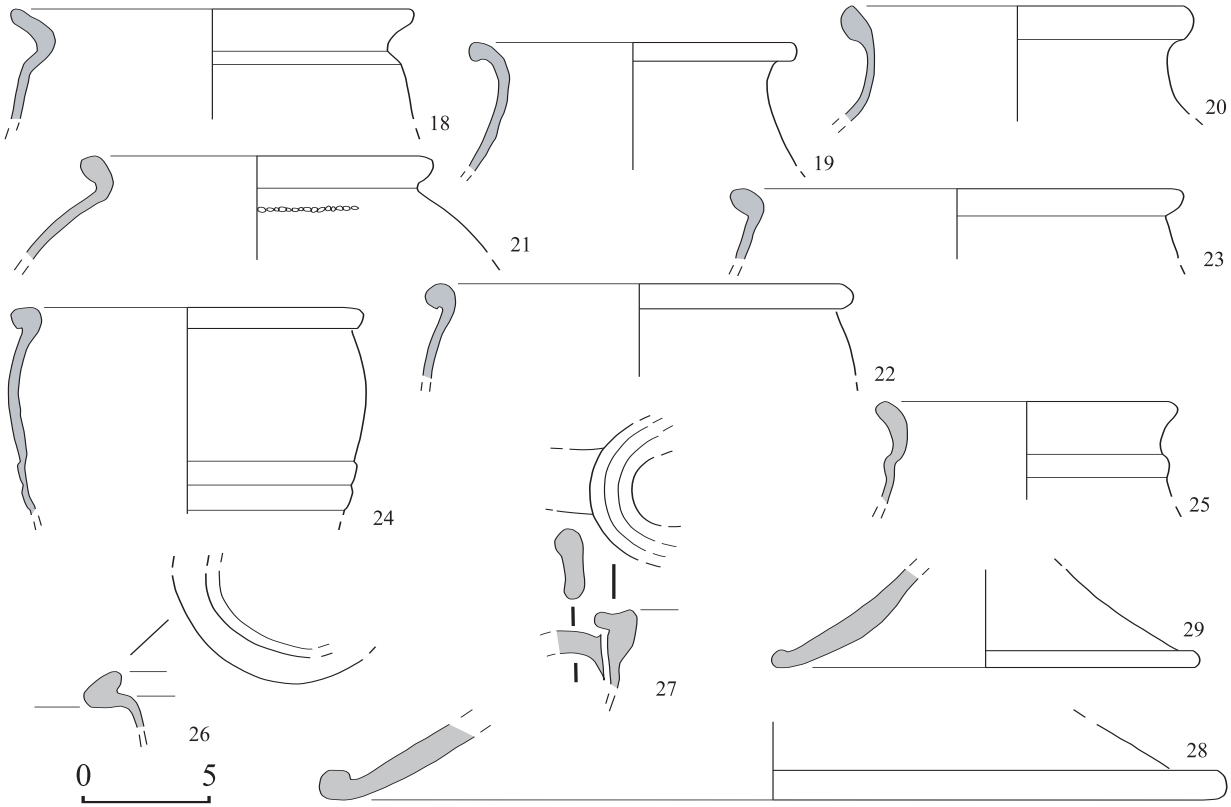

FIG. 16. — *La céramique rugueuse B (18-29).* Éch. 1/3.

Les couvercles

Couvercle 1 : les couvercles à lèvre en bourrelet

28. Couvercle à lèvre en bourrelet (RUB-Indét. C1) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris vif ; P gris à franges brun orange ; d. 360 (n° inv. 00.365).
29. Couvercle à lèvre en bourrelet (RUB-Indét. C1) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris clair ; P brun orange ; d. 170 (n° inv. 00.366).

La céramique modelée (fig. 18-25)

La céramique modelée du groupe de pâtes A (fig. 18-24)

Les plats

Plat 1 : les plats à paroi droite et évasée

1. Plat (MD-A PL1) dont le bord est conservé à 20 % ; S gris foncé et brun ocre vif ; P gris noirâtre ; d. 210 (n° inv. 00.158).
2. Plat (MD-A PL1) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris à noir brun ; P gris noirâtre ; d. 200 (n° inv. 00.166).
3. Plat (MD-A PL1) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris ; P gris foncé ; d. 220 (n° inv. 00.181).
4. Plat (MD-A PL1) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris et orange rougeâtre ; P gris foncé ; d. 230 (n° inv. 00.182).
5. Plat (MD-A PL1) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P noir brun ; d. 230 (n° inv. 00.183).
6. Plat (MD-A PL1) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris foncé ; P gris noir ; d. 250 (n° inv. 00.156).

Plat 2 : les plats à paroi convexe

7. Plat à paroi convexe (MD-A PL2) dont le bord est conservé à 15 % ; S orange rougeâtre foncé à brun gris vif ; P noir brun ; d. 220 (n° inv. 00.163).

Plat 3 : les plats à paroi légèrement concave

8. Plat à paroi concave (MD-A PL3) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris, décor peigné sur la panse ; P noir brun ; d. 280 (n° inv 00.184).
9. Plat à paroi concave (MD-A PL3) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris vif à gris noirâtre ; P noire ; d. 180 (n° inv 00.176).
10. Plat à paroi concave (MD-A PL3) dont le bord est conservé à 5 % ; S et P noires, polie, mamelon sous le bord ; d. 280 (n° inv 00.264).

Plat 4 : les plats à lèvre horizontale et paroi droite évasée

11. Plat à lèvre horizontale (MD-A PL4) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir brun, polie à l'intérieur ; P grise ; d. 190 (n° inv. 00.257).
12. Plat à lèvre horizontale (MD-A PL4) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir brun, polie à l'intérieur ; P grise ; d. 310 (n° inv 00.174).

Les jattes

Jatte 1 : les jattes à paroi oblique et bord évasé

13. Jatte (MD-A J1) dont le bord est conservé à 15 % ; S noir brun, entièrement polie ; P grise ; d. 210 (n° inv. 00.160).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

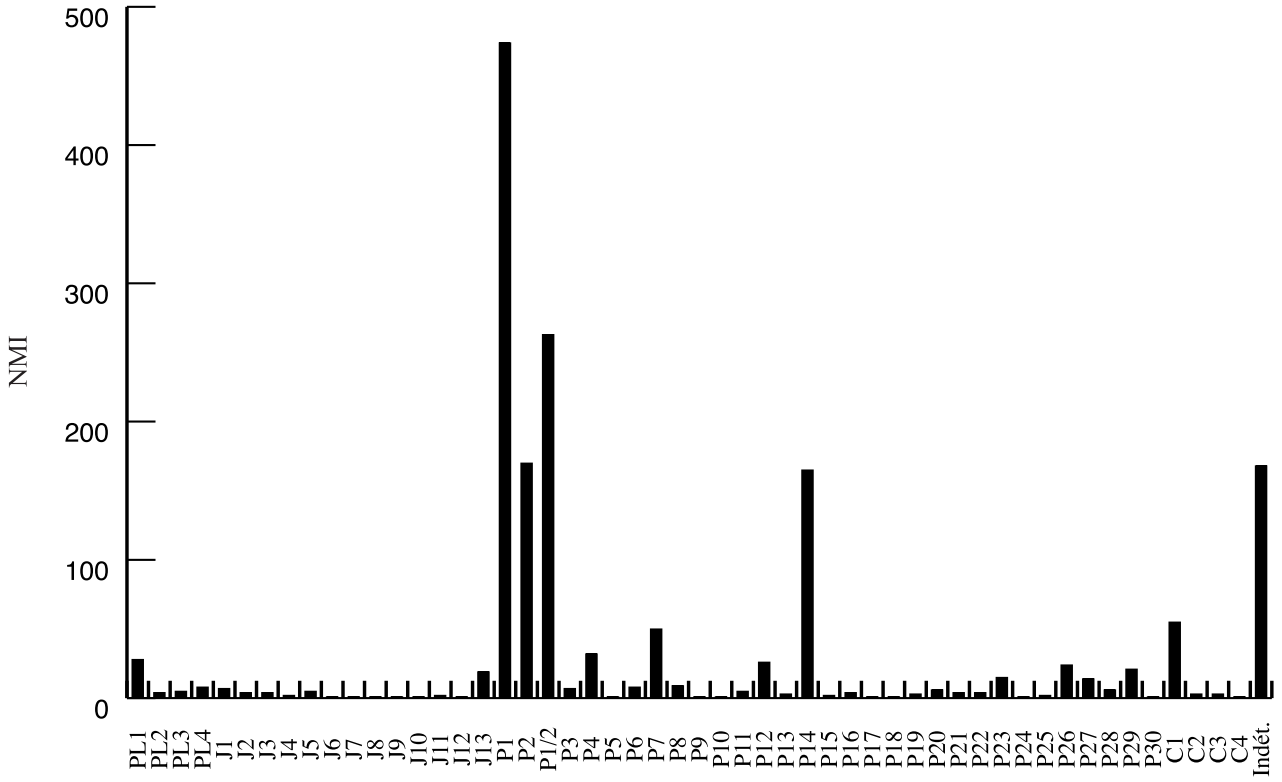

FIG. 17. — *Répartition de la céramique modelée par type*.

14. Jatte (MD-A J1) dont le bord est conservé à 20 % ; S orange rouge à brun gris ; P noir brun ; d. 180 (n° inv. 00.161).
15. Jatte (MD-A J1) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris vif à noir brun ; P gris foncé ; d. 190 (n° inv. 00.162).

Jatte 2 : les jattes à paroi concave et lèvre horizontale

16. Jatte (MD-A J2) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir brun ; P brun gris ; d. 180 (n° inv. 00.266).
17. Jatte (MD-A J2) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P noir brun, entièrement polie ; d. 150 (n° inv. 00.265).

Jatte 3 : les jattes à paroi oblique et lèvre inclinée vers l'intérieur

18. Jatte (MD-A J3) dont le bord est conservé à 15 % ; S et P noir brun ; d. 140 (n° inv. 00.179).

Jatte 4 : les jattes à paroi verticale et bord épaissi

19. Jatte (MD-A J4) dont le bord est conservé à 10 % ; S orange rougeâtre et brun gris clair, décor digité sur le dessus de la lèvre ; P gris foncé ; d. 150 (n° inv. 00.200).
20. Jatte (MD-A J4) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris foncé à noir brun, brun orange clair à l'intérieur, décor digité sous le bord, incisions irrégulières sur la panse ; P grise ; d. 170 (n° inv. 00.197).

Jatte 5 : les jattes carénées

21. Jatte (MD-A J5) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris, col poli ; P noir brun ; d. 130 (n° inv. 00.341).
22. Jatte (MD-A J5) dont le bord est conservé à 5 % ; S et P noir brun ; d. 120 (n° inv. 00.368).
23. Jatte (MD-A J5) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris noirâtre ; P noir brun ; d. 230 (n° inv. 00.339).

Jatte 6 : les jattes légèrement fermées et à bord souligné par une rainure

24. Jatte (MD-A J6) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris vif ; P noire ; d. 190 (n° inv. 00.294).

Jatte 7 : les jattes légèrement fermées à paroi convexe et lèvre verticale

25. Jatte (MD-A J7) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris foncé ; P noir brun ; d. 200 (n° inv. 00.343).

Jatte 8 : les jattes à profil en S

26. Jatte (MD-A J8) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir brun ; P grise ; d. 240 (n° inv. 00.365).

Jatte 9 : les jattes à paroi verticale

27. Jatte (MD-A J9) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris noirâtre, une moulure souligne le bord ; P noir brun ; d. 250 (n° inv. 00.267).

Jatte 10 : les jattes à paroi oblique et oreilles horizontales de préhension

28. Jatte (MD-A J10) dont le bord est conservé à moins de 5 % ; S brun gris vif ; P noir brun ; d. 320 (n° inv. 00.170).

Jatte 11 : les jattes à paroi haute, droite et oblique

29. Jatte (MD-A J11) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris à brun gris noirâtre ; P brun gris vif ; d. 200 (n° inv. 00.369).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

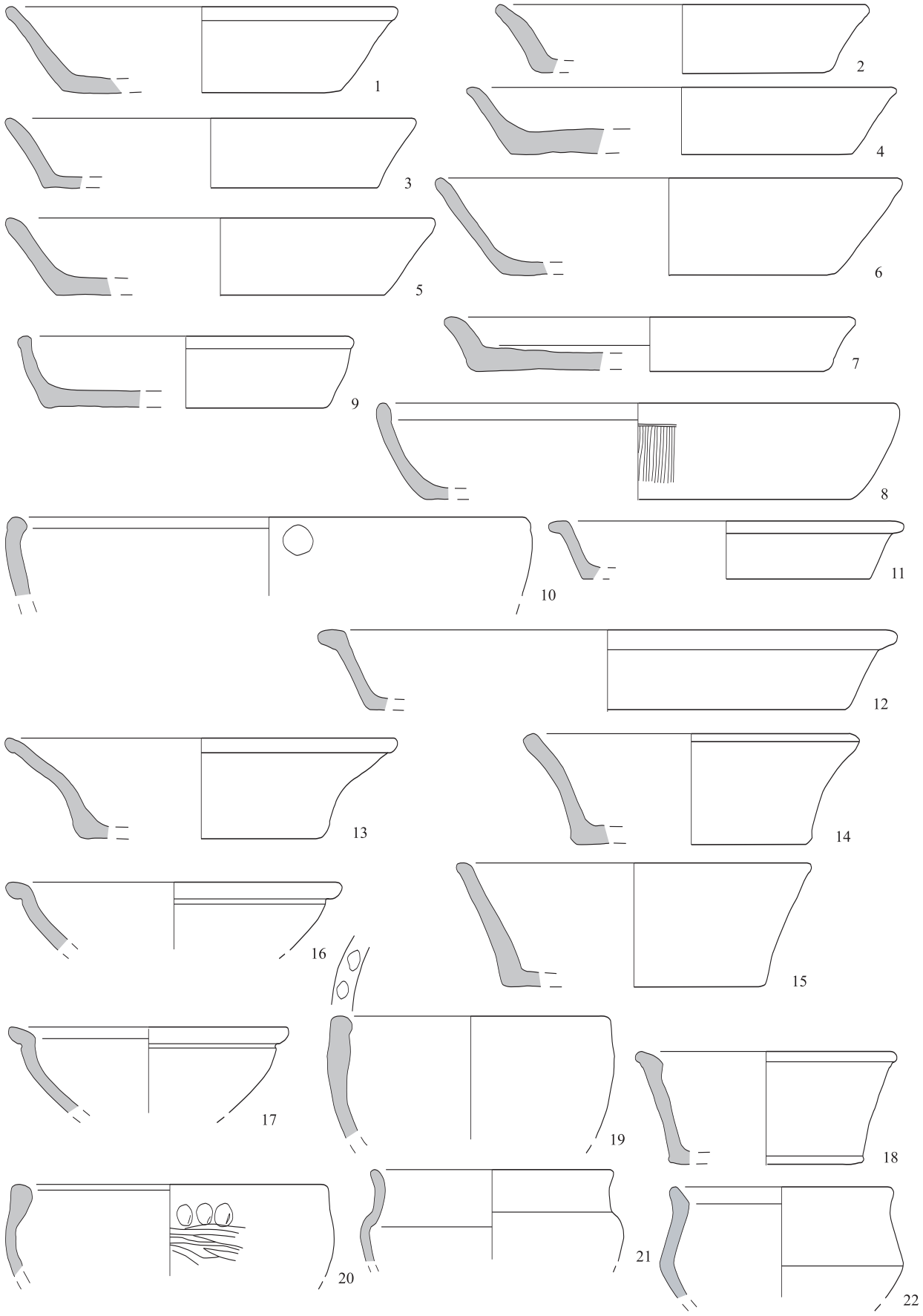

FIG. 18. — *La céramique modelée du groupe de pâtes A (1-22)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

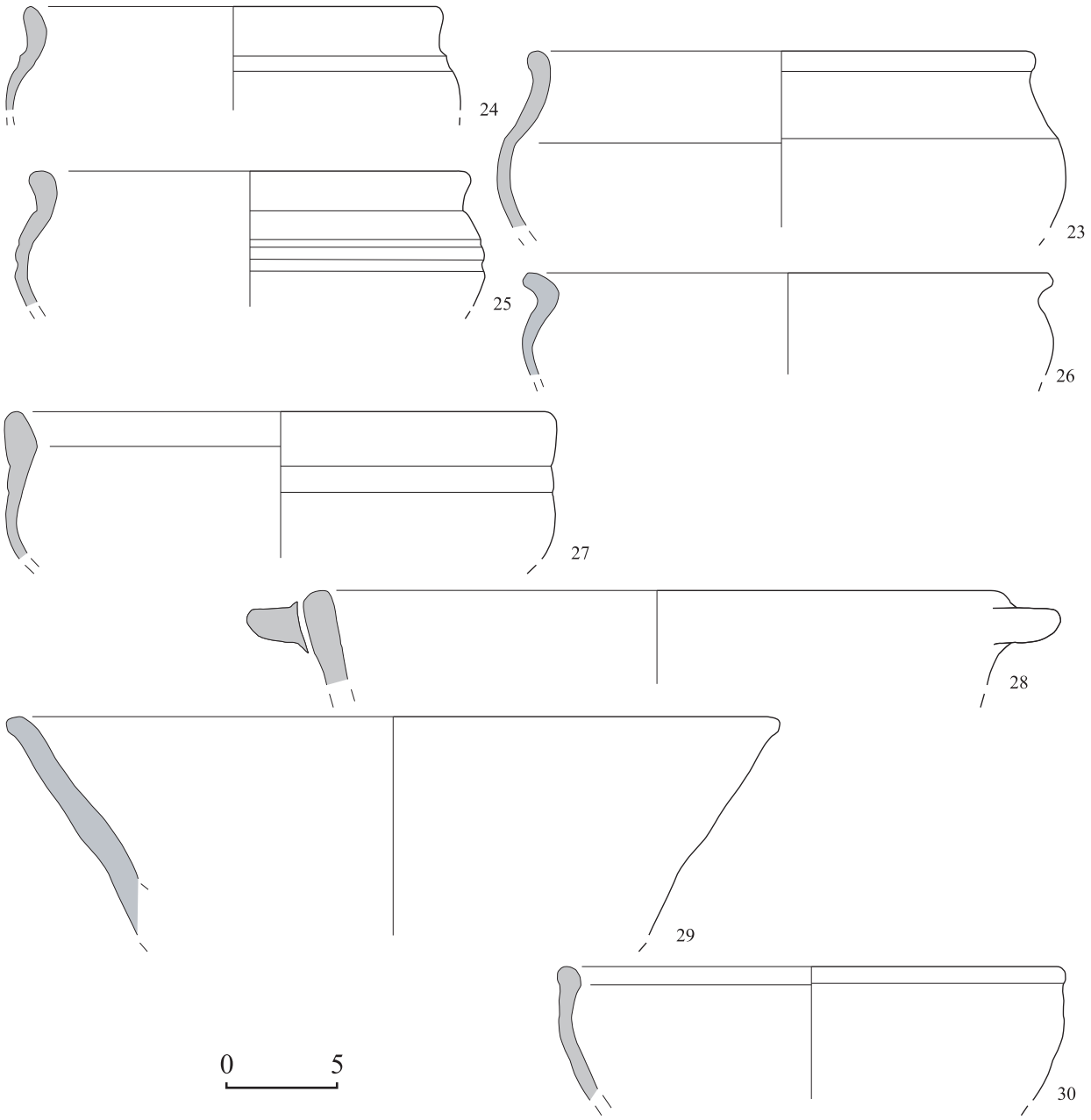

FIG. 19. — *La céramique modelée du groupe de pâtes A (23-30)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

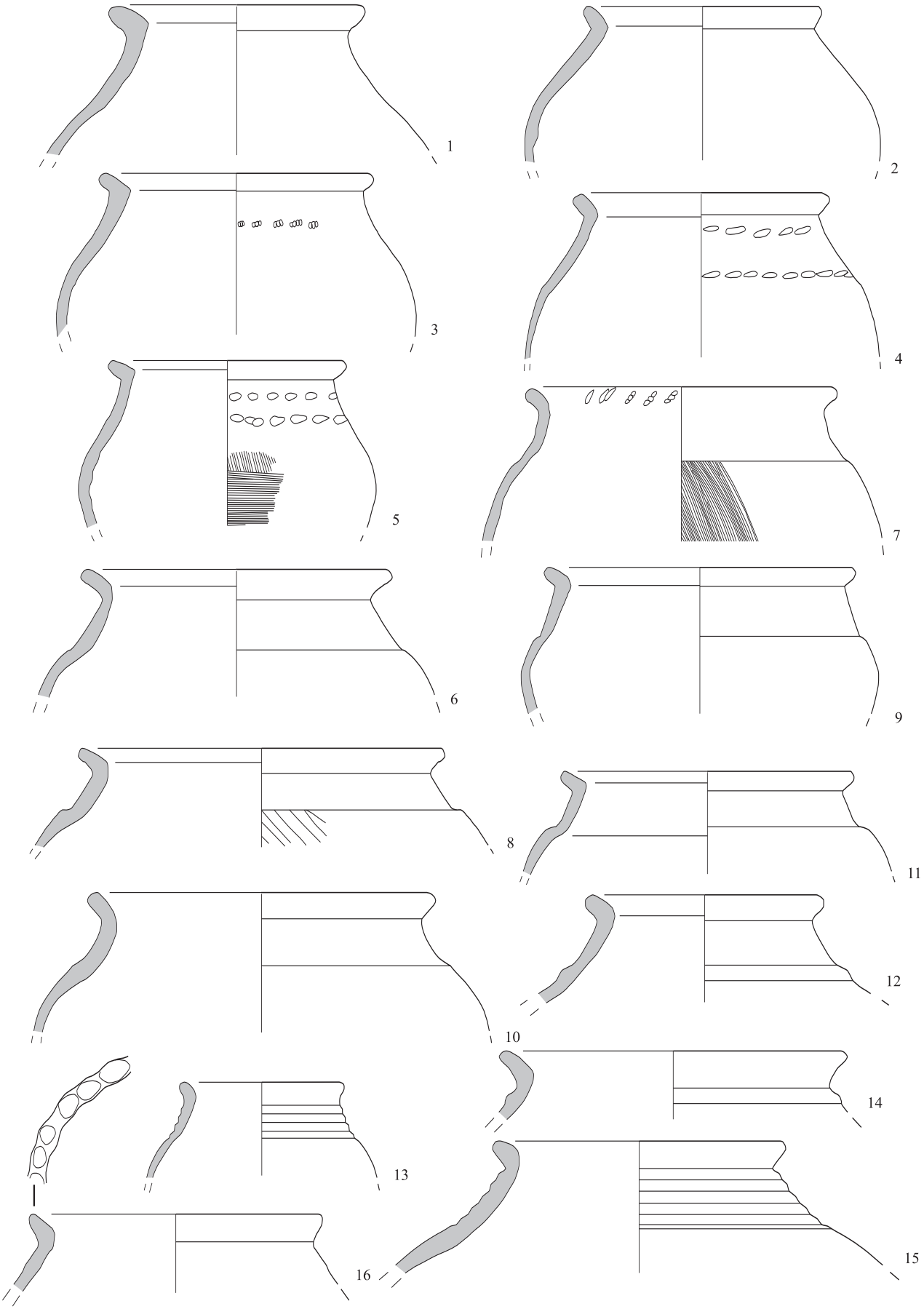

FIG. 20. — *La céramique modelée du groupe de pâtes A (1-16)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

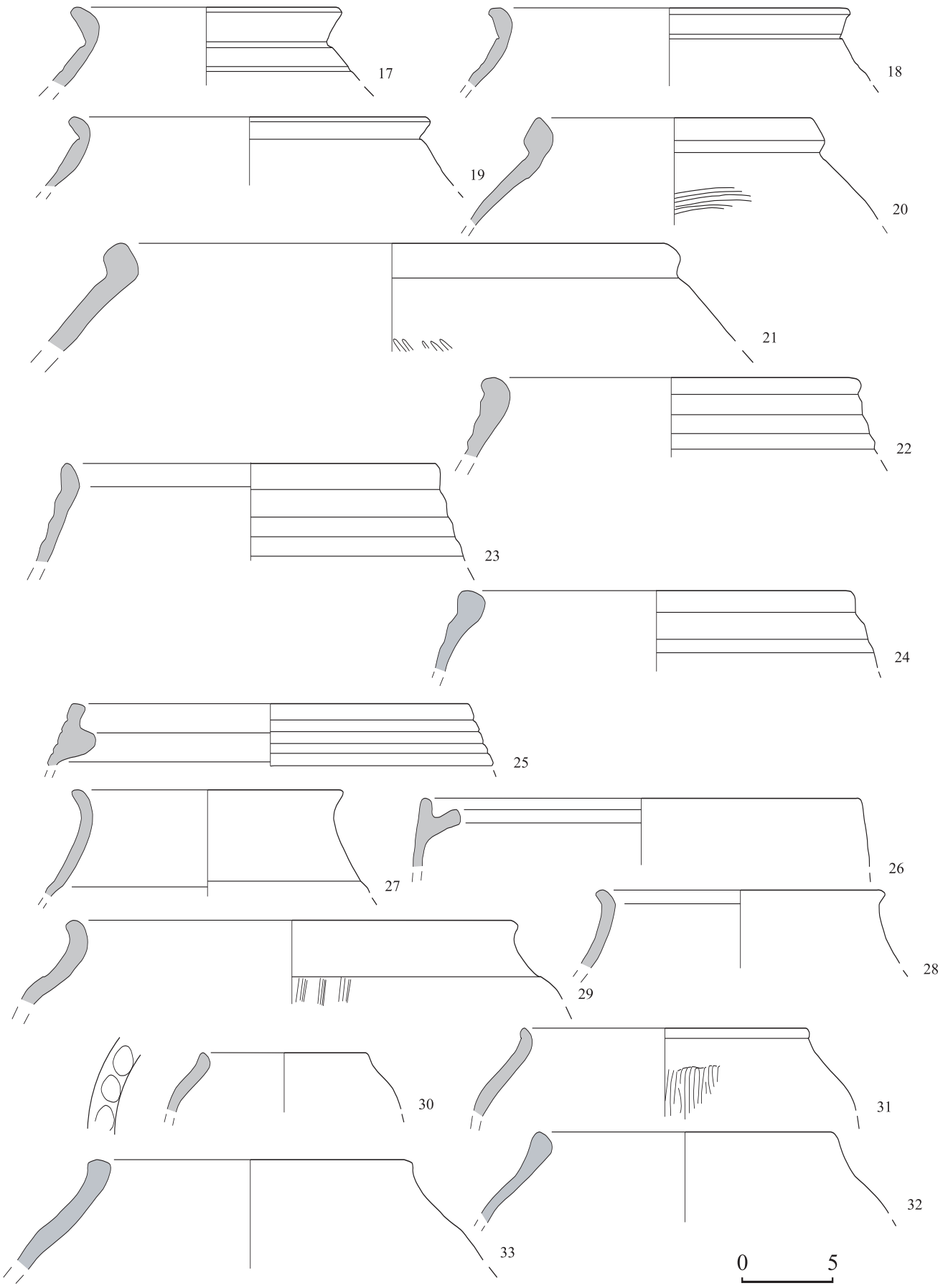

FIG. 21. — *La céramique modelée du groupe de pâtes A (17-33)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

Jatte 12 : les jattes à paroi convexe et lèvre arrondie

30. Jatte (MD-A J12) dont le bord est conservé à 10 % ; S noire ; P noir brun ; d. 240 (n° inv. 00.363).

Les pots

Pot 1 : les pots ovoïdes à lèvre éversée

1. Pot (MD-A P1) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris noirâtre ; P gris vif ; d. 140 (n° inv. 00.270).
2. Pot (MD-A P1) dont le bord est conservé à 15 % ; S noir brun ; P gris brun ; d. 130 (n° inv. 00.271).
3. Pot (MD-A P1) dont le bord est conservé à 15 % ; S noir brun, décor incisé sur le col ; P gris clair ; d. 150 (n° inv. 00.274).
4. Pot (MD-A P1) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris clair à gris brun, décor incisé sur le col ; P grise ; d. 240 (n° inv. 00.273).
5. Pot (MD-A P1) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris, décor incisé sur le col, panse peignée ; P grise ; d. 130 (n° inv. 00.272).

Pot 2 : les pots ovoïdes à lèvre éversée et col droit ou légèrement convexe

6. Pot (MD-A P2) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P noir brun, polie dans sa partie visible ; d. 170 (n° inv. 00.278).
7. Pot (MD-A P2) dont le bord est conservé à 10 % ; S orange rougeâtre vif, décor peigné sur la panse ; P grise ; d. 170 (n° inv. 00.283).
8. Pot (MD-A P2) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris, col et bord polis, décor d'incisions parallèles sur la panse ; P brun gris noirâtre ; d. 200 (n° inv. 00.280).
9. Pot (MD-A P2) dont le bord est conservé à 5 % ; S et P brun gris foncé ; d. 170 (n° inv. 00.282).
10. Pot (MD-A P2) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris noirâtre ; P noir gris ; d. 190 (n° inv. 00.281).
11. Pot (MD-A P2) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris noirâtre, polie dans sa partie visible ; P noir brun ; d. 160 (n° inv. 00.279).

Pot 3 : les pots ovoïdes à lèvre éversée, la transition col/panse est soulignée par une moulure

12. Pot (MD-A P3) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris ; P gris foncé ; d. 130 (n° inv. 00.302).

Pot 4 : les pots ovoïdes à lèvre éversée et col mouluré

13. Pot à col mouluré (MD-A P4) dont le bord est conservé à 10 % ; S noir brun, polie dans sa partie visible ; P gris foncé ; d. 90 (n° inv. 00.330).
14. Pot à col mouluré (MD-A P4) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P noir brun, polie dans sa partie visible ; d. 190 (n° inv. 00.301).
15. Pot à col mouluré (MD-A P4) dont le bord est conservé à 15 % ; S et P brun gris foncé ; d. 160 (n°i nv. 00.300).

Pot 5 : les pots ovoïdes à lèvre éversée, des impressions digitées marquent le dessus de la lèvre

16. Pot (MD-A P5) dont le bord est conservé à 20 % ; S ocre brun clair et gris foncé, décor d'impressions digitées sur le dessus de la lèvre ; P noire ; d. 160 (n° inv. 00.344).

Pot 6 : les pots ovoïdes à lèvre éversée de section triangulaire, une rainure souligne la lèvre

17. Pot (MD-A P6) dont le bord est conservé à 15 % ; S et P noir brun, polie dans sa partie visible ; d. 150 (n° inv. 00.295).
18. Pot (MD-A P6) dont le bord est conservé à 10 % ; S et P noir brun, polie dans sa partie visible ; d. 200 (n° inv. 00.296).
19. Pot (MD-A P6) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris brun, polie dans sa partie visible ; P gris foncé ; d. 200 (n° inv. 00.297).

Pot 7 : les pots ovoïdes à lèvre en boudin

20. Pot à lèvre en boudin (MD-A P7) dont le bord est conservé à 10 % ; S noir brun, décor d'incisions irrégulières sur la panse ; P gris foncé ; d. 150 (n° inv. 00.331).
21. Pot à lèvre en boudin (MD-A P7) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris vif, décor d'incisions irrégulières sur la panse ; P noir gris ; d. 300 (n° inv. 00.333).

Pot 8 : les pots à lèvre simple ou épaissie et col mouluré

22. Pot à col mouluré (MD-A P8) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir brun ; P brun gris ; d. 210 (n° inv. 00.299).
23. Pot à col mouluré (MD-A P8) dont le bord est conservé à 10 % ; S noir gris ; P noire ; d. 210 (n° inv. 00.298).
24. Pot à col mouluré (MD-A P8) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris foncé ; P noir brun ; d. 220 (n° inv. 00.358).

Pot 9 : les pots à lèvre simple et élément interne en saillie destiné à recevoir un couvercle

25. Pot (MD-A P9) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris, bord rainuré ; P noire ; d. 220 (n° inv. 00.168).

Pot 10 : les pots à lèvre simple et élément interne formant gouttière destiné à recevoir un couvercle

26. Pot (MD-A P10) dont le bord est conservé à 5 % ; S et P noir brun, partie visible polie ; d. 240 (n° inv. 00.169).

Pot 11 : les pots à lèvre simple et haut col concave

27. Pot (MD-A P11) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun ocre ; P noir brun ; d. 150 (n° inv. 00.276).
28. Pot (MD-A P11) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun ocre clair ; P gris noir ; d. 160 (n° inv. 00.277).

Pot 12 : les pots ovoïdes à court col concave

29. Pot (MD-A P12) dont le bord est conservé à 10 % ; S orange rougeâtre foncé, décor d'incisions parallèles sur la panse ; P noir brun ; d. 250 (n° inv. 00.350).
30. Pot (MD-A P12) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris clair à orange rougeâtre vif ; P noir brun ; d. 90 (n° inv. 00.349).
31. Pot (MD-A P12) dont le bord est conservé à 15 % ; S orange rougeâtre foncé, décor peigné sur la panse ; P noir brun ; d. 160 (n° inv. 00.314).
32. Pot (MD-A P12) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris vif à orange brun vif ; P gris foncé ; d. 170 (n° inv. 00.357).

Pot 13 : les pots ovoïdes à court col concave, un décor digité orne le dessus de la lèvre

33. Pot (MD-A P13) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris noirâtre, décor d'impressions digitées sur le dessus de la lèvre ; P noir brun ; d. 180 (n° inv. 00.359).

Pot 14 : les pots ovoïdes à bord rentrant, la panse reçoit un décor d'incisions irrégulières

34. Pot à bord rentrant (MD-A P14) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris et orange rougeâtre ; P noir gris ; d. 170 (n° inv. 00.304).
35. Pot à bord rentrant (MD-A P14) dont le bord est conservé à 15 % ; S orange rougeâtre vif ; P noire ; d. 120 (n° inv. 00.303).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

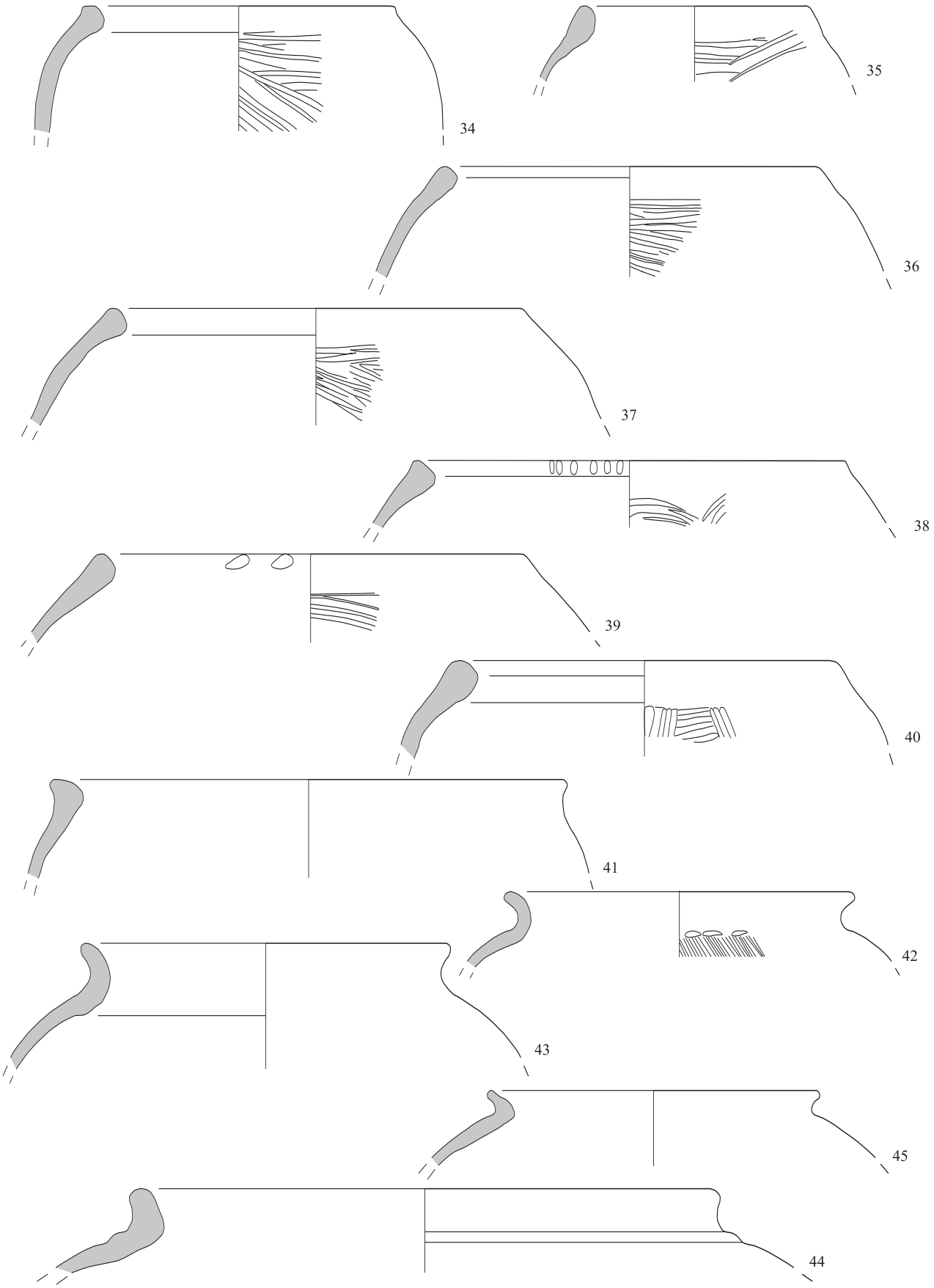

FIG. 22. — *La céramique modelée du groupe de pâtes A (34-45)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

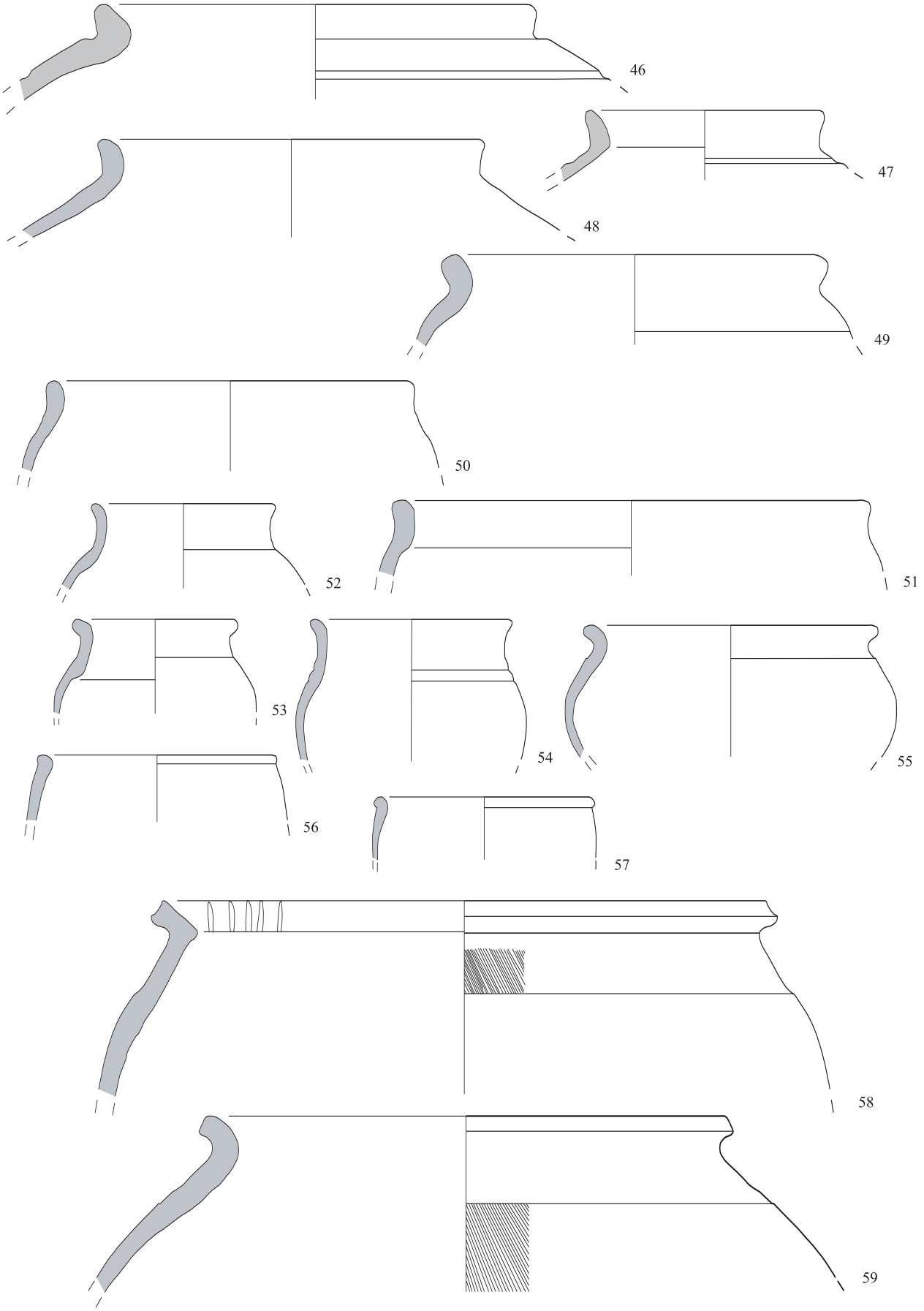

FIG. 23. — *La céramique modelée du groupe de pâtes A (46-59)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

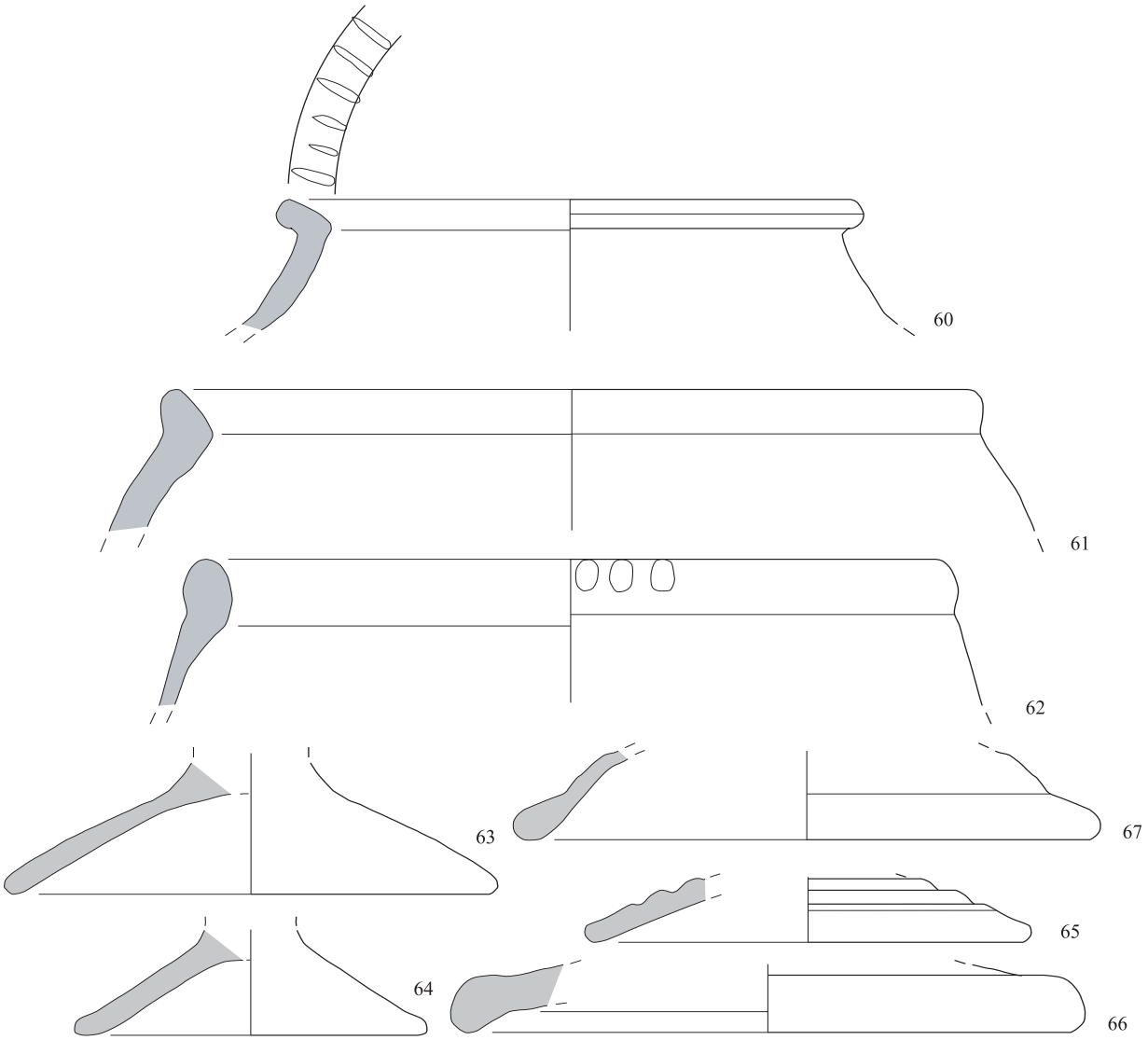

FIG. 24. — *La céramique modelée du groupe de pâtes A (60-66)*. Éch. 1/3.

36. Pot à bord rentrant (MD-A P14) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris ; P gris foncé ; d. 200 (n° inv. 00.309).
37. Pot à bord rentrant (MD-A P14) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris ; P gris foncé ; d. 220 (n° inv. 00.311).
38. Pot à bord rentrant (MD-A P14) dont le bord est conservé à 10 % ; S orange noirâtre, décor d'impressions parallèles sur la lèvre ; P brun rougeâtre foncé ; d. 230 (n° inv. 00.306).
39. Pot à bord rentrant (MD-A P14) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris, décor digité sur la lèvre ; P noir brun ; d. 230 (n° inv. 00.307).
40. Pot à bord rentrant (MD-A P14) dont le bord est conservé à 10 % ; S orange rouge clair ; P gris foncé ; d. 200 (n° inv. 00.312).

Pot 15 : les pots ovoïdes à lèvre éffilée

41. Pot (MD-A P15) dont le bord est conservé à 5 % ; S noir brun, polie dans sa partie visible ; P noir brun ; d. 280 (n° inv. 00.305).

Pot 16 : les pots globulaires à bord évasé, transisition interne bord/panse arrondie

42. Pot (MD-A P16) dont le bord est conservé à 10 % ; S orange rougeâtre à noir brun, décor d'une rangée d'impressions au départ de la panse peignée ; P noir brun ; d. 190 (n° inv. 00.334).
43. Pot (MD-A P16) dont le bord est conservé à 10 % ; S noir brun, polie sur sa partie visible ; P noir gris ; d. 200 (n° inv. 00.342).

Pot 17 : les pots globulaires à lèvre verticale, une moulure souligne la lèvre

44. Pot globulaire (MD-A P17) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris ; P noir brun ; d. 320 (n° inv. 00.329).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

Pot 18 : les pots globulaires à bord évasé, transition interne bord/panse anguleuse

45. Pot globulaire (MD-A P18) dont le bord est conservé à 10 % ; S orange rougeâtre ; P gris noirâtre ; d. 180 (n° inv. 00.336).

Pot 19 : les pots globulaires à lèvre verticale, un ressaut souligne la lèvre

46. Pot globulaire (MD-A P19) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris vif ; P noir brun ; d. 240 (n° inv. 00.268).

Pot 20 : les pots à lèvre verticale, la surface externe et la partie visible de la lèvre sont polies

47. Pot (MD-A P20) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris à noir brun, polie dans sa partie visible ; P noir brun ; d. 130 (n° inv. 00.347).
48. Pot (MD-A P20) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris ; P gris noir ; d. 210 (n° inv. 00.348).

Pot 21 : les pots ovoïdes à lèvre légèrement éversée

49. Pot (MD-A P21) dont le bord est conservé à 10 % ; S noir brun ; P gris foncé ; d. 210 (n° inv. 00.269).

Pot 22 : les pots à paroi et bord vertical

50. Pot (MD-A P22) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris clair, polie à l'intérieur, bord excepté ; P grise ; d. 200 (n° inv. 00.353).
51. Pot (MD-A P22) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris foncé ; P noir gris ; d. 260 (n° inv. 00.352).

Pot 23 : les pots à col droit et vertical

52. Pot (MD-A P23) dont le bord est conservé à 15 % ; S noir brun, polie dans sa partie visible ; P brun gris noirâtre ; d. 100 (n° inv. 00.345).
53. Pot (MD-A P23) dont le bord est conservé à 20 % ; S et P brun gris ; d. 90 (n° inv. 00.346).
54. Pot (MD-A P23) dont le bord est conservé à 20 % ; S noir brun, moulure au niveau de la transition col/panse ; P grise ; d. 110 (n° inv. 00.340).

Pot 24 : les pots ovoïdes à bord évasé

55. Pot (MD-A P24) dont le bord est conservé à 10 % ; S orange rougeâtre ; P noir brun ; d. 160 (n° inv. 00.354).

Pot 25 : les petits pots ovoïdes à lèvre arrondie

56. Pot (MD-A P25) dont le bord est conservé à 15 % ; S noire, polie dans sa partie visible ; P gris noir ; d. 130 (n° inv. 00.356).
57. Pot (MD-A P25) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris noirâtre ; P gris foncé ; d. 120 (n° inv. 00.355).

Les pots de gros module

Pot de gros module 26 : les pots ovoïdes à lèvre éversée de gros module

58. Pot de gros module (MD-A P26) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris, décor incisé sur le dessus de la lèvre, peigné sur le col ; P gris foncé ; d. 340 (n° inv. 00.370).
59. Pot de gros module (MD-A P26) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris clair ; P gris foncé ; d. 290 (n° inv. 00.371).
60. Pot de gros module (MD-A P26) dont le bord est conservé à 15 % ; S orange rougeâtre, décor incisé sur le dessus de la lèvre ; P gris foncé ; d. 250 (n° inv. 00.375).

Pot de gros module 27 : les pots globulaires à lèvre éversée de gros module

61. Pot de gros module (MD-A P27) dont le bord est conservé à 20 % ; S orange rougeâtre ; P noir brun ; d. 350 (n° inv. 00.372).

Pot de gros module 28 : les pots à lèvre en boudin de gros module

62. Pot de gros module (MD-A P28) dont le bord est conservé à 15 % ; S grise à orange rougeâtre foncé, décor d'impressions digitées sur la lèvre ; P gris noirâtre ; d. 330 (n° inv. 00.374).

Les couvercles

Couvercle 1 : les couvercles à bord simple

63. Couvercle (MD-A C1) dont le bord est conservé à 15 % ; S noire, entièrement polie ; P gris foncé ; d. 210 (n° inv. 00.411).
64. Couvercle (MD-A C1) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris noirâtre ; P noir brun ; d. 150 (n°inv. 00.412).

Couvercle 2 : les couvercles convexes à bord épaissi

65. Couvercle (MD-A C2) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris clair ; P noir brun ; d. 250 (n° inv. 00.415).

Couvercle 3 : les couvercles à paroi moulurée

66. Couvercle (MD-A C3) dont le bord est conservé à 20 % ; S et P noir brun, polie dans sa partie intérieure ; d. 190 (n° inv. 00.416).

Couvercle 4 : les couvercles plat à paroi épaisses

67. Couvercle (MD-A C4) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris ; P noir brun ; d. 270 (n° inv. 00.417).

La céramique modelée du groupe de pâtes B (fig. 25)

Les pots

Pot 1 : les pots ovoïdes à lèvre éversée

1. Pot (MD-B P1) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris, décor d'impressions circulaires sur le col, panse peignée ; P noir brun ; d. 160 (n° inv. 00.284).
2. Pot (MD-B P1) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris vif, décor imprimé à la molette sur le col, panse peignée ; P brun gris ; d. 160 (n° inv. 00.286).
3. Pot (MD-B P1) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris clair à brun gris, décor d'impressions allongées sur le col, panse peignée ; P terre de Sienne clair ; d. 160 (n° inv. 00.285).
4. Pot (MD-B P1) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris clair, décor imprimé à la molette sur le col, panse peignée ; P orange brun ; d. 160 (n° inv. 00.287).

Pot 29 : les pots globulaires à col légèrement concave et lèvre éversée

5. Pot (MD-B P29) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris ; P brun orange foncé à franges gris-noirâtre ; d. 140 (n° inv. 00.410).

Couvercle 1 : les couvercles à bord simple

6. Couvercle (MD-B C1) dont le bord est conservé à 10 % ; S grise, bouton de préhension biconique ; P gris noirâtre ; d. 140 (n° inv. 00.413).
7. Couvercle (MD-B C1) dont le bord est conservé à 20 % ; S brun gris ; P gris noirâtre ; d. 180 (n° inv. 00.414).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

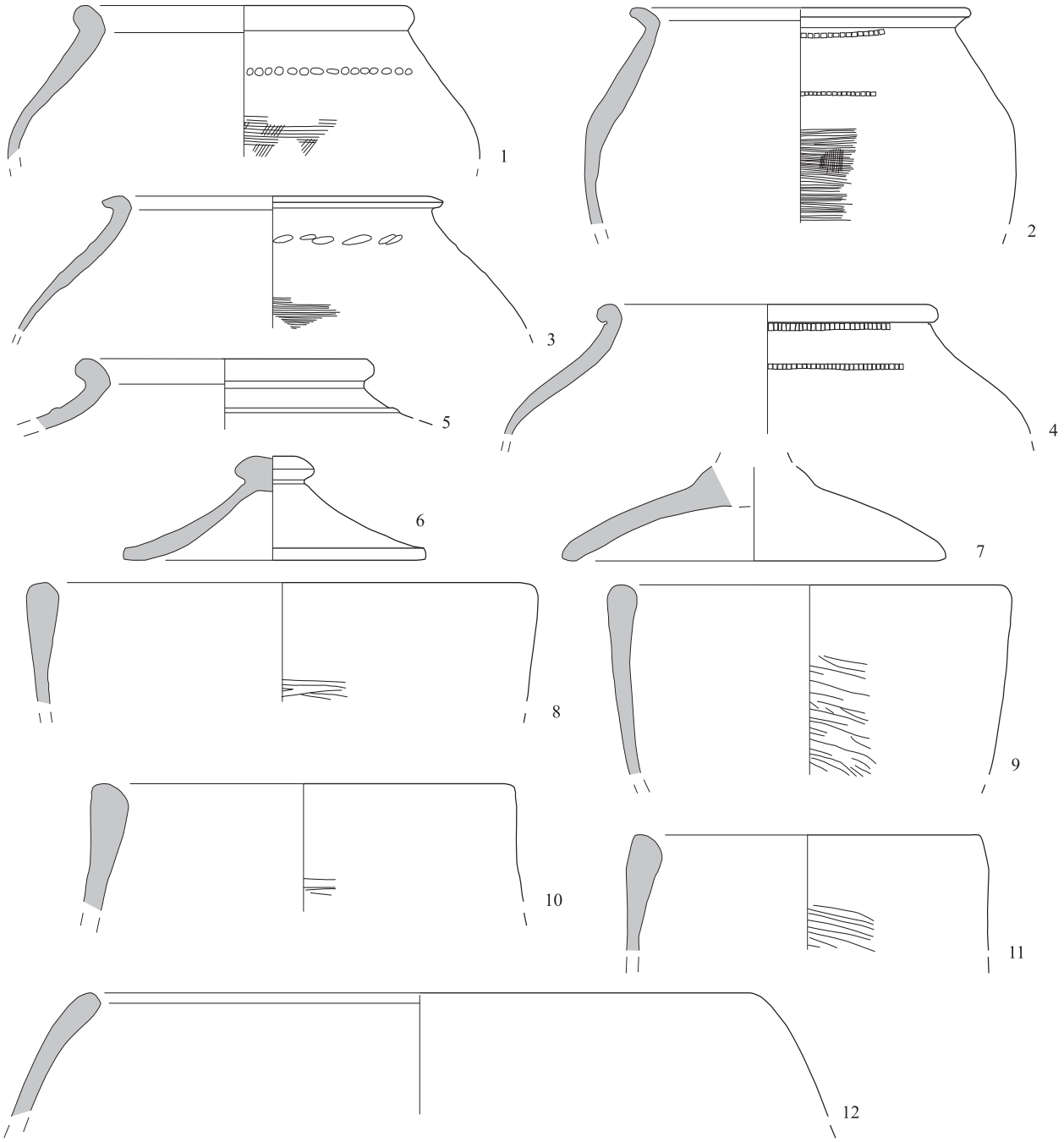

FIG. 25. — *La céramique modelée des groupes de pâtes B (1-7) et C (6-12)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

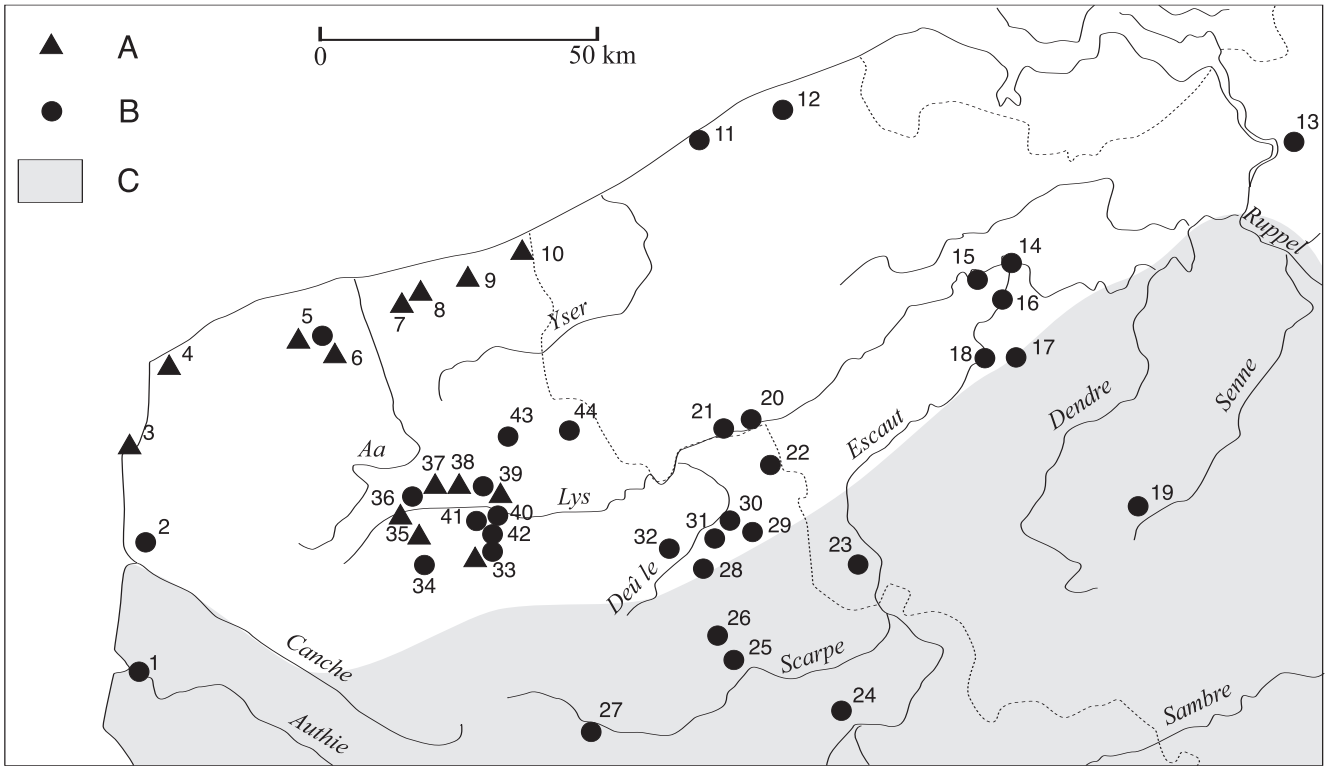

FIG. 26. — *Carte de répartition des types P1 (A) et P16 (B) en céramique modelée à partir du tableau 2 et délimitation approximative de la zone à dominante* villa *(C), d'après Agache et Bréart 1973 ; Delmaire 1994, Delmaire 1996 ; Roymans 1996, p. 62, fig. 18 ; Vermeulen 1992a, p. 195, fig. 122.*

La céramique modelée du groupe de pâtes C (fig. 25)

Les jattes

Jatte 13 : les jattes à haute paroi verticale et bord épaissi, la panse reçoit un décor d'incisions irrégulières

8. Jatte (MD-C J13) dont le bord est conservé à 15 % ; S noir brun à brun orange clair ; P noir brun ; d. 240 (n° inv. 00.192).
9. Jatte (MD-C J13) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun ocre à noir brun ; P gris foncé ; d. 190 (n° inv. 00.190).
10. Jatte (MD-C J13) dont le bord est conservé à 10 % ; S gris moyen à noir brun ; P noir brun ; d. 200 (n° inv. 00.195).
11. Jatte (MD-C J13) dont le bord est conservé à 10 % ; S ocre brun clair ; P brun olive noirâtre ; d. 175 (n° inv. 00.196).

Les pots

Pot 30 : les pots ovoïdes à bord rentrant

12. Pot (MD-C P30) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris ; P brun gris foncé ; d. 310 (n° inv. 00.292).

Les **dolia** (fig. 27)

1. *Dolium* (DO-B Type 1) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris vif ; P gris foncé ; d. 260 (n° inv. 00.150).
2. *Dolium* (DO-A Type 2) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris vif ; P gris foncé ; d. 230 (n° inv. 00.262).
3. *Dolium* (DO-A Type 2) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris vif à brun gris, décor peigné sur la panse ; P grise ; d. 280 (n° inv. 00.263).
4. *Dolium* (DO-A Type 2) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris vif, traces de décor peigné sur la panse ; P brun gris noirâtre ; d. 320 (n° inv. 00.261).

Les amphores (fig. 27)

5. Amphore (AM-BET Dressel 20) dont le bord est conservé à 40 % ; S ocre brun clair ; P brun orange clair ; d. 170 (n° inv. 00.1).
6. Amphore (AM-BET Dressel 20) dont le bord est conservé à 45 % ; S et P brun orange clair ; d. 170 (n° inv. 00.5).
7. Amphore (AM-BET Dressel 20) dont le bord est conservé à 25 % ; S ocre brun clair ; P gris brun à franges ocre-brun clair ; d. 170 (n° inv. 00.3).
8. Amphore (AM-BET Dressel 20) dont le bord est conservé à 25 % ; S brun orange clair ; P gris foncé ; d. 160 (n° inv. 00.9).
9. Amphore (AM-BET Dressel 20) dont le bord est conservé à 40 % ; S ocre brun clair ; P brun orange vif ; d. 150 (n° inv. 00.8).
10. Amphore (AM-BET Haltern 70) dont le bord est conservé à 45 % ; S et P brun orange clair ; d. 155 (n° inv. 00.7).
11. Amphore (AM-BET Dressel 7/11) dont le bord est conservé à 15 % ; S jaune chrome clair ; P jaune chrome noirâtre ; d. 160 (n° inv. 00.418).
12. Amphore (AM-SGA Gauloise 4) dont le bord est conservé à 25 % ; S et P ocre brun clair ; d. 130 (n° inv. 00.6).
13. Amphore (AM-SGA Gauloise 4) dont le bord est conservé à 50 % ; S jaune chrome clair ; P orange clair à franges ocre clair ; d. 115 (n° inv. 00.2).
14. Amphore (AM-SGA Gauloise 4) dont le bord est conservé à 25 % ; S jaune chrome clair ; P jaune chrome foncé ; d. 140 (n° inv. 00.4).
15. Amphore (AM-SGA Gauloise 5) dont le bord est conservé à 20 % ; S jaune chrome clair ; P orange rougeâtre à franges jaune chrome vif ; d. 140 (n° inv. 00.10).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

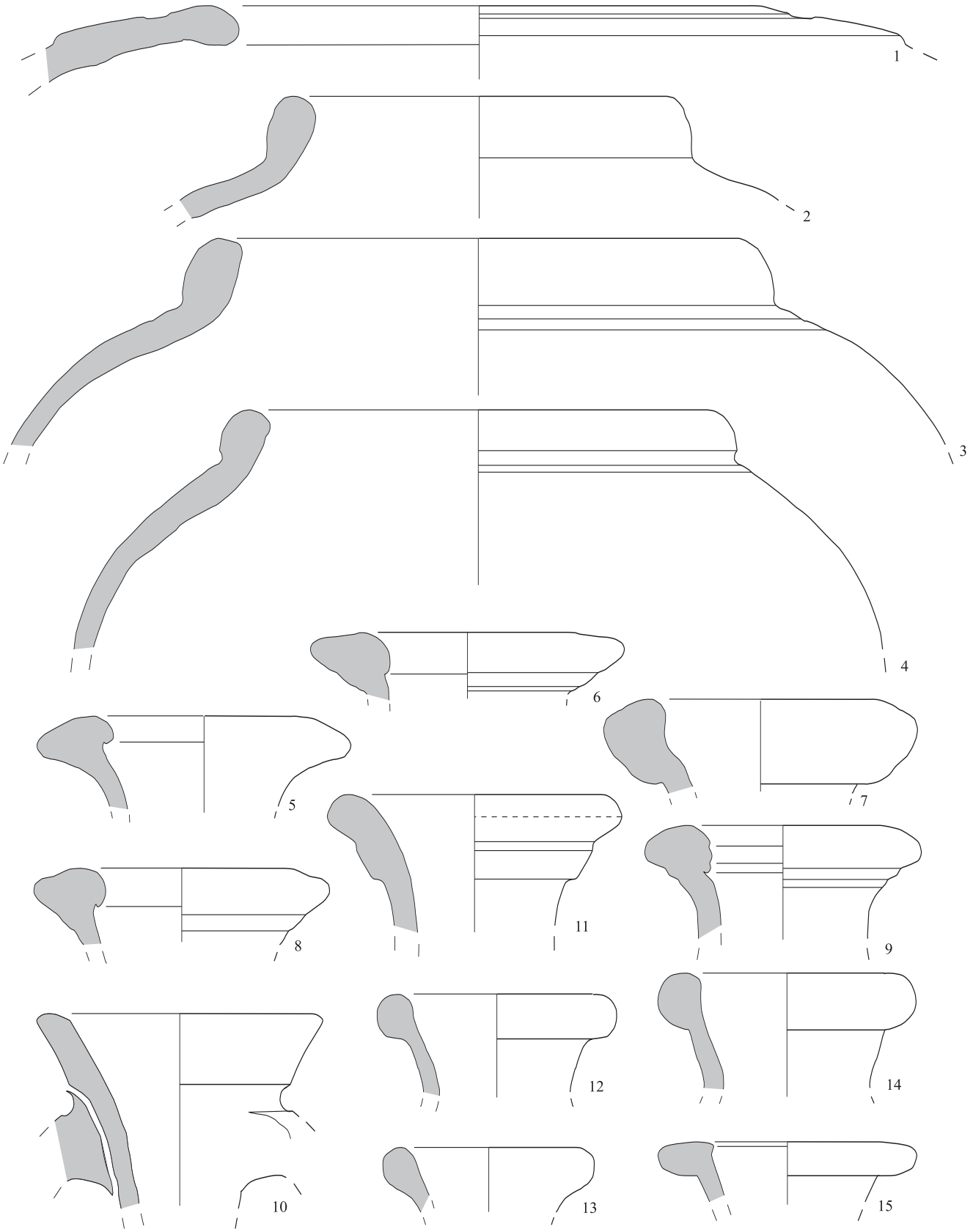

FIG. 27. — *Les* dolia *(1-4) et les amphores (5-15)*. Éch. 1/3.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

Fig. 8	Cat.(-Gr. P.)	Type	NMI	Fig. 8-10	Cat.(-Gr. P.)	Type	NMI
	TS-SG	DRAG 24/25	3	12-13	TN-CHAMP	A1	7
	TS-SG	DRAG 18	39	14-15	TR1a-CHAMP	A5	2
	TS-SG	DRAG 18/31	54	16-19	TN-CHAMP	A5	27
	TS-SG	VeD2	1	20, 22	TN-CHAMP	A38	10
	TS-SG	Ritt. 8a	1	21	TN-CHAMP	A36	1
	TS-SG	DRAG 27	43	23-24	TN-CHAMP	A39	14
	TS-SG	VeA1	12		TN-CHAMP	A38/39	1
	TS-SG	VeE3	2	25	TN-CHAMP	A41	1
	TS-SG	VeA2	6	26-27	TN-CHAMP	A42	7
	TS-SG	Ritt. 12	7	28	TN-CHAMP	C3	1
	TS-SG	Curle 11a	1	29-30	TN-CHAMP	C8	2
	TS-SG	VeC1	1	31	TR1a-CHAMP	C8	1
	TS-SG	VeA1/A2	5		TR3-CHAMP	P6/7	1
	TS-SG	DRAG 15/17	19	32	TR-DR-CHAMP	P23	1
	TS-SG	DRAG 30/37	1	33	TR3-CHAMP	P30/31	1
	TS-SG	DRAG 33	1	34	TN-A	A20	1
	TS-SG	DRAG 37	14	35-36	TN-A	A42	9
	TS-CG	DRAG 37	75	37	TN-A	B1	1
	TS-CG	VeC1	4	38-39	TN-A	B28	2
	TS-CG	DRAG 31	21	40-41	TN-A	C13	4
	TS-CG	VeA1	6	42	TR3-A	P6	3
	TS-CG	DRAG 18/31 ou 31	200	43-47	TR2-A	P13	18
	TS-CG	Déch 72	2	48	TR3-A	P13	2
	TS-CG	DRAG 27	27	49	TR3-A	P30/31	1
	TS-CG	DRAG 45	11	50	TN-A	P20	1
	TS-CG	VeA2	7	51	TN-A	P29	1
	TS-CG	Bet 170	2	52-53	TN-A	P36-40	2
	TS-CG	DRAG 43	1	54	TN-A	P39/40	1
	TS-CG	Wa. 79/80	5	55-56	TN-A	P46-52	4
	TS-CG	VeA1/A2	6	57	TN-A	P36-38	1
	TS-CG	Bet 42	4		TN-A	P48-55	3
	TS-CG	DRAG 33	144	58-59	TN-A	P54/55	4
	TS-EG	DRAG 33	40	60	TN-A	Indét.	1
	TS-EG	VeA2	2	61	TN-A	BT1-6	1
	TS-EG	DRAG 31	9		TN-A	Indét.	2
	TS-EG	DRAG 40	7	62	TR1a-SEPT	P13	2
	TS-EG	DRAG 32	21	63	TR2-SEPT	P13	2
	TS-EG	DRAG 37	28	64	TN-SEPT	P41-53	1
	TS-EG	DRAG 18/31 ou 31	82	65	TN-SEPT	B4	1
	TS-EG	DRAG 27	2	66-67	TN-SAVO	A42	2
	TS-EG	DRAG 45	52	68	TR2-B	P21/22	5
	TS-EG	VeA1	9		TR3-B	P21/22	1
	TS-EG	DRAG 43	3	69	TR3-Indét.	P6/7	1
	TS-EG	Bet 42	3	70	TN-Indét.	P36-40	1
	TS-EG	VeC1	1	71-72, 74	FRB-SEPT	P53	3
	TS-Indét.	VeA2	1	73	FRB-SEPT	Indét.	1
	TS-Indét.	DRAG 18/31 ou 31	6	75-76	FRB-SCAL	Indét.	4
	TS-Indét.	DRAG 37	3	77	FRB-SCAL	Indét.	2
	TS-Indét.	DRAG 33	3	78	DR-SAVO	DOR2, 10	1
	TS-Indét.	DRAG 45	2	79	DR-SAVO	DOR2, 14.1	1
1-5	EN-CO	STUART 2	5	80	DR-SAVO	DOR2, 22	1
6-9	EN-CO	STUART 4	4	81	DR-RDVB	DOR2, 22	1
10-11	EN-CO	Niederbieber 40	3		DR-RDVB	DOR2, 26	1

Fig. 11-13	Cat.(-Gr. P.)	Type	NMI	Fig. 13-21	Cat.(-Gr. P.)	Type	NMI
1	CC-BAVAY	GOSE 366-69	1		MO-Indét.	Indét.	1
2-4	CC-BAVAY	GOSE 372	3	47-48	VRP-RDVA	BLICQUY 5	32
5	CC-BAVAY	GOSE 379	1	49	VRP-Indét.	BLICQUY 5	1
6-9	CC-BAVAY	CAM 143	4		VRP-Indét.	BLICQUY 5	3
10	CC-BAVAY	GOSE 385	1		VRP-Indét.	BLICQUY 1	1
11-12	CC-BAVAY	GOSE 377	2	1	RUB-Indét.	PL1	5
13	CC-BAVAY	GOSE 384	1	2	RUB-Indét.	PL2	7
14	CC-BAVAY	GOSE 420	1	3-4	RUB-Indét.	PL3	25
15	CC/AM-BAVAY	Indét.	1	5	RUB-Indét.	PL4	7
16	CC/AM-BAVAY	Indét.	1	6	RUB-Indét.	J1	32
17	CC-SAVO	GOSE 366-69	1	7	RUB-Indét.	J2	24
18-20	CC-A	GOSE 400	3	8-11	RUB-Indét.	J3	9
21	CC-A	GOSE 392	1	12	RUB-Indét.	J4	3
22-23	CC-B	GOSE 359	2	13-14	RUB-Indét.	J5	5
24-26	CC-C	GOSE 366-69	3	15-17	RUB-Indét.	P1	16
27	CC-C	CAM 143	1	18	RUB-Indét.	P2	1
28	CC-C	Indét.	1	19	RUB-Indét.	P3	9
29-31	CC-D	CAM 143	3	20	RUB-Indét.	P4	2
32	CC-D	CAM 168C	1	21	RUB-Indét.	P5	2

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

33	CC-D	Indét.	1
34	CC-D	Indét.	1
35	CC-E	GOSE 383	1
36	CC-E	GOSE 385	1
37	CC/AM-E	group 1	1
38	CC/AM-E	group 1	1
39	CC/AM-E	group 2	1
40	CC/AM-E	group 2	1
41-42	CC/AM-E	Indét.	3
43-44	CC-Indét.	CAM 143	2
45	CC-Indét.	CAM 143	1
46	CC-Indét.	CAM 143	1
47	CC-Indét.	CAM 141B	1
48	CC-Indét.	CAM 141B	1
49	CC-Indét.	GOSE 393	1
1-6	MO-BAVAY	GOSE 458-62	6
7-12	MO-BAVAY	Indét.	6
13-25	MO-BAVAY	GOSE 458-62	13
26-27	MO-BAVAY	GOSE 455	2
28	MO-BAVAY	Indét.	1
29	MO-SAVO	GOSE 458-62	1
30	MO-SAVO	GOSE 463	1
31	MO-DEGR	GOSE 456	1
32-33	MO-DEGR	GOSE 464	2
34	MO-A	GOSE 458-62	1
35-37	MO-B	Indét.	3
38-39	MO-B	GOSE 458-62	2
40	MO-Indét.	GOSE 458-62	1
41	MO-Indét.	GOSE 458-62	1
42	MO-Indét.	GOSE 458-62	1
43	MO-Indét.	GOSE 455	1
44	MO-Indét.	GOSE 454	1
45	MO-Indét.	GOSE 455	1
46	MO-Indét.	Indét.	1

22-23	RUB-Indét.	P6	21
24	RUB-Indét.	P7	1
25	RUB-Indét.	P8	1
	RUB-Indét.	P1/J3	25
26	RUB-Indét.	BOU. 1	4
27	RUB-Indét.	BOU. 2	3
28-29	RUB-Indét.	C1	4
	RUB-Indét.	Indét.	47
1-6	MD-A	PL1	28
7	MD-A	PL2	4
8-10	MD-A	PL3	5
11-12	MD-A	PL4	8
13-15	MD-A	J1	7
16-17	MD-A	J2	4
18	MD-A	J3	4
19-20	MD-A	J4	2
21-23	MD-A	J5	5
24	MD-A	J6	1
25	MD-A	J7	1
26	MD-A	J8	1
27	MD-A	J9	1
28	MD-A	J10	1
29	MD-A	J11	2
30	MD-A	J12	1
1-5	MD-A	P1	213
6-11	MD-A	P2	170
	MD-A	P1/2	263
12	MD-A	P3	7
13-15	MD-A	P4	32
16	MD-A	P5	1
17-19	MD-A	P6	8
20-21	MD-A	P7	50
22-24	MD-A	P8	9
25	MD-A	P9	1

Fig. 21-27	Cat.(-Gr. P.)	Type	NMI
26	MD-A	P10	1
27-28	MD-A	P11	5
29-32	MD-A	P12	26
33	MD-A	P13	3
34-40	MD-A	P14	165
41	MD-A	P15	2
42-43	MD-A	P16	4
44	MD-A	P17	1
45	MD-A	P18	1
46	MD-A	P19	3
47-48	MD-A	P20	6
49	MD-A	P21	4
50-51	MD-A	P22	4
52-54	MD-A	P23	15
55	MD-A	P24	1
56-57	MD-A	P25	2
58-60	MD-A	P26	24
61	MD-A	P27	14
62	MD-A	P28	6
63-64	MD-A	C1	28
65	MD-A	C2	3
66	MD-A	C3	3
67	MD-A	C4	1
	MD-A	Indét.	156
1-4	MD-B	P1	261
5	MD-B	P29	21
6-7	MD-B	C1	27
	MD-B	Indét.	12
8-11	MD-C	J13	19
12	MD-C	P30	1
1	DO-B	type 1	19
2-4	DO-A	type 2	56
5-9	AM-BET	Dressel 20	5
10	AM-BET	Haltern 70	1
11	AM-BET	Dressel 7/11	1
12-14	AM-SGA	Gauloise 4	3
15	AM-SGA	Gauloise 5	1
		TOTAL	**3302**

Tableau 6. — *Céramique : données quantitatives.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

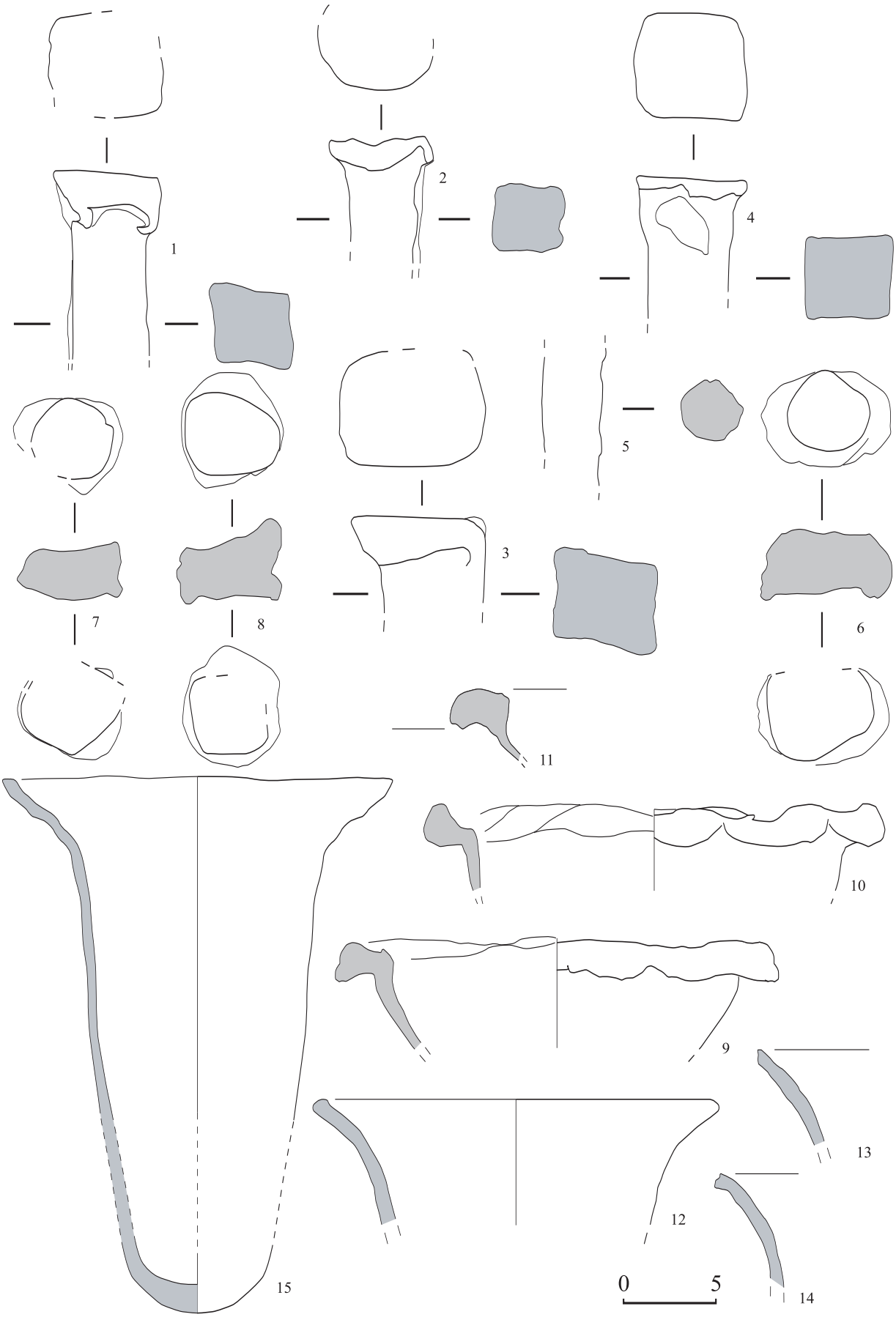

FIG. 28. — *Le moule de Kesteren (d'après Van Den Broeke 1996, p. 195, fig. 3) et le briquetage d'Ardres (1-14).*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

Catégorie	Abrév.	Typologie	Bibliographie
Terre sigillée	TS	Curle, Déch., Drag., Ritt., Bet., Ve.	Vernet et Passelac 1993. Oswald et Pryce 1920. Bet *et alii* 1989
Céramique engobée	EN	Stuart	Stuart 1977. Oelmann 1914
Terra rubra et *terra nigra*	TR, TN	A, B, C, P, BT	Deru 1996
Céramique « fine régionale B »	FRB	Indét.	
Céramique dorée	DR	DOR2	Deru 1994
Céramique commune claire	CC	Gose, CAM	Gose 1950. Hawkes et Hull 1947
Mortier	MO	Gose	Gose 1950
Céramique à vernis rouge pompéien	VRP	Blicquy	De Laet et Thoen 1969
Céramique rugueuse B	RUB	Noires-Terres	
Céramique modelée	MD	Noires-Terres	
Dolium	DO	Gose, Indét.	Gose 1950
Amphore	AM	Dressel, Haltern, Gauloise	Peacock et Williams 1986

Tableau 7. — *Typologies*.

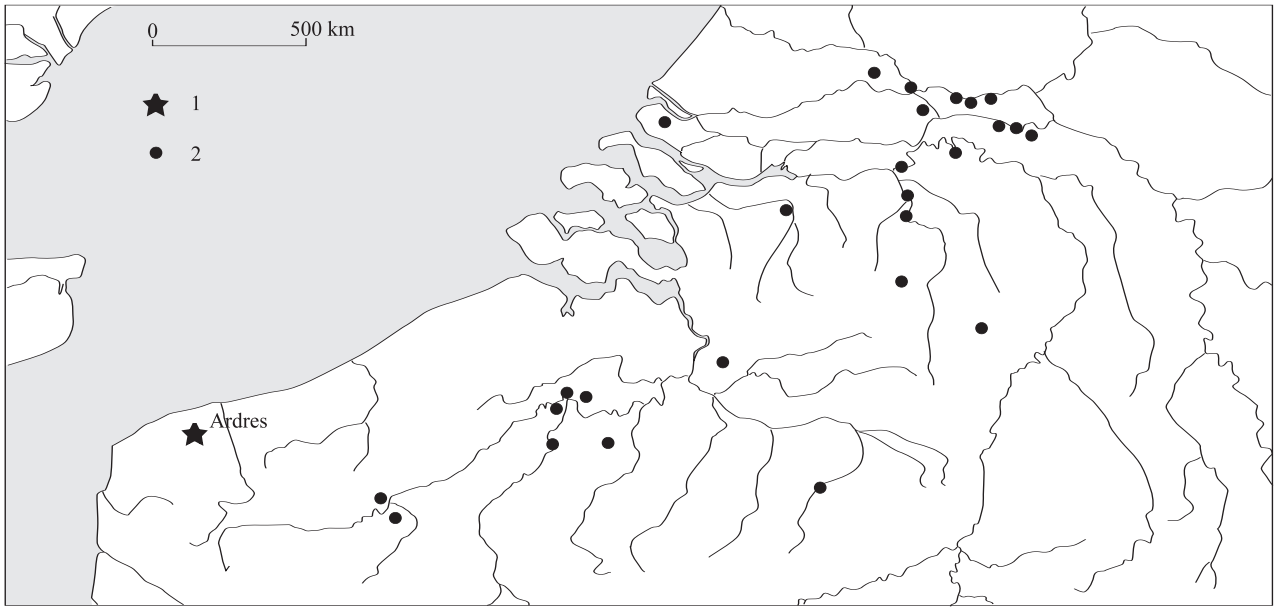

FIG. 29. — *Carte de répartition des moules à sel du type* thin-walled orange-red pottery, *d'après Van Den Broeke 1996, p. 198, fig. 6 et mise à jour. 1 : lieu de production connu ; 2 : lieu de découverte*.

Le mobilier lié à la production du sel (fig. 28)

1. Pilier de section carrée à empattement quadrangulaire ; S gris blanc ; P gris noir.
2. Pilier de section carrée à empattement circulaire ; S orange rougeâtre à brun orange clair ; P noire.
3. Pilier de section carrée à empattement quadrangulaire ; S gris blanc ; P gris noir.
4. Pilier de section carrée à empattement quadrangulaire ; S gris blanc ; P orange rougeâtre.
5. Pilier de section circulaire ; S gris brun ; P orange rougeâtre à noire.
6. Cale ; S blanc jaune, des traces de matière orange rougeâtre arrachées au pilier ponctuent la face inférieure ; P ocre brun clair ; h. 40, d. approx. 70.
7. Cale ; S gris brun clair ; P orange rougeâtre ; h. 30, d. approx. 60.
8. Cale ; S blanc jaune ; P gris clair ; h. 40, d. approx. 60.
9. Moule à lèvre éversée et à paroi concave (type 1) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun ocre vif ; P noire ; d. 240.
10. Moule à lèvre éversée et à paroi concave (type 1) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun vif ; P noire ; d. 250.
11. Moule à lèvre éversée et à paroi concave (type 1) dont le bord est conservé à 5 % ; S orange rougeâtre ; P ocre vif ; d. indét.
12. Moule à lèvre simple et à bord évasé (type 2) dont le bord est conservé à 15 % ; S brun gris clair ; P noire ; d. 220.
13. Moule à lèvre simple et à bord évasé (type 2) dont le bord est conservé à 10 % ; S brun gris foncé ; P noire ; d. indét.
14. Moule à lèvre simple et à bord évasé (type 2) dont le bord est conservé à 5 % ; S brun gris clair à rouge orange noirâtre ; P noire ; d. indét.

Mots-clés : Ardres, Morins, céramique, sel.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

Bibliographie

Sources antiques et médiévales

LAMBERT D'ARDRE 1855 : LAMBERT D'ARDRE, *Chronique de Guînes et d'Ardre* (éd. Godefroy-Ménilglaise), Paris, Jules Renouard & Cie, Libraires de la société de l'histoire de France, 1855.

Panégyriques latins : *Panégyriques latins* (éd. Galletier), Paris, Les Belles Lettres, 1949 (CUF).

PLINE L'ANCIEN : PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle* (texte établi, traduit et commenté par Serbat G.), Paris, Les Belles Lettres, 1972 (CUF).

TACITE : TACITE, *Annales* (texte établi et traduit par Wuilleumier P.), Paris, Les Belles Lettres, 1978 (CUF).

Sources contemporaines

AGACHE et BRÉART 1973 : R. AGACHE, B. BRÉART, « Carte de l'habitat antique de la Somme d'après les prospections aériennes », *Revue du Nord*, 55, 1973, p. 15-16, pl. 3.

***Atlas du Nord de la France* 1961** : *Atlas du Nord de la France*, Paris, Les Éditions Berger-Levrault, 1961.

BALFET *et alii* 2000 : H. BALFET *et alii*, *Lexique et typologie des poteries : Pour la normalisation de la description des poteries*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

BARBET *et alii* 1996 : P. BARBET *et alii*, *ZAC du Pont-sans-Pareil Ardres (Pas-de-Calais)*, Rapport de sondage, Service régional de l'archéologie Nord—Pas-de-Calais, 1996.

BATS 1994 : M. BATS, « La vaisselle culinaire comme marqueur culturel : l'exemple de la Gaule méridionale et de la Grande Grèce (IVe-Ier s. av. J.-C.) », dans *Terre cuite et société : La céramique, document technique, économique et culturel*, Juan-les-Pins, Éditions APDCA, 1994, p. 407-424.

BELOT et CANUT 1994a : E. BELOT, V. CANUT, « Céramiques des IIe et IIIe s. de notre ère issues des fouilles du "Terrain Landrot" à Boulogne-sur Mer. Premier aperçu provisoire des données céramologiques boulonnaises concernant le Haut-Empire à la lumière des fouilles récentes », *Éléments d'Archéologie Boulonnaise*, 2, 1994.

BELOT et CANUT 1994b : E. BELOT, V. CANUT, « Céramiques du Haut-Empire à Boulogne-sur-Mer », dans M. TUFFREAU-LIBRE, A. JACQUES (éd.), *La céramique du Haut-Empire en Gaule Belgique et dans les régions voisines : Faciès régionaux et courants commerciaux. Actes de la table ronde d'Arras (12 au 14 octobre 1993). Nord-Ouest Archéologie*, 6, 1994, p. 43-80.

BET *et alii* 1989 : P. BET *et alii*, « La typologie de la sigillée lisse de Lezoux, Ier-IIIe s. considérations générales et formes inédites », dans *SFECAG, Actes du congrès de Lezoux*, 1989, p. 37-54.

BIEGERT et LAUBER 1995 : S. BIEGERT, J. LAUBER, « Töpferstempel auf glatter Sigillata vom vorderen/westrätischen Limes », *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 20, 1995, p. 547-666.

BIVILLE-RETKOWSKI 1985 : N. BIVILLE-RETKOWSKI, *Nouvelles recherches sur la sigillée estampillée recueillie aux Noires Terres (Ardres-62)*, Université Charles-de-Gaulle—Lille 3, Mémoire de maîtrise, 1985.

BLAMANGIN et VANHILLE 1996 : O. BLAMANGIN, G. VANHILLE, « Thérouanne, le Bois Robichet : un ensemble céramique de la seconde moitié du Ier siècle », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 14, 1996, p. 476-494.

BLONDEL 2001 : N. BLONDEL, *Céramique : Vocabulaire technique*, Paris, Éditions du patrimoine, 2001.

BLONDIAU *et alii* 2001 : L. BLONDIAU *et alii*, « Mise en évidence de répertoires de céramiques communes sombres dans la partie méridionale de la cité des Nerviens : l'apport des fouilles récentes », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lille-Bavay*, 2001, p. 41-64.

BOCQUET 1999 : A. BOCQUET, « La production et la distribution des céramiques engobées et métallescentes dans le Nord de la Gaule : approche minéralogique et géochimique » dans R. BRULET (éd.), *Céramiques engobées et métallescentes gallo-romaines. Actes du colloque organisé à Louvain-la-Neuve le 18 mars 1995*, Oxford, 1999, p. 129-288.

BOUCHE et MICHEL 1999 : K. BOUCHE, K. MICHEL, *Pitgam « Schulleveld », Site d'habitat, d'artisanat et structures fossoyées d'époque romaine*. Document final de synthèse, Service régional de l'archéologie Nord-Pas-de-Calais, 1999.

BRULET 1990 : R. BRULET, *La Gaule septentrionale au Bas-Empire : Occupation du sol et défense du territoire dans l'arrière-pays du Limes aux IVe et Ve siècles*, Trèves, Rheinisches Landesmuseum, 1990.

BRULET et DEMANET 1997 : R. BRULET, J.-C. DEMANET, *Liberchies III : Vicus gallo-romain*, Louvain-la-Neuve, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, 1997.

BRULET *et alii* 2001 : R. BRULET *et alii*, « Méthodologie », dans R. BRULET *et alii*, *Liberchies IV : Vicus gallo-romain*, Louvain-la-Neuve, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, 2001, p. 110-125.

BRUSEL-CORSIEZ 2001 : A. BRUSEL-CORSIEZ, « La céramique du village gallo-romain de Dourges/Noyelles-Godault et son contexte micro-régional : caractérisation d'un faciès », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lille-Bavay*, 2001, p. 109-140.

CABAL 1967 : M. CABAL, « Trouvailles archéologiques aux Terres Noires à Ardres », *Bulletin trimestriel de la Société Académique des Antiquaires de la Morinie*, 20, 1967, p. 638-646.

CABAL 1970 : M. CABAL, *Le site archéologique des Noires-Terres à Ardres (62) : Étude de la céramique sigillée (marques de potiers)*, Université Charles-de-Gaulle—Lille 3, Mémoire de maîtrise, 1970.

CABAL 1973 : M. CABAL, « Le site archéologique d'Ardres (Pas-de-Calais) », *Revue du Nord*, 55, 1973, p. 17-28, pl. 4-7.

CABAL 1977 : M. CABAL, « Ardres », *Bulletin de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, 10, 1977, p. 102-103.

CABAL 1990a : M. CABAL, « Le Calaisis (et l'Ardrésis) à l'époque romaine », *La Voix du Nord*, 31 août 1990.

CABAL 1990b : M. CABAL, « Le Calaisis et l'Ardrésis à l'époque romaine : l'histoire (II) », *La Voix du Nord*, 3 septembre 1990.

CABAL 1994 : M. CABAL, *Préfiguration du musée d'Ardres*, Association culturelle et historique d'Ardres, 1994.

CABAL 1995 : M. CABAL, « Le Calaisis à l'époque romaine », *Bulletin historique et artistique du Calaisis, Les Amis du vieux Calais*, 142-143-144, 1995, p. 1-11.

CABAL 1998 : M. CABAL, *Le lac d'Ardres et les marais du Calaisis*, Association culturelle et historique d'Ardres, 1998.

CABAL et THOEN 1985 : M. CABAL, H. THOEN, « L'industrie du sel à Ardres à l'époque romaine », *Revue du Nord*, 67, 1985, p. 193-206.

CABAL et RETKOWSKI-BIVILLE 1987 : M. CABAL, N. RETKOWSKI-BIVILLE, « Marques de potiers sur céramique sigillée trouvées à Ardres », *Revue du Nord*, 69, 1987, p. 17-43.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

CALLU 1969 : J.-P. CALLU, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, Éditions E. de Boccard, 1969.

CARLOT *et alii* 1982 : J.-P. CARLOT *et alii*, « Une nouvelle série d'émission de doubles sesterces de Postume à titulature courte », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 1982, p. 205-208, p. 211.

CÉGLARSKI *et alii* 1996 : V. CÉGLARSKI *et alii*, *Inventaire archéologique du canton d'Ardres*, Service régional de l'archéologie du Nord-Pas-de-Calais, 1996.

CLÉROT 1874 : A. CLÉROT, « Trouvailles de monnaies faites dans le Pas-de-Calais », *Comptes rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*, 1874, p. 124 *ss*.

COCHET 1866 : COCHET (abbé), *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, Paris, Librairie historique et archéologique de Derache, Editeur, 1866.

COCHET 1871 : COCHET (abbé), *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, 1871.

COUPPÉ *et alii* 1977 : J. COUPPÉ *et alii*, « Découvertes gallo-romaines au nord et à l'est d'Étaples, premiers résultats », *Bulletin de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, 2, 1977, p. 65-81.

COURTOIS 1869 : A. COURTOIS, « Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Saint-Omer », *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, 13, 1869, p. 1-308.

DAIRE 2003 : M.-Y. DAIRE, *Le sel des Gaulois*, Paris, Éditions Errance, 2003.

DE CLERCQ et DESCHIETER 1999 : W. DE CLERCQ, J. DESCHIETER, « Prospections à Steene-Pitgam : analyse d'un ensemble de terre sigillée », *Revue du Nord*, 81, 1999, p. 75-105.

DE LAET et THOEN 1969 : S. J. DE LAET, H. THOEN, « Études sur la céramique de la nécropole gallo-romaine de Blicquy (Hainaut), IV, La céramique à enduit rouge-pompéien », *Helinium*, 9, 1969, p. 28-38.

DE LAET *et alii* 1970 : S. J. DE LAET *et alii*, « Oudheidkundige Opgravingen en Vondsten in Oost-Vlaanderen », *Kultureel Jaarboek voor de Provincie Oost-Vlaanderen*, 2, 1970, p. 3-189.

DE MULDER *et alii* 2001 : G. DE MULDER *et alii*, « Le répertoire céramique flavien de deux ensembles clos du *vicus* de Velzeke (Flandre orientale-Belgique) », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lille-Bavay*, 2001, p. 203-206.

DE MULDER et DESCHIETER 2001 : G. DE MULDER, J. DESCHIETER, « Velzeke : a "Disparate" Story of a Roman Settlement in South East Flanders (B). Excavations 1993-2000 », *Acta Archaeologica Lovaniensia, Monographiae* 13, 2001, p. 157-170.

DE RHEIMS et PIGAULT DE BEAUPRÉ 1854 : H. J. DE RHEIMS, A. PIGAULT DE BEAUPRÉ, « Fouilles du Beaumarais et de Marck, dans le canton de Calais », *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, 9, 1854, p. 340-353.

DEBRAY 1872 : H. DEBRAY, « Étude géologique et archéologique de quelques tourbières du littoral flamand et du département de la Somme », *Mémoires de la Société des sciences de l'agriculture et des arts de Lille*, 11, 1872, p. 433-486, pl. 1-13.

DELMAIRE 1972 : R. DELMAIRE, « Les Mortiers de Pont-sur-Sambre et l'atelier de Brariatus : Contribution à l'étude de la céramique bavaisienne », *Septentrion*, 2, 1972, p. 46-54.

DELMAIRE 1976 : R. DELMAIRE, « Étude archéologique de la partie orientale de la cité des Morins (*civitas Morinorum*) », *Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, 16, 1976.

DELMAIRE 1982a : R. DELMAIRE, « Monnaies d'or romaines isolées dans le Nord et le Pas-de-Calais (inventaire provisoire) », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 1982, p. 175-180.

DELMAIRE 1982b : R. DELMAIRE, « Trouvailles de monnaies romaines en Calaisis et Ardrésis d'après quelques manuscrits », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 11, 1982, p. 33-47.

DELMAIRE 1984 : R. DELMAIRE, « Une source pour l'archéologie de la région du Nord : les manuscrits Henri Debray », *Revue du Nord*, 66, 1984, p. 305-314.

DELMAIRE 1988 : R. DELMAIRE, « De Jules César à l'arrivée des Francs », dans P. BOUGARD, A. NOLIBOS (dir.), *Le Pas-de-Calais de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Éditions Bourdessoules, 1988, p. 47-81.

DELMAIRE 1994 : R. DELMAIRE, *Carte archéologique de la Gaule : Le Pas-de-Calais (62)*, 1994.

DELMAIRE 1996 : R. DELMAIRE, *Carte archéologique de la Gaule : Le Nord (59)*, 1996.

DELMAIRE 1998 : R. DELMAIRE, « Évolution et état actuel des connaissances sur la plaine maritime à l'époque gallo-romaine », *Bulletin historique et artistique du Calaisis, Les Amis du vieux Calais*, 160-161-162, 1998, p. 479-486.

DELMAIRE 1999 : R. DELMAIRE, « Prospections à Steene-Pitgam : les monnaies », *Revue du Nord*, 81, 1999, p. 125-132.

DELMAIRE *et alii* 1995 : R. DELMAIRE *et alii*, « Deux sites gallo-romains de la vallée de la Lys (Rebecques et Molinghem) », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 14, 1995, p. 249-264.

DERU 1994 : X. Deru, « La deuxième génération de la céramique dorée (50-180 après J.-C.) », dans M. TUFFREAU-LIBRE, A. JACQUES (éd.), *La céramique du Haut-Empire en Gaule Belgique et dans les régions voisines : Faciès régionaux et courants commerciaux. Actes de la table ronde d'Arras (12 au 14 octobre 1993). Nord-Ouest Archéologie*, 6, 1994, p. 81-94.

DERU 1996 : X. DERU, *La céramique belge dans le Nord de la Gaule*, Louvain-la-Neuve, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, 1996.

DERU 1997 : X. DERU, « Les dérivés de *terra nigra* (DTN) », dans R. BRULET, J.-C. DEMANET (éd.), *Liberchies III : Vicus gallo-romain*, Louvain-la-Neuve, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, 1997, p. 212-213.

DERU 2001 : X. DERU, *Les Rues-des-Vignes, « Les Quatre Bornes », Fouilles d'évaluations septembre 2000*. Document final de synthèse, 2001, inédit.

DERU 2002 : X. DERU, *Les Rues-des-Vignes, « Les Quatre Bornes », Fouille programmée septembre 2001*. Document final de synthèse, 2002, inédit.

DERU et VILVORDER 1997 : X. DERU, F. VILVORDER, « Les contextes de référence et les horizons chronologiques », dans R. BRULET, J.-C. DEMANET (éd.), *Liberchies III : Vicus gallo-romain*, Louvain-la-Neuve, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, 1997, p. 297-317.

DERU et ROLLET 2000 : X. DERU, P. ROLLET, « La céramique gallo-romaine de la rue de Cernay à Reims (Marne) », dans *SFECAG, Actes du congrès de Libourne*, 2000, p. 335-366.

DERU et VACHARD 2002 : X. DERU, D. VACHARD, « Le groupe de pâtes "savonneuses" des céramiques gallo-romaines du Nord de la Gaule Belgique », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Bayeux*, 2002, p. 477-485.

DESCHAMPS 1837-1838 : A. DESCHAMPS, « Précis historique sur Ardres », *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, 4, 1837-1838, p. 379-395.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

DESMULLIEZ 1988 : J. DESMULLIEZ, « Préhistoire et Antiquité. Les hommes du bout du monde », dans A. LOTTIN (dir), *Histoire des provinces françaises du Nord. 1. De la préhistoire à l'an mil*, Westhoek-éditions, 1988, p. 49.

DICKINSON 1986 : B. M. DICKINSON, « The Samian Potters' Stamps », dans I. M. STEAD, V. RIGBY (éd.), *Baldock : The Excavation of a Roman and Pre-roman Settlement, 1968-72*, London, Society for the Promotion of Roman Studies, 1986, p. 202-212.

DICKINSON 1997 : B. M. DICKINSON, « The Samian » dans A. G. MARVELL, H. S. OWEN-JOHN (éd.), *Leucarum : Excavations at the Roman Auxiliary Fort at Loughor, West Glamorgan 1982-84 and 1987-88*, London, Society for the Promotion of Roman Studies, 1997, p. 296-300.

DICKINSON 1999 : B. M. DICKINSON, « Samian Stamps », dans R. P. SYMONDS, S. WADE, *Colchester Archaeological Report 10 : Roman Pottery From Excavations in Colchester, 1971-86*, Colchester Archaeological Trust Ltd, 1999, p. 120-136.

DICKINSON 2001 : B. M. DICKINSON, « The Potters' Stamps », dans A. S. ANDERSON, *et alii* (éd.), *The Romano-british « Small Town » at Wanborough, Wiltshire*, London, Society for the Promotion of Roman Studies, 2001, p. 192-209.

DILLY 1978 : G. DILLY, « Céramique de tradition de "La Tène" à Frencq (Pas-de-Calais) », *Cahiers archéologiques de Picardie*, 5, 1978, p. 127-134.

DILLY 1992 : G. DILLY, « La céramique laténienne récente », dans J. BARBIEUX (éd.), *Le site d'Hornaing (Nord)*, 1992, p. 37-51.

DUBOIS et LEMAIRE 1998 : S. DUBOIS, P. LEMAIRE, « Un exemple du répertoire céramique en usage au début de l'époque augustéenne dans la région amiénoise », *Nord-Ouest Archéologie*, 9, 1998, p. 113-128.

DUBOIS et BINET 2000 : S. DUBOIS, É. BINET, « Découvertes récentes de céramiques de la première moitié du Ier siècle à Amiens (Somme) », dans *SFECAG, Actes du congrès de Libourne*, 2000, p. 265-306.

FAYOLLE 1992 : V. FAYOLLE, *La poterie modelée du Maghreb oriental de ses origines au XXe siècle : technologie, morphologie, fonction*, Paris, Éditions du CNRS, 1992.

FERDIÈRE 1988 : A. FERDIÈRE, *Les campagnes en Gaule romaine*, 2, Paris, Errance, 1988.

FLORENT 2003 : G. FLORENT, *Le site gallo-romain d'Ardres (62)*, Université Charles-de-Gaulle—Lille 3, Mémoire de maîtrise, 2003.

FREY 1993 : M. FREY, *Die römischen Terra-sigillata Stempel aus Trier*, Reinisches Landesmuseum Trier, 1993.

GEOFFROY 1998 : J.-F. GEOFFROY, « Étude techno-typologique de la céramique découverte sur le site de la ferme indigène d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) », *Nord-Ouest Archéologie*, 9, 1998, p. 77-100.

GOODY 1984 : J. GOODY, *Cooking, Cuisine and Class : A Study in Comparative Sociology*, Cambridge University Press, 1984.

GOSSELAIN 2002 : O. P. GOSSELAIN, *Poteries du Cameroun méridional : Styles techniques et rapports à l'identité*, Paris, CNRS Éditions, 2002.

GOUDINEAU 1970 : C. GOUDINEAU, « Note sur la céramique à engobe interne rouge-pompéien ("Pompejanisch-roten platten") », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 82, 1970, p. 159-186.

GRENIER 1856 : P.-N. GRENIER, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, Amiens, 1856.

GRÉVIN 1872-1876 : GRÉVIN (?), *Bulletin historique trimestriel de la Société des antiquaires de la Morinie*, 5, 1872-1876, p. 140.

GRICOURT 1988a : D. GRICOURT, « Les incursions de pirates de 268 en Gaule septentrionale et leur incidence sur la politique de Postume (à propos du hiatus numismatique d'Ardres) », dans *Trésors monétaires*, 10, 1988, p. 9-43.

GRICOURT 1988b : D. GRICOURT, « Essai sur la circulation monétaire dans le Nord de la Morinie », *Mémoires de la Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais*, 23, 1988, p. 69-114, pl. 7-11.

GRICOURT et DERŒUX 1987 : D. GRICOURT, D. DERŒUX, « Trouvailles monétaires gallo-romaines en Calaisis », *Bulletin trimestriel de la Société Académique des antiquaires de la Morinie*, 23, 1987, p. 309-315.

GRICOURT et HOLLARD 1994 : D. GRICOURT, D. HOLLARD, « La trouvaille de monnaies de bronze d'Ardres IV (Pas-de-Calais) », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 14, 1994, p. 19-32.

GUILBERT et LECLERCQ 1988 : G. GUILBERT, P. LECLERCQ, « Trouvailles diverses des environs de Calais et d'Ardres », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 12, 1988, p. 229-233, pl. 23-26.

HANNOIS 1999 : P. HANNOIS, « Prospections à Steene-Pitgam : répertoire céramique ménapien et données nouvelles sur la fabrication du sel », *Revue du Nord. Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, 81, 1999, p. 107-119.

HANUT 2000 : F. HANUT, « Les horizons augustéens dans la céramique du nord de la Gaule », *Revue du Nord. Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, 82, 2000, p. 41-85.

HANUT et THOEN 2001 : F. HANUT, H. THOEN, « La céramique de tradition indigène dans le faciès ménapien du Haut-Empire », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lille-Bavay*, 2001, p. 11-28.

HARTLEY 2000 : B. R. HARTLEY, « The Samian », dans E. EVANS (dir.), *The Caerleon Canabae : Excavations in the Civil Settlement 1984-90*, London, Society for the Promotion of Roman Studies, 2000, p. 178-197.

HAWKES et HULL 1947 : C. F. C. HAWKES, M. R. HULL, *Camulodunum : First Report on the Excavations at Colchester 1930-1939*, London, 1947.

HERBIN 2001 : P. HERBIN, « La céramique gallo-romaine dans la partie méridionale de la cité des Ménapiens », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lille-Bavay*, 2001, p. 75-96.

HILGERS 1969 : W. HILGERS, *Lateinische Gefässnamen : Bezeichnungen, Funktion und Form römischer Gefäße nach den antiken Schriftquellen*, Düsseldorf, Rheinland-Verlag, 1969.

HOCQUET 1994 : J.-C. HOCQUET, « Production et commerce du sel à l'âge du fer et à l'époque romaine dans l'Europe du Nord-Ouest », *Revue du Nord*, 66, 1994, p. 9-20.

HOSDEZ *et alii* 1992 : C. HOSDEZ *et alii*, « La villa suburbaine du Mont Saint-Vaast à Arras », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 13, 1992, p. 305-348.

JACQUES et TUFFREAU-LIBRE 1984 : A. JACQUES, M. TUFFREAU-LIBRE, « La *villa* gallo-romaine d'Hamblain-les-Prés. Les états du premier siècle », *Revue du Nord*, 66, 1984, p. 181-205.

JELSKI 1977 : G. JELSKI, « Évolution de la marmite tronconique ornée de bandes lustrées d'époque romaine d'après les découvertes de la région d'Arras », *Septentrion*, 7, 1977, p. 39-50.

KETELS 2001 : J. KETELS, « L'officine de potiers de la Caloterie (Pas-de-Calais) : Ier s. -début IVe s. ap. J.-C. », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lille-Bavay*, 2001, p. 141-149.

LAROCHE 1987 : C. LAROCHE, « Aoste (Isère). Un centre de

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

production de céramiques (fin du Ier siècle avant J.-C. -fin du Ier siècle après J.-C.) : Fouilles récentes (1983-1984) », *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 20, 1987, p. 281-348.

Leclerc *et alii* 1994 : P. Leclerc *et alii*, « Découvertes du Site des deux caps », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 14, 1994, p. 33-58.

Leducq et Allexandre 1808 : Leducq, Allexandre, *Annuaire statistique du département du Pas-de-Calais*, 1808, p. 581-582.

Lemaire et Rossignol 1996 : F. Lemaire, P. Rossignol, « Un exemple exceptionnel d'établissement agricole romain précoce à Conchil-le-Temple "le Fond de la Commanderie" (Pas-de-Calais). Résultats préliminaires », *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 11, 1996, p. 185-202.

Lemaire et Rossignol 1998 : F. Lemaire, P. Rossignol, « La céramique de La Tène et du début de l'époque gallo-romaine de Conchil-le-Temple (Pas-de-Calais) », *Nord-Ouest Archéologie*, 9, 1998, p. 59-76.

Leman 1994 : P. Leman, « Nord-Pas-de-Calais », dans J.-P. Petit, M. Mangin (éd.), *Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule Belgique et des Germanies*, Paris, Errance, 1994, p. 246-249.

Leman-Delerive 1998 : G. Leman-Delerive, « La céramique de La Tène finale dans la partie septentrionale de la Gaule Belgique », *Nord-Ouest Archéologie*, 9, 1998, p. 11-23.

Lesmaries 1923 : A. Lesmaries, « Dunkerque et la Plaine Maritime aux Temps Anciens », *Bulletin de l'Union Faulconnier*, 20, 1923, p. 1-174.

Locoge et Gohier 1987 : P. Locoge, J.-M. Gohier, *Fichier-atlas des sites et espaces protégés*, Région Nord-Pas-de-Calais, Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement, 1987.

Longnon 1928 : A. Longnon, *Les noms de lieux de la France : leur origine, leur signification, leurs transformations*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1928.

Loridant 1999 : F. Loridant, « L'artisanat en milieu rural dans le Nord de la Gaule Belgique au Haut-Empire : état de la question », dans *Artisanat et productions artisanales en milieu rural dans les provinces du Nord-Ouest de l'Empire romain. Actes du colloque organisé à Erpeldange (Luxembourg)*. Montagnac, Éditions Monique Mergoil, 1999, p. 273-287.

Martin-Kilcher 1987 : S. Martin-Kilcher, *Die römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst, 1 : Die südspanischen Ölamphoren (Gruppe 1)*, Augst, 1987.

Nègre 1991 : E. Nègre, *Toponymie générale de la France*, 2, Genève, Librairie Droz S.A., 1991.

Nenquin 1961 : J. Nenquin, *Salt : A study in economic prehistory*, Brugge, De Tempel, 1961 (*Dissertationes archeologicae Gandenses*).

Notte 1997 : L. Notte, « Découvertes archéologiques en Ardrésis », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 15, 1997, p. 1-9.

Opsteyn 1995 : L. Opsteyn, « La céramique gallo-romaine extraite de deux fosses à détritus lors d'un sondage à Wervik (Flandre occidentale) », dans M. Lodewijckx (éd.), *Archeological and Historical Aspects of West-European Societies. Album amicorum André Van Doorselaer*, 1995, p. 175-181 (*Acta Archeologica Lovaniensa, Monographiae* 8).

Orton *et alii* 1993 : C. Orton *et alii*, *Pottery in Archeology*, Cambridge, 1993.

Oswald et Pryce 1920 : F. Oswald, T. D. Pryce, *An Introduction to the Study of Terra Sigillata*, Londres, 1920.

Peacock 1977 : D. P. S. Peacock, « Pompeian Red Ware », dans *Pottery and Early Commerce : Characterization and Trade in Roman and Later Ceramics*, New York, 1977, p. 147-162.

Peacock 1997 : D. P. S. Peacock, *La ceramica romana tra archeologia ed etnografia* (traduit de l'anglais par G. Pucci), S. Spirito, Edipuglia, 1997.

Peacock et Williams 1986 : D. P. S. Peacock, D. F. Williams, *Amphorae and the Roman Economy : An introductory guide*, Londres, 1986.

Picon 2002 : M. Picon, « Les modes de cuisson, les pâtes et les vernis de la Graufesenque : une mise au point » dans M. Genin, A. Vernhet (éd.), *Céramiques de la Graufesenque et autres productions d'époque romaine, Nouvelles recherches. Hommages à Bettina Hoffman*, Montagnac, Éditions Monique Mergoil, 2002, p. 139-163.

Picquart 1883 : M. Picquart, « Rapport sur des trouvailles archéologiques faites à Ardres et à Louches », *Bulletin de la Société Académique des antiquaires de la Morinie*, 7, 1883, p. 228-229.

Polak 2000 : M. Polak, *South Gaulish Terra Sigillata with Potters' Stamps from Vechten*, Katholieke Universiteit Nijmegen, 2000.

Pontier 1924 : G. Pontier, « Le territoire », dans *L'arrondissement de Saint-Omer dans le passé et le présent*, 1924, p. 14-37.

Pouriel 2002 : R. Pouriel, *Le site de la Maison de retraite à Ardres : Étude de la céramique provenant d'une fosse dépotoir d'un atelier de potier*. Université Charles-de-Gaulle —Lille 3, Mémoire de maîtrise, 2002.

Prilaux 2000 : G. Prilaux, *La production du sel à l'âge du fer : contribution à l'établissement d'une typologie à partir des exemples de l'autoroute A16*, Montagnac, Éditions Monique Mergoil, 2000.

Protocole Beuvray 1998 : « Protocole de quantification des céramiques », dans *La quantification des céramiques : Conditions et protocole. Actes de la table ronde du centre archéologique européen du Mont Beuvray (Glux-en-Glenne)*, 1998, p. 141-157.

Pucci 1975 : G. Pucci, « Cumanae testae », *La parola del passato*, 164, 1975, p. 368-371.

Ranson : E. Ranson, *Histoire d'Ardres depuis son origine jusqu'en 1891*, Saint-Omer.

Révillion *et alii* 1986 : S. Révillion *et alii*, « Le site gallo-romain précoce des Tamaris à Seclin (Nord) », *Revue du Nord*, 68, 1986, p. 37-64.

Riehm 1961 : K. Riehm, « Prehistoric Salt-Boiling », *Antiquity*, 35, 1961, p. 181-191.

Rigaux 1874 : H. Rigaux, « Étude sur la topographie de l'arrondissement de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle. Golfes de Sangatte et de l'Yser », *Bulletin du Comité flamand de France*, 6, 1874, p. 192-234.

Ringot 1966 : R. Ringot, « Sites et trouvailles d'époque celtique et gallo-romaine en Morinie septentrionale », *Celticum*, 15, 1966, p. 151-183.

Rogeret 1997 : I. Rogeret, *Carte archéologique de la Gaule : La Seine-Maritime*, 1997.

Routier, à paraître : J.-C. Routier, « Le site gallo-romain de Wolphus à Zouafques (Pas-de-Calais) », dans *Documents d'Archéologie Française*, à paraître.

Roymans 1996 : N. Roymans, *From the Sword to the Plough : Three Studies on the Earliest Romanization of Northern Gaul*, Amsterdam University Press, 1996.

Seillier 1970 : C. Seillier, « État des recherches gallo-romaines sur le littoral, de la frontière belge à la Somme », *Septentrion*, 1, 1970, p. 97-101.

Seillier 1994 : C. Seillier, « La céramique romaine tardive de Gaule septentrionale en milieu funéraire daté (fin IVe-Ve siècle) », *Revue du Nord*, Hors-série n° 4, 1994, p. 53-63.

Seillier et Thoen 1978 : C. Seillier, H. Thoen,

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord

« Céramique d'une fosse-dépotoir du camp de la *Classis Britannica* à Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.) », *Septentrion*, 8, 1978, p. 62-75.

Sommé et Cabal 1972 : J. Sommé, M. Cabal, « La plaine maritime dans la région d'Ardres (Pas-de-calais) et le site archéologique des Noires-Terres », *Cahiers de géographie physique*, 1, 1972, p. 29-43.

Stuart 1977 : P. Stuart, *Gewoon aardewerk uit de Romeinse legerplaats en de bijbehorende grafvelden te Nimegen*, Leyde, 1977 (*Beschrijving van de verzamelingen in het Rijksmuseum Kam te Nijmegen* 6).

Thoen 1986 : H. Thoen, « L'activité des sauniers dans la plaine maritime flamande de l'âge du fer à l'époque romaine. Le sel des Morins et des Ménapiens », *Revue du Nord*, n° 1 spécial hors série, 1986, p. 23-46.

Thoen et Hanut 2001a : H. Thoen, F. Hanut, « Un lot de céramiques modelées dans une fosse-dépotoir d'époque trajane à Destelbergen (B, Flandre orientale) », *Acta Archeologica Lovaniensia, Monographiae* 13, 2001, p. 185-195.

Thoen et Hanut 2001b : H. Thoen, F. Hanut, « La fosse E de Destelbergen (Flandre occidentale/Belgique) », *Revue du Nord. Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, 83, 2001, p. 131-174.

Thuillier 1993 : F. Thuillier, « Découverte d'un atelier de "vernis rouge-pompéien" provincial sur la commune des Rues-des-Vignes (Nord) », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Versailles*, p. 213-224.

Thuillier et Routier 1998 : F. Thuillier, J.-C. Routier, « Des imitations de sigillée Drag. 45 (Chenet 328-330) dans la *villa* gallo-romaine de Zouafques (Pas-de-Calais) », *Bulletin de la commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 16, 1998, p. 3-12.

Tuffreau-Libre 1976 : M. Tuffreau-Libre, « Étude d'un type de céramique gallo-romaine : le bol caréné dans le Nord de la France (Nord et Picardie) », *Cahiers archéologiques de Picardie*, 3, 1976, p. 139-152.

Tuffreau-Libre 1978 : M. Tuffreau-Libre, « La céramique commune gallo-romaine du site de Baudimont à Arras », *Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, 10, 1978, p. 177-205.

Tuffreau-Libre 1988 : M. Tuffreau-Libre, « Les faciès régionaux de la céramique gallo-romaine du Nord de la France et du bassin parisien », *Helinium*, 28, 1988, p. 81-112.

Tuffreau-Libre et Jacques 1985 : M. Tuffreau-Libre, A. Jacques, « La céramique gallo-romaine du Ier siècle dans le Sud de l'Atrébatie », *Gallia*, 43, 1985, p. 127-145.

Tuffreau-Libre et Jacques 1992 : M. Tuffreau-Libre, A. Jacques, « La céramique gallo-romaine du Bas-Empire à Arras (*Nemetacum*), (Pas-de-Calais) », *Gallia*, 49, 1992, p. 99-127.

Tuffreau-Libre et Jacques 1998 : M. Tuffreau-Libre, A. Jacques, « La céramique gallo-romaine précoce à Arras (Nemetacum) : un faciès fortement romanisé », *Nord-Ouest Archéologie*, 9, 1998, p. 43-58.

Van Den Broeke 1996 : P. W. Van Den Broeke, « Southern Sea Salt in the Low Countries : A Reconnaissance into the Land of the Morini », *Acta Archeologica Lovaniensia, Monographiae* 8, 1996, p. 193-205.

Van Der Leeuw 1984 : S. E. Van Der Leeuw, « Dust to Dust : A Transformational View of the Ceramic Cycle », dans S. E. Van Der Leeuw, A. C. Pritchard (éd.), *The many dimensions of pottery : Ceramics in archeology and anthropology*, Universiteit van Amsterdam, 1984, p. 707-773.

Van Der Werff *et alii* 1997 : J. Van Der Werff *et alii*, « Amphora Production in the Lower Scheldt Valley (Belgium) ? The Valkenburg-Martkveld Evidence », dans *Pottery and the Roman Army, Rei Cretariae Romanae Fautorum Acta* 35, Oxford, 1997, p. 63-71.

Van Gansbeke 1952 : P. Van Gansbeke, « Les invasions germaniques en Gaule sous le règne de Postume (259-268) et le témoignage des monnaies », *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 98, 1952, p. 5-30.

Vanderhoeven et Vilvorder 2001 : A. Vanderhoeven, F. Vilvorder, « Les mortiers », dans R. Brulet *et alii*, *Liberchies IV : Vicus gallo-romain*, Louvain-la-Neuve, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, 2001, p. 270-288.

Vannérus 1938 : J. Vannérus, « La Reine Brunehaut dans la Toponymie et dans la Légende », *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques*, 5e série, 24, 1938, p. 301-420, carte.

Vermeulen 1986 : F. Vermeulen, *The Roman Settlement and Cemetery at Asper (Gavere, East Flanders)*, Gent, 1986.

Vermeulen 1989 : F. Vermeulen, « Kelten, Romeinen en Germanen tussen Leie en Schelde : Archeologische vondsten in Sint-Martens-Latem en in het zuiden van de Vlaamse Zandstreek », *Heemkring Scheldeveld*, 18, 1989, p. 3-117.

Vermeulen 1992a : F. Vermeulen, *Tussen Leie en Schelde, Archeologische inventarisatie en studie van de Romeinse bewoning in het zuiden van de Vlaamse Zandstreek*, Gent, Arch. I.V., 1992.

Vermeulen 1992b : F. Vermeulen, « Céramique non tournée du Haut et du Bas-Empire en Flandre Sablonneuse (Belgique) », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Tournai*, 1992, p. 279-290.

Vermeulen 1996 : F. Vermeulen, « Sandy Flanders in the Roman Period : Towards a Regional Research Strategy », dans M. Lodewijckx (éd.), *Archeological and Historical Aspects of West-european Societies*, Leuven University Press, 1996, p. 135-143.

Vernet et Passelac 1993 : A. Vernet, M. Passelac, « Céramique sigillée sud-Gauloise », *Dicocer Lattara VI*, 1993, p. 569-580.

Vilvorder 1997 : **F.** Vilvorder, « Les mortiers (MO) », dans R. Brulet, J.-C. Demanet (dir.), *Liberchies III : Vicus gallo-romain*, Louvain-la-Neuve, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, 1997, p. 235-242.

Vilvorder 1999 : F. Vilvorder, « Les productions de céramiques engobées et métallescentes dans l'Est de la France, la Rhénanie et la rive droite du Rhin », dans R. Brulet *et alii* (éd.), *Céramiques engobées et métallescentes gallo-romaines. Actes du colloque organisé à Louvain-la-Neuve le 18 mars 1995*, Oxford, 1999, p. 69-122.

Walter 2000 : D. Walter, *Germanische Keramik zwischen Main und Taunuslimes : Untersuchungen zu rhein-wesergermanischen Gefäßen in römischen Siedlungen des Rhein-Main-Gebietes*, Rahden/Westf., Leidorf, 2000.

Will 1962 : E. Will, « Le sel des Morins et des Ménapiens », *Latomus*, 58, 1962, p. 1649-1657.

Will 1967 : E. Will, « L'activité archéologique dans la circonscription des Antiquités historiques des régions Nord et Picardie », *Revue du Nord*, 49, 1967, p. 771-779.

Willems *et alii* 2000 : S. Willems *et alii*, « Analyse des "fabriques" des mortiers en Gaule du Nord », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Libourne*, 2000, p. 503-506.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 81.32.108.90 - 21/04/2019 16h29. © Association Revue du Nord